

HOLLANDE IMPOSE LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

► François Hollande a finalement décidé de maintenir la déchéance de nationalité dans le projet de révision de la Constitution présenté mercredi

► L'Élysée a hésité jusqu'à la dernière minute mais a préféré faire taire les critiques venant de la droite sur l'éventuel renoncement du chef de l'État

► La décision a été prise contre l'avis de la ministre de la justice, Christiane Taubira, qui avait annoncé le contraire, et qui se trouve très fragilisée

► Manuel Valls a présenté un projet de loi qui donne de nouveaux pouvoirs à la police et aux procureurs, au détriment des juges d'instruction

► Le ministère de l'intérieur a annoncé, mardi, qu'un projet d'attentat avait été déjoué à Orléans, le dixième en deux ans

→ LIRE PAGES 6-7

Révélation sur les zones d'ombre de l'assaut du RAID

► Les investigations contredisent les déclarations du RAID sur le déroulement de l'assaut de Saint-Denis

► Enquête sur Jawad Bendaoud, le logeur des djihadistes

→ LIRE PAGES 10-11

Intervention du RAID, le 18 novembre, à Saint-Denis.

J.GROISARD/DICOM/CRYSTAL PICTURES

ENQUÊTE

Aux racines du djihadisme en Belgique

► Les attentats du 13 novembre ont mis au jour les relations étroites entre les réseaux djihadistes belges et français. À partir de documents inédits, Elise Vincent reconstitue l'histoire de ces cellules djihadistes depuis 2001

→ LIRE PAGES 14-15

DÉBATS

De l'État de droit à l'état de sécurité

► L'état d'urgence n'est pas un verrou qui protège la démocratie. Au contraire, il a toujours accompagné les dictatures, explique le philosophe italien Giorgio Agamben

→ LIRE PAGE 16

RÉCIT

LE BURUNDI AU BORD DE L'EXPLOSION

PAR JEAN-PHILIPPE RÉMY

Secoué depuis plusieurs mois par une profonde crise politique, le Burundi a franchi, le 11 décembre, un palier dans la violence, avec l'attaque par plusieurs groupes armés de trois bases militaires de la capitale, Bujumbura.

L'offensive, qui a échoué, a été le point de départ d'une implacable répression, faisant plusieurs di-

zaines de morts. Malgré les appels au calme et la proposition de l'Union africaine de déployer une force internationale, les partisans et opposants du président Nkurunziza semblent décidés à s'affronter, au risque de réveiller le souvenir de la sanglante guerre civile des années 1990.

→ LIRE PAGE 2

ÉDITORIAL

MILLIARDAIRES À LA CONQUÊTE DE L'ESPACE

→ LIRE PAGE 23

ÉCONOMIE

UN REPRENEUR ANGLAIS POUR L'ACIER D'HAYANGE

→ LIRE PAGE 12

MUSÉES NATIONAUX

JEAN-PAUL CLUZEL : « PAS DE REGRET »

→ LIRE PAGES 18-19

CANNABIS

POLÉMIQUE SUR LES TESTS SALIVAIRES

→ LIRE PAGE 8

LE REGARD DE PLANTU



Des habitants du quartier de Nyakabiga, à Bujumbura, passent près des corps de Burundais tués dans les affrontements du 12 décembre.

JEAN PIERRE
HARERIMANA/REUTERS



RÉCIT

JEAN-PHILIPPE RÉMY

Ce devait être une offensive surprise. Susceptible, peut-être, de bousculer le pouvoir du président burundais. Mais les hommes qui ont lancé des attaques coordonnées sur plusieurs objectifs militaires dans Bujumbura, vers 4 heures du matin, vendredi 11 décembre, avaient tout sous-estimé, en bloc : la défense de la capitale, la vitesse de réaction des autorités et la solidarité du pouvoir de Pierre Nkurunziza.

Trois camps militaires dans la capitale burundaise, une implantation de soldats à la périphérie, dans le Bujumbura rural, à Ijenda : telles étaient les cibles des commandos. Il leur fallait des armes, sans quoi ils ne se seraient pas d'abord servis en matériel dans les camps. Avant de se faire écraser. Peut-être le pouvoir avait-il été prévenu de l'imminence d'une attaque. Les assaillants, dans tous les cas, avaient mal évalué les variables militaires de l'opération. Des sources affirment que certains de leurs responsables étaient opposés à cette « opération suicide ». Seule certitude : le lendemain, les assaillants avaient reflué, mais des dizaines de corps de jeunes des quartiers contestataires jonchaient les rues.

Au fond, tout est allé de travers pour les attaquants. En quelques heures, les quartiers de Bujumbura, sillonnés par les forces loyales, étaient devenus des zones où régnait la règle du feu à volonté, sans sommation. « Tous ceux qui sont sortis sont morts », témoigne une source dans un quartier, avec stupéfaction. Depuis, beaucoup d'habitants ont fui, jusqu'en province.

Des combats ont eu lieu, aussi, dans la partie où des poches de résistances s'étaient créées. Pendant plusieurs heures, on s'y est opposé à l'entrée des forces de sécurité, emmenées par des unités connues pour leur violence. Musaga, Nyakabiga, Mutakura, etc : c'est là qu'était concentrée l'action contre la perspective d'un troisième mandat du président Nkurunziza, à partir d'avril. On y a raflé dans le désordre, ainsi qu'à Jabe, près du centre. Enlèvements, exécutions. Parfois au hasard. « Ils défonçaient les portes, entraient dans les maisons, tiraient. Etre jeune, c'était une raison pour être tué », affirme une source de Bujumbura, qui se terre aujourd'hui. Amnesty International publie un rapport, mardi 22 décembre, qui recense les témoignages des familles de victimes et décrit l'opération de ratissage.

ÉPURATION DE L'ARMÉE

Le bilan, donné par le gouvernement, serait de 87 morts. Le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al-Hussein, estime que les forces de sécurité ont « arrêté des centaines de jeunes gens et en auraient exécuté sommairement un certain nombre, emmenant les autres dans des endroits secrets ». Selon nos sources, le bilan du

week-end s'établit entre 200 et 250 victimes. Les blessés ont été achevés sommairement. La morgue n'a pas reçu tous ces corps, enterrés dans des fosses communes.

Une ligne a été franchie entre vendredi et samedi 12 décembre, ce « 12/12 », comme on l'appelle désormais. Il y avait bien les germes d'une insurrection dans les bastions de la contestation, où désormais n'habitent plus que des Tutsi. Alors certains hommes, une fois exécutés, ont été abandonnés d'interminables heures à même le sol. Message : désormais, chaque attaque se paiera au prix du sang. Le pays est entré dans une phase de violence d'une dureté inédite. La répression musclée des manifestations lancées en avril contre le troisième mandat de Pierre Nkurunziza avait fait plus de 200 morts en quelques mois. Pour doubler ce bilan en un week-end, il a fallu tuer collectivement et aveuglément. L'avenir du pays est suspendu à cette différence d'échelle. Dans l'intervalle, les durs du pouvoir ont travaillé à donner une dimension ethnique à la situation. Le but : casser les traits d'union entre Tutsi et Hutu, qui avaient fait front commun dans la contestation dans les mois écoulés. Une source, à Bujumbura, relève : « Désormais, les Tutsi ont pu voir que les Hutu modérés ne peuvent pas lever le petit doigt pour les sauver. Tous les Tutsi se sentent concernés. Nkurunziza a gagné. »

Rassembler sur l'aile dure, hutu, n'exclut pas de conserver quelques hommes d'affaires ou alliés politiques tutsi, pour les besoins de la démonstration. Mais l'ethnisation et le spectre de massacres à venir, voilà précisément la zone où les adversaires du pouvoir veulent l'emmener. Sur ce terrain, tous les calculs convergent. Pendant que le pouvoir s'enferme dans l'ethnisation, ses adversaires parient sur sa disqualification. Si l'objectif de l'attaque était de pousser à la radicalisation, c'est une victoire des anti-Nkurunziza.

LES BLESSÉS
ONT ÉTÉ ACHÉVÉS
SOMMAIREMENT.
LA MORGUE N'A PAS
REÇU TOUS
CES CORPS, ENTERRÉS
DANS DES FOSSES
COMMUNES

Il restait un écueil face à cette dérive : l'armée. Mais elle est en train d'être épurée. Début novembre, de nombreux dirigeants tutsi ont été remplacés. Les dirigeants ex-FAB (l'armée d'avant la paix des années 2000, dominée par des Tutsi) ont été écartés de ce corps mixte depuis la paix des années 2000. Après dix ans de guerre civile et 300 000 morts, il semblait aller de soi que certaines précautions s'imposaient pour tranquilliser les âmes au Burundi. Mais la mixité de l'armée, « assurance-vie » de la communauté tutsi, est en voie de disparition. Pour les responsables hutu hantés par les massacres et assassinats commis par ce corps, notamment celui du président Melchior Ndadaye, en 1993, c'est une forme de soulagement. Depuis plusieurs années, on tente autour du président Nkurunziza de faire sauter les quotas ethniques (50/50 pour ce qui concerne l'armée). Ensuite, ce sera l'inconnu.

Hors Bujumbura, le pays est d'une grande tranquillité. Les milices, les services de sécurité sont parvenus jusqu'ici à tuer dans l'œuf toute forme de contagion. De petites attaques se sont produites, sans lendemain. Selon nos informations, plusieurs groupes

sont passés à la lutte armée. Leurs responsables sont en exil, en Europe ou au Rwanda voisin. Le Conseil national pour le respect de l'accord d'Arusha et la restauration d'un Etat de droit (Cnared), structure politique qui tente de rassembler les forces hostiles au président Nkurunziza, est divisé, mais fait office, pour l'heure, de représentation des anti-Nkurunziza de l'extérieur. Contrairement à ce que veut croire le pouvoir à Bujumbura, cette formation n'a rien d'une conspiration tutsi.

RECRUTEMENT DE REBELLES AU RWANDA

La preuve, on trouve parmi les groupes qui ont pris les armes celui du général Godefroid Niyombare, ex-chef des services de renseignement, qui pris la tête de la tentative de putsch du 13 mai. Issu de la rébellion hutu de Pierre Nkurunziza, celui-ci fait partie de cette classe de militaires qui s'estime frustrée par les dirigeants de leur propre formation, le CNDD-FDD. Un second groupe est dirigé par Léonard Ngendakumana. Chacun d'entre eux s'attache à compter dans son organigramme des militaires tutsi, afin de présenter un visage multiethnique. Hussein Radjabu, ex-cerveau politique du CNDD-FDD balayé par les pro-Nkurunziza est lui aussi à la tête d'une de ces factions. Le plus « politique » de tous, Alexis Sinduhije, ancien journaliste, jouit d'une immense popularité dans Bujumbura. Parmi les groupes passés aux armes, il serait celui aux effectifs les plus nombreux.

Mais tout ceci ne fait pas une rébellion. Il s'est opéré au cours des mois écoulés des recrutements (parfois forcés) dans les camps de réfugiés burundais au Rwanda. L'organisation Refugees International vient de publier des témoignages mettant en évidence le canal de recrutement de la rébellion burundaise sur le sol rwandais. Rien ne se fait au Rwanda sans l'aval des forces de sécurité. Et voilà un indice sur les menaces de ce volcan régional. En Afrique de l'Est, ou centrale (incluant le Congo-Kinshasa), le Rwanda est, au minimum, isolé dans sa position anti-Nkurunziza. A Kigali, on affirme régulièrement que le plan de Bujumbura est de protéger et d'encadrer les rebelles hutu rwandais. Comme si chacun se préparait à une guerre à une autre échelle. François Nyamoya, vice-président du Cnared, s'en désole : « Le désespoir pousse les jeunes vers cette solution. Même le mot de dialogue est devenu désuet. Comment peut-on le prononcer devant les familles de victimes ? La violence, parfois, s'impose d'elle-même. » ■

Bujumbura refuse une force africaine

Sanctions, perspective d'une force africaine et reprise des négociations : voilà l'appareil mis en place pour tenter d'influer, depuis l'extérieur, sur la crise au Burundi. Seulement, la perspective de voir l'Union africaine déployer 5 000 hommes au Burundi se heurte à plusieurs obstacles. A commencer par le fait que le pouvoir s'y refuse, annonçant même que l'arrivée d'une Mission africaine de prévention et de protection au Burundi (Maprobu) serait considérée comme une « force d'invasion et d'occupation ». Un avis confirmé mardi 22 décembre par le Conseil national de sécurité burundais dont l'un des responsables, le tout-puissant ministre de la sécurité publique, Alain-Guillaume Buryoni, a déclaré : « La menace de génocide qui justifierait ce déploiement n'est qu'une machination des détracteurs du gouvernement. »

Washington limite les exemptions de visas

Les touristes de 38 pays ayant visité des pays à risque devront faire une demande de visa

WASHINGTON - *correspondant*

Les restrictions apportées par le Congrès au programme d'exemption de visa dont profitent les ressortissants de 38 pays (principalement européens) pour se rendre aux Etats-Unis vont-elles compromettre l'accord conclu par les grandes puissances avec l'Iran sur son programme nucléaire ? Après les attentats de Paris du 13 novembre, le Congrès dominé par les républicains avait dans un premier temps souhaité durcir drastiquement les conditions d'entrée des réfugiés syriens, perçus comme autant de menaces potentielles pour la sécurité des Etats-Unis.

Pour écarter cette mesure à laquelle la Maison Blanche était farouchement opposée, les démocrates avaient mis en avant les failles éventuelles de ce programme d'exemption. Ce point avait fait l'objet d'un compromis privant de cette facilité les ressortissants de ces 38 pays également détenteurs de la nationalité irakienne et syrienne, ou les ressortissants ayant voyagé dans les pays où l'organisation Etat islamique (EI) est implantée.

Mais dans la version finale de ce compromis adoptée définitivement le 18 décembre et immédiatement signée par le président Barack Obama, deux autres pays qui figurent sur les listes noires américaines sans être liés à l'EI ont été ajoutés : le Soudan et l'Iran. Dans ce dernier cas, une autre hypo-

thèse peut être esquissée, celle d'une mesure de rétorsion du Congrès qui n'avait pas pu bloquer l'accord du 14 juillet avec l'Iran alors que la majorité républicaine et certains démocrates s'y étaient vivement opposés.

Loi « discriminatoire » selon l'UE
Tandis que l'Union européenne avait vivement protesté contre une loi jugée « *discriminatoire* », Téhéran a aussitôt mesuré les conséquences de ces restrictions sur ses efforts de séduction visant les éventuels investisseurs internationaux. Le quotidien iranien spécialisé dans l'économie *Donya-é Eghtesad* a relayé le 22 décembre cette inquiétude. « *Les pays européens influents qui cherchent à avoir des échanges économiques étroits avec l'Iran après la levée des sanctions comptent parmi les trente-huit pays* » qui bénéficient du programme, « *cette nouvelle loi peut poser un vrai problème* ».

Ce quotidien a évoqué notamment la situation des usines de fabrication de voitures en Iran, en pleines négociations avec certains partenaires européens. Elles s'interrogent sur l'avenir des contrats déjà prévus. « *Ce n'est sans doute pas une initiative (...) qui s'inscrit dans la culture de la confiance à construire* » avec l'Iran, a renchéri le président du Sénat français, Gérard Larcher, en visite à Téhéran.

Cinquante parlementaires iraniens ont déjà signé une lettre adressée au président Hassan Rohani dans laquelle ils estiment que le texte du Congrès « *contredit l'accord* » sur le dossier nucléaire signé le 14 juillet à Vienne. Ces députés ont enjoint au gouvernement et au ministère des affaires étrangères de réagir « *de manière ferme* ». Selon un membre de la Commission de la sécurité nationale et de la diplomatie au Parlement iranien, Bagher Hosseini, le

Trump s'attaque violemment à Clinton

Le candidat républicain Donald Trump s'est défendu, mardi 22 décembre, d'avoir proféré des propos vulgaires contre Hillary Clinton. En meeting la veille, il avait commenté le débat démocrate de samedi, pendant lequel M^{me} Clinton s'est absentée quelques secondes pour aller aux toilettes. « *Où est-elle allée ?* », a demandé M. Trump. « *Je sais où elle est allée, c'est dégoûtant, je ne veux pas en parler* », a-t-il lâché, avant d'ajouter : « *Non, c'est trop dégoûtant. Ne le dites pas !* » M. Trump s'est alors lancé dans des allusions sexuelles entre Barack Obama et Hillary Clinton, rivaux en 2008. « *Elle allait le battre, mais "elle s'est fait mettre", elle a perdu* », a-t-il dit. Le verbe utilisé par M. Trump, « *schlonged* », est dérivé d'un mot d'argot très vulgaire, d'origine yiddish, désignant un pénis.

Cinquante députés iraniens ont enjoint au gouvernement de réagir « de manière ferme »

ministre des affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, et ses adjoints doivent se présenter, dimanche 27 décembre, devant cette commission pour répondre aux questions des parlementaires.

Assurances américaines

Dans l'urgence, le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, a écrit à son homologue iranien pour l'assurer, selon son porte-parole, John Kirby, que Washington serait attentif à ce que les modifications n'interfèrent pas avec « *les intérêts économiques légitimes de l'Iran* ». L'accord du 14 juillet exclut en effet toutes mesures assimilables à de nouvelles sanctions contre la République islamique.

Un porte-parole du département d'Etat a réaffirmé mardi 22 décembre que l'administration étudiait les mesures envisageables permettant de concilier ces deux exigences.

Ces assurances américaines ne sont pas de nature à infléchir les adversaires iraniens de l'accord du 14 juillet. Pour le quotidien ultraconservateur *Kayhan*, le texte prouve ainsi que « *les Etats-Unis ne sont pas dignes de confiance* ».

« *N'est-il pas enfin temps que les*

membres du gouvernement cessent de s'imaginer des choses, s'interroge le journal, et qu'ils mettent en place sérieusement l'économie de résistance ? », un thème cher au Guide suprême, Ali Khamenei, qui cherche à relativiser l'intérêt de la levée des sanctions internationales.

La colère de l'Iran est d'autant plus forte que le texte ne fait pas mention de deux pays auxquels étaient liés les deux auteurs de la fusillade de San Bernadino (Californie), un acte de terrorisme, selon le FBI, qui a évoqué une allégeance à l'EI. Le couple de tueurs responsable le 2 décembre de la mort de quatorze personnes rassemblées dans un centre de santé à l'occasion d'une fête de fin d'année était composé d'un Américain et d'une Pakistanaise naturalisée américaine du fait de son mariage. Tashfeen Malik avait résidé en Arabie saoudite, un pays dans lequel son futur mari, Syed Rizwan Farook, s'était également rendu.

La jeune femme avait pu entrer aux Etats-Unis légalement en 2014 en bénéficiant de son statut de fiancée d'un ressortissant américain. En dépit des critiques répétées d'élus républicains, le département de la sécurité intérieure assure que toutes les procédures prévues ont été scrupuleusement suivies dans son cas. Une affirmation plutôt corroborée pour l'instant par l'examen du dossier déposé par le couple auquel le

GHAZAL GOLSHIRI ET GILLES PARIS

TUNISIE L'état d'urgence prolongé

La présidence de la République tunisienne a annoncé, mardi 22 décembre, la prolongation pour deux mois de l'état d'urgence, réinstauré dans le pays après l'attentat-suicide du 24 novembre contre un bus de la sécurité présidentielle ayant tué 12 personnes en plein Tunis. Les forces de l'ordre ont depuis multiplié les perquisitions et les arrestations. – (AFP)

AUSTRALIE Deux terroristes présumés arrêtés

Deux hommes soupçonnés de planifier des attaques ont été arrêtés et inculpés à Sydney, mercredi 23 décembre. Ces interpellations surviennent quelques semaines après l'inculpation de cinq personnes accusées d'avoir voulu attaquer un bâtiment gouvernemental. Les enquêteurs n'ont pas mis au jour de projet spécifique mais estiment que la base navale de Woolloomooloo, à Sydney, figurait parmi les cibles. – (AFP)

PANAMA La Cour suprême ordonne l'arrestation de l'ancien président

La Cour suprême panaméenne a ordonné, mardi 22 décembre, l'arrestation de l'ancien président Ricardo Martinelli (2009-2014), accusé d'avoir utilisé des fonds publics pour espionner plus de 150 personnalités du pays. M. Martinelli, qui serait réfugié en Floride, a estimé que ces accusations relevaient d'une vendetta politique.

L'armée irakienne lance l'offensive contre l'EI dans le centre de Ramadi

La reconquête de la ville serait une victoire pour le premier ministre, la première sans l'aide des milices chiites soutenues par l'Iran

Les forces armées irakiennes ont lancé, mardi 22 décembre, l'offensive sur le centre de Ramadi, chef-lieu de la province sunnite de l'Anbar, dans l'ouest de l'Irak, avec l'appui de la coalition internationale dirigée par les Etats-Unis. Déterminées à essuyer le revers infligé par l'organisation Etat islamique (EI), qui s'était emparée de la ville le 17 mai, après un an et demi de combats, elles prédisent une reconquête rapide. « *La ville sera totalement nettoyée dans les prochaines 72 heures* », a annoncé Sabah Al-Nomane, porte-parole des unités antiterroristes qui mènent les opérations avec l'armée, la police fédérale et des tribus sunnites locales. Il y a encore « *de durs combats à mener, ça va prendre du temps* », a nuancé le colonel Steve Warren, porte-parole de l'armée américaine à Bagdad. « *L'EI a eu des mois pour préparer ses défenses et le combat urbain est ce qu'il y a de plus difficile* », a-t-il ajouté, jugeant toutefois la chute de Ramadi « *inévitabile* ».

Après la libération de Tikrit, au nord de Bagdad, en avril, la reconquête de Ramadi, à 130 kilomètres à l'ouest de la capitale, serait une nouvelle victoire pour l'armée et le premier ministre, Haider Al-Abadi. La première sans l'aide des milices chiites soutenues par l'Iran. Depuis la mise en déroute de l'armée par l'EI, qui a conquis un tiers du pays en juin 2014, ces milices, regroupées au sein des unités de la Mobilisation populaire, ont pris l'ascendant sur le terrain et accru leur influence politique. M. Abadi doit composer entre elles et la coalition menée par les Etats-Unis : après les avoir écartées de la bataille de Ramadi à la demande de Washington, de crainte de tensions intercommu-

nautaires avec la population sunnite, il a décliné sous leur pression la proposition américaine d'y déployer des hélicoptères Apache.

300 djihadistes retranchés

Lancée fin mai, l'opération de reconquête a été ralentie par les chaleurs estivales insoutenables dans cette région désertique, les pièges explosifs et les attaques-suicides de l'EI, ainsi que l'impréparation des forces irakiennes. L'armée américaine, qui, de juin à novembre 2006, a combattu à Ramadi l'insurrection djihadiste menée par Al-Qaïda en Irak qui a donné naissance à l'EI, a formé et équipé trois brigades et 8 500 combattants tribaux pour stabiliser les zones libérées. Après plusieurs mois d'efforts pour couper les voies de ravitaillement, les forces irakiennes ont encerclé la ville, fin novembre, puis grignoté lentement ses banlieues. Le génie a posé des ponts sur l'Euphrate et ses affluents après la destruction des infrastructures d'origine par l'EI, qui avait ainsi coupé l'accès au centre.

L'assaut sur le centre-ville, où 300 djihadistes seraient retranchés, selon les services de renseignement irakiens, parmi 4 000 à 10 000 habitants, a été donné mardi, à l'aube. « *Nous sommes en-*

trés dans le centre de Ramadi depuis plusieurs fronts et nous avons commencé à purger les quartiers résidentiels », a annoncé Sabah Al-Nomane, notant que les forces irakiennes avançaient « *sans grande résistance, sauf de la part de snipers et de kamikazes* ». Les combats auraient fait des morts dans les deux camps. Les forces de la coalition ont mené 33 frappes aériennes en 24 heures.

Après avoir miné routes et immeubles, les djihadistes pourraient s'être retranchés dans des tunnels. Selon un porte-parole du ministère de la défense, ils « *empêchent des familles de fuir, qu'ils se préparent à utiliser comme des boucliers humains* ». Certains se terrent encore dans les banlieues libérées, tandis que plusieurs centaines d'entre eux seraient, selon le colonel Warren, positionnés au nord et à l'ouest de Ramadi.

« *La perte de Ramadi ne sera pas un coup décisif pour l'Etat islamique. Elle n'affectera pas ses capacités. La ville lui servait surtout à maintenir les forces irakiennes occupées loin d'autres zones plus stratégiques comme Mossoul et le nord de l'Irak* », estime Patrick Martin, de l'Institute for the Study of War, basé à Washington. A 45 kilomètres à l'est, Fallouja, bastion de l'insurrection djihadiste conquis en janvier 2014, est « *plus symbolique et plus proche de Bagdad, donc plus utile pour y lancer des opérations* », estime-t-il. Bien que subissant une forte pression avec l'intensification des frappes et la reconquête de Baiji puis de Sinjar, au nord, qui lui a coupé une route d'approvisionnement stratégique vers la Syrie, l'organisation n'a pas, selon les experts, essuyé de perte militaire déterminante en Irak. ■

HÉLÈNE SALLON





Choisi par
La Tour d'Argent.



CUVÉE ROSÉ
INIMITABLE

CHAMPAGNE

Laurent-Perrier

MAISON FONDÉE
1 8 1 2

Photographie : Iris Valghe / Illustration : Pierre Le-Tan

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Joseph Blatter : « Avec Platini, on était trop forts »

Radié pour huit ans, le président élu de la Fédération internationale de football conteste cette sanction

ENTRETIEN

Lundi 21 décembre, le président de la Fédération internationale de football (FIFA), Joseph Blatter, a été suspendu pour huit ans par le comité d'éthique de l'instance mondiale. A 79 ans, celui qui dirige l'organisation depuis 1998 a reçu la même sanction que Michel Platini, patron de l'Union des associations européennes de football (UEFA) et empêché de facto d'être candidat à la succession de M. Blatter. Radié pour un versement de 2 millions de francs suisses (1,8 million d'euros) en faveur de son ex-conseiller français (1998-2002) en février 2011, le Suisse entend faire appel de cette décision.

Dans les circonstances actuelles, le congrès électif de la FIFA – qui doit réunir les 209 fédérations membres le 26 février 2016 – peut-il avoir lieu ?

On ne doit pas changer les dates établies pour le congrès, mais il faudrait aussi savoir maintenant quelle suite qui va être donnée à la suspension du président de la FIFA et du président de l'UEFA [Michel Platini]. Le comité d'éthique a dit qu'il n'y avait jamais eu un accord oral entre M. Blatter et M. Platini [sur le versement de 2 millions de francs suisses en février 2011]. On nous traite de menteurs.

Qu'est-ce qui vous motive à vous « battre » après quarante années passées à la FIFA ?

On m'a touché sur deux points, qui sont essentiels : la probité, et le fait que j'aurais soi-disant donné de l'argent pour obtenir quelque chose [les voix des pays européens pour sa réélection à tête de la FIFA en 2011]. S'il le faut, j'irai jusque devant la justice suisse. La seule chose que le comité éthique a enlevée, c'est la poursuite pour corruption [les charges pour abus de position, conflit d'intérêts et gestion déloyale ont été retenues]. Sinon, on aurait été suspendus à vie. M. Platini doit être plus riche que moi car on lui a donné 80 000 francs suisses [74 000 euros] d'amende et à

« La rupture avec Platini fait suite à son changement d'attitude concernant le Qatar »

moi seulement 50 000 francs suisses [46 295 euros].

Des fédérations nationales vous soutiennent-elles ?

Plusieurs fédérations nationales, surtout africaines mais aussi européennes, m'ont envoyé des messages de soutien. Je suis sûr qu'elles vont interpeller ce comité d'éthique.

Ce comité d'éthique a-t-il subi des pressions des justices américaine et suisse ?

Je ne pense pas. Y a-t-il des pressions contre Platini pour qu'il ne devienne pas président de la FIFA ? Ou contre moi ? Je pense qu'il n'y avait pas de raison de suspendre le président de la FIFA. Il fallait le laisser travailler jusqu'au bout. Il n'y avait pas non plus de raison de suspendre M. Platini.

Ces cinq dernières années, beaucoup de membres du comité exécutif de la FIFA, mais aussi votre secrétaire général, le Français Jérôme Valcke, ont été suspendus. La FIFA est-elle gangrenée par la corruption ?

Ce sont les hommes qui sont en cause. Cela explique aussi pourquoi j'ai mis mon mandat à disposition du congrès [le 2 juin, quatre jours après sa réélection pour un 5^e mandat]. Il y avait une telle pression sur la FIFA à ce moment-là, qui était identifiée par les autorités américaines de justice comme une organisation mafieuse. Maintenant, la FIFA est considérée par ces autorités comme une victime. Ce n'est pas la FIFA qui est entachée par la corruption, c'est la direction des con-

fédérations nord et sud-américaines (Concacaf et Conmebol). Mais la FIFA a porté le chapeau.

Durant votre règne, avez-vous eu vraiment la volonté ou le pouvoir de faire le ménage à la FIFA ?

J'ai eu le courage, en 2011, d'installer ce comité d'éthique, pour faire un contrôle d'intégrité des membres du comité exécutif. Celui qui avait redressé la Concacaf et qui était présenté comme le grand sauveur [Jeffrey Webb], j'ai vraiment misé sur lui. Il est devenu vice-président de la FIFA, président de sa confédération... et c'est le premier qui a été arrêté [le 27 mai à Zurich]. Je ne peux pas être la conscience personnelle de ces gens-là.



Michel Platini et Joseph Blatter, en juin 2011, à Zurich. MICHAEL PROBST/AP

M. Platini a-t-il raison de qualifier la procédure du comité d'éthique le visant de « procès politique » ?

Il n'est pas loin de la vérité. Je sais que Platini a fortement heurté un des candidats à la présidentielle, qu'il avait utilisé dans un premier temps pour rassembler les voix européennes. Je parle du prince Ali [le Jordanien a été battu par M. Blatter le 29 mai avant de se représenter pour l'élection du 26 février 2016].

Vous-même, vous ne donniez pas l'impression de souhaiter que M. Platini vous succède. Il a réclamé votre démission le 28 mai.

On a toujours eu avec Platini une complicité. Un jour, il devrait me

remplacer. Mais il y a des situations qui ont changé. Les autres confédérations avaient un peu peur de cette Europe grande et vorace.

Cela explique votre rupture politique avec lui ?

La rupture fait suite à une surprise : son changement d'attitude concernant l'attribution de la Coupe du monde 2022 au Qatar. Il est certain que l'intervention, la recommandation, du président français de l'époque [Nicolas Sarkozy] auprès de Michel a eu une influence sur la victoire finale du Qatar.

Est-ce l'attribution du Mondial 2022 qui a fragilisé votre règne ?

Le choc, c'était l'intervention des Américains en Suisse, le

27 mai. Je ne m'en suis jamais totalement remis. Je me considère un peu comme le punching-ball entre la Suisse et les Etats-Unis. C'est peut-être le moment que je ne sois plus là. Mais qu'on le veuille ou non, je suis le président élu de la FIFA.

Si vous aviez M. Platini en face de vous, que lui diriez-vous ?

Je dirais à Michel : « On était trop forts pour eux. On veut nous enlever en même temps. » On n'a pas toujours eu les mêmes idées, mais je le répète : M. Platini est un homme honnête. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
RÉMI DUPRÉ

Lire l'entretien en intégralité sur [Lemonde.fr](#)

L'HISTOIRE DU JOUR

Dans les rues de Madrid, Franco n'aura bientôt plus droit de cité

MADRID - correspondance

Près du parc du Retiro, à Madrid, un passage porte le nom du général Mola, cerveau du coup d'Etat militaire contre la Seconde République espagnole, en juillet 1936. Dans le quartier de Vallecas, une autre rue est baptisée du nom de l'aviateur Francisco Iglesias, responsable du bombardement de 3 000 à 5 000 réfugiés qui fuyaient Malaga. « *Arriba España* », le slogan franquiste par excellence durant la guerre civile (1936-1939), a quant à lui donné son nom à une place de la capitale. Le militaire putschiste Juan Yagüe Blanco était surnommé le « boucher de Badajoz » pour le massacre organisé dans la capitale de l'Estrémadure. Les « Tombs de la division Azul » sont ceux qui ont lutté aux côtés de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste contre les Soviétiques durant la seconde guerre mondiale. Tous ont une rue à leur nom à Madrid.

Quarante ans après la mort du dictateur, Franco et les militaires putschistes qui l'ont porté au pouvoir sont omniprésents dans le répertoire des rues de la capitale du royaume. Madrid n'a jamais débaptisé ces axes, ni au retour de la démocratie ni ces vingt-quatre dernières années quand le Parti populaire (PP, droite) dirigeait la ville et répétait à l'envi qu'il « ne faut pas rouvrir les vieilles blessures ». En face, les fils et petit-fils de républicains demandaient de « les refermer ».

Au second semestre 2016, trente rues qui commémorent des phalangistes et des putschistes seront finalement débaptisées. La capitale espagnole, administrée depuis juin par

une plate-forme citoyenne, Ahora Madrid (« Madrid maintenant »), soutenue par le parti de la gauche anti-austérité Podemos, a approuvé cette mesure avec les voix des socialistes et de Ciudadanos, le nouveau parti centriste. Le PP s'y est opposé. Sa porte-parole, la présidente de la formation dans la région, Esperanza Aguirre, a critiqué un « *revanchisme* » qui va à l'encontre de « *l'esprit de réconciliation de la transition* ».

Pour la conseillère à la culture, Celia Mayer, il s'agit au contraire de mettre fin à « *une contre-mémoire, un abandon et une impunité* » et d'appliquer, avec huit ans de retard, la loi de mémoire historique. Voté en 2007 par le gouvernement socialiste de José Luis Rodríguez Zapatero, ce texte enjoignait aux autorités compétentes de « *retirer les insignes, plaques, mentions commémoratives d'exaltation, personnelle ou collective, de la guerre civile et de la dictature* ».

A Madrid, la liste des noms à changer a été élaborée à partir de recommandations de la chaire de Mémoire historique du XX^e siècle de l'université Complutense. Elle pourrait être amenée à s'allonger encore. La ville en profitera pour réparer des oublis, en donnant plus de noms de rue aux « *femmes, qui sont absolument invisibles dans le répertoire des rues, et aux personnes qui, sur le terrain, ont contribué à construire Madrid* », explique Celia Mayer. ■

SANDRINE MOREL

IL FAUT METTRE
FIN À « UNE
CONTRE-MÉMOIRE
ET UN ABANDON »

CELIA MAYER
conseillère à la culture
à Madrid

BANGKOK - correspondant
en Asie du Sud-Est

Les Indonésiens sont parvenus à déjouer les plans de djihadistes qui s'apprétaient à commettre des actes terroristes aux conséquences catastrophiques car simultanément organisés sur une aire géographique très large. Les trois raids effectués à Java, dimanche 20 décembre, par des hommes de la Densus 88, la police antiterroriste, ont en effet permis l'arrestation d'extrémistes en possession de matériel servant à assembler des engins explosifs.

Selon les autorités, les sept suspects appartenaient à deux groupes distincts : plusieurs d'entre eux étaient liés à la Jemaah Islamiyah (JI), l'organisation djihadiste indonésienne liée à Al-Qaïda. Les autres étaient des partisans de l'organisation Etat islamique (EI), dont les drapeaux noirs ont été retrouvés sur les lieux de leur arrestation.

Selon le porte-parole de la police, Anton Charliyan, les terroristes allaient déclencher leurs actions très prochainement, peut-

être à la veille de Noël, dans plusieurs régions de Java et dans la grande île adjacente de Sumatra. Leur objectif était tout à la fois de faire exploser des locaux de la police, de tuer des hommes de la Densus 88 ainsi que des « *impies* ». En l'occurrence, il s'agissait d'attaquer des mosquées de la minorité chiite indonésienne, souvent la cible de fondamentalistes, ainsi que des églises chrétiennes.

« Califats hors Moyen-Orient »

Selon Taufik Andrie, le directeur de l'Institute for International Peace Building, une ONG dont l'objectif est la déradicalisation d'anciens djihadistes, « *le grand nombre de combattants revenus de Syrie est un problème compliqué à résoudre, car il n'y a ni assez de lois pour les mettre en examen, ni de surveillance sérieuse pour les contrôler* ».

Le fondateur de la Jemaah Islamiyah, le prêcheur Abou Bakar Bachir, qui purge actuellement une peine de quinze ans de prison, a fait savoir en 2014, depuis sa cellule, qu'il prêtait désormais allégeance à l'EI. En 2002, des terroristes liés à la Jemaah

Islamiyah avaient commis l'attentat de Bali, qui avait fait 202 morts. D'autres avaient fait exploser des bombes dans des hôtels de luxe de Djakarta en 2003 et 2009. Le bilan avait été respectivement de 9 et 19 morts. Depuis, les autorités indonésiennes ont largement réussi à marginaliser les groupes extrémistes et, jusque-là, à empêcher que le terrorisme frappe de nouveau le plus grand pays musulman de la planète.

Le ministre de la justice australien, George Brandis, actuellement en visite officielle en Indonésie, a prévenu mardi que l'EI « *a des ambitions consistant à établir des "califats" au-delà du Moyen-Orient. L'Indonésie a été identifiée [par les chefs de l'EI] comme le lieu de cette mise en place* ».

En attendant, le gouvernement indonésien est sur le pied de guerre : un état d'alerte du niveau le plus élevé a été annoncé alors que 150 000 policiers et militaires ont été déployés dans tout l'archipel avec pour mission de surveiller les lieux « sensibles » entre le 24 décembre et le 3 janvier. ■

BRUNO PHILIP

FONDATION LOUIS VUITTON

LA COLLECTION

POP

ET MUSIQUE

UN CHOIX D'ŒUVRES



Jean-Michel BASQUIAT, Grillo, 1984 © The Estate of Jean-Michel Basquiat / ADAGP, Paris 2015.

Marina Abramović, Pilar Albarracín, Jennifer Allora & Guillermo Calzadilla, Ziad Antar, Jean-Michel Basquiat, Ulla von Brandenburg, Mohamed Bourouissa, John Cage, Rineke Dijkstra, Cyprien Gaillard, Gilbert & George, Douglas Gordon, Andreas Gursky, Bertrand Lavier, Mark Leckey, Michel Majerus, Christian Marclay, Adam McEwen, Philippe Parreno, Richard Prince, Thomas Schütte, Sturtevant, Jaan Toomik, Andy Warhol, Hannah Weinberger, Cerith Wyn Evans

Jusqu'au 4 janvier 2016

Déchéance: Hollande sur la ligne radicale

Le texte présenté mercredi 23 décembre au conseil des ministres constitutionnalise l'état d'urgence

L'extension de la déchéance de nationalité pour les binationaux nés Français reconnus coupables de faits de terrorisme figure bien dans le « projet de loi constitutionnelle de protection de la nation », présenté mercredi 23 décembre au conseil des ministres. Et ce, alors que plusieurs rumeurs et informations de presse laissaient entendre que le gouvernement se préparait à reculer sur cette disposition symbolique et extrêmement controversée, annoncée par François Hollande dans son discours de « guerre » prononcé devant le Congrès réuni à Versailles le 16 novembre. *« Le président et le premier ministre étaient fermement décidés à tenir bon par rapport à l'engagement fixé dans son discours au Congrès »,* explique-t-on à l'Elysée. *« L'enjeu était le respect de la parole politique du président »,* confirme-t-on à Matignon.

Adapter ce régime

C'est ce paramètre qui, dans la délicate équation politique posée par cette question, a primé. Bien davantage que les remous qu'elle ne manquera pas, à gauche, de susciter. *« Nous devons pouvoir déchoir de sa nationalité française un individu condamné pour une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ou un acte de terrorisme, même s'il est né français, je dis bien, même s'il est né français, dès lors qu'il bénéficie d'une autre nationalité »,* avait insisté François Hollande devant le Congrès.

L'objectif politique de la manœuvre était bien sûr d'offrir l'image, à travers cette proposition mais également celle de la constitutionnalisation de l'état d'urgence, d'un incontestable durcissement sécuritaire après les 130 morts du 13 novembre. Et, aussi, celle d'un exécutif ouvert à toutes propositions et prêt à réellement appliquer le principe de l'union sacrée post-attentats.

L'article 1 du projet de réforme constitutionnelle porte sur l'état

Lors du Congrès à Versailles, le 16 novembre.

J.-C. COUTAUSSE/
FRENCH POLITICS
POUR « LE MONDE »



d'urgence. Il suit l'avis du Conseil d'Etat d'adapter ce régime datant de 1955, et de le constitutionnaliser afin d'éviter toute mise en défaut, notamment par le biais d'une question prioritaire de constitutionnalité. *« Quand on a un régime dérogatoire et d'exception, dans une démocratie, on respecte la hiérarchie des normes. Les régimes d'exception doivent donc être inscrits dans la Constitution »,* indique-t-on à Matignon. Le gouvernement propose de constitutionnaliser ces conditions de déclenchement de l'état d'urgence,

qui doivent rester exceptionnelles et bien encadrées. *« Il ne s'agit absolument pas de dériver vers l'état d'urgence permanent »,* poursuit la même source. Il suit l'avis du Conseil d'Etat, peu favorable à un dispositif de sortie progressive de l'état d'urgence.

En cas de « crime terroriste »

C'est néanmoins évidemment l'article 2 qui est le plus spectaculaire, et qui se révélera vite le plus polémique: la déchéance de nationalité pour les binationaux nés français, inscrite dans la révision de la Constitution. Celle-ci ne sera possible qu'en cas de « crime terroriste », et non de délit, après une « décision de justice exécutoire ». Là encore, l'exécutif suit l'avis du Conseil d'Etat, qui ne s'était pas opposé à une mesure avant tout symbolique. *« Mais les symboles, dans la République, ça compte, explique Matignon. C'est une sanction lourde que la nation a légitimement le droit d'infliger à des gens qui commettent des actes terroristes, qui ont trahi et renié la nation. Celle-ci a le droit de se défendre. »* Et ce conseiller, par avance, de contester l'argument d'une citoyenneté de seconde zone: *« Il ne s'agit pas de créer deux catégories de Français. La rupture d'égalité existe déjà entre les binationaux, ceux nés étrangers qui peuvent être déchus, et ceux nés français qui ne pouvaient l'être. »*

L'objectif politique était d'offrir l'image d'un durcissement sécuritaire après les 130 morts du 13 novembre

mement le droit d'infliger à des gens qui commettent des actes terroristes, qui ont trahi et renié la nation. Celle-ci a le droit de se défendre. » Et ce conseiller, par avance, de contester l'argument d'une citoyenneté de seconde zone: « Il ne s'agit pas de créer deux catégories de Français. La rupture d'égalité existe déjà entre les binationaux, ceux nés étrangers qui peuvent être déchus, et ceux nés français qui ne pouvaient l'être. »

Après que le Conseil d'Etat, le 11 novembre, donne un avis favorable à la déchéance, le premier ministre et le ministre de l'intérieur semblent laisser filtrer quelques doutes. Au point que quand elle s'envole en voyage officiel en Algérie, dimanche 20 et lundi 21 décembre, la ministre de la justice pense la mesure définitivement enterrée. Elle l'assure même à la radio algérienne Chaîne 3, qui a diffusé son intervention mardi 22 décembre: *« Je vous indique par exemple que le projet de révision constitutionnelle qui sera présenté en conseil des ministres mercredi ne retient pas cette disposition. »*

Il n'en est rien. Mardi 22 décembre au matin, au petit-déjeuner de la majorité, Manuel Valls rappelait aux participants que la décision n'était « pas encore prise ».

En réalité, elle a été finalisée lundi soir, en tête à tête, entre

François Hollande et Manuel Valls. *« Sur ce genre de sujet, c'est le couple exécutif qui tient tous les bouts de la décision »,* confirme l'Elysée. Entre faire taire la droite, qui hurlait déjà au renoncement et au dédit, et faire hurler la gauche, déjà vent debout contre la proposition, le duo Hollande-Valls a tranché.

L'annonce était politiquement spectaculaire, une reculade eut été plus éclatante encore. *« Une partie de la gauche peut tout à fait émettre son opinion, on l'écoute, on l'entend. Mais tout cela fait suite au meurtre de 130 personnes dans les rues de Paris. Face à cette horreur, nous avons pris des décisions fortes, courageuses, importantes. Les Français attendent des réponses fortes, y compris celle-ci. »* Ce n'est pas forcément le cas de Christiane Taubira, pour laquelle cette décision constitue un casus belli. ■

DAVID REVAULT D'ALLONNES

Une loi qui renforce les pouvoirs de police

L'exécutif veut soumettre ce nouveau texte au Parlement avant le printemps 2016

Outre le projet de loi constitutionnelle, le premier ministre Manuel Valls a également présenté, mercredi 23 décembre, les grands principes du futur « projet de loi renforçant la lutte contre la criminalité organisée, son financement, l'efficacité et les garanties de la procédure pénale ». Pas encore finalisé, celui-ci va être soumis au Conseil d'Etat, pour être adopté en conseil des ministres en février.

Sur la base d'un projet de loi préparé depuis des mois par la Chancellerie sur la réforme du code de procédure pénale, il intégrera des éléments de lutte contre le blanchiment, issus d'un texte présenté par le ministre des finances, Michel Sapin; des propositions du ministère de l'intérieur en matière de surveillance de certains éléments radicaux; et d'autres mesures proposées par la justice portant sur les compétences du parquet. Un texte « technique mais

costaud », selon Matignon, qui renforce considérablement les pouvoirs des enquêteurs en matière d'antiterrorisme.

Il comporte des dispositions d'extension de la protection accordée aux témoins, lesquels pourront bénéficier de mesures déjà accordées aux repentis (témoignage sous X, protection jusqu'à l'audience, voire huis clos au procès). Le texte transposera aussi des dispositions européennes en matière de lutte antiterroriste, notamment de financement, ainsi que des dispositions du « plan armes » annoncé par Bernard Cazeneuve (peines alourdies pour les trafiquants d'armes). Y figurent également des points d'incrimination portant sur le trafic des biens culturels, qui alimentent les finances de l'organisation Etat islamique en Syrie et en Libye.

Les juges d'instruction pouvaient jusqu'ici diligenter des perquisitions de nuit, des sonorisa-

tions ou des captations informatiques, notamment par le biais des IMSI catchers: les parquets seront désormais également habilités à le faire, avec un contrôle du juge de la liberté et de la détention. « Cela permettra de judiciariser un peu plus », indique-t-on à Matignon. Enfin, le projet de loi comportera des dispositions relatives aux contrôles des papiers d'identité et aux fouilles des véhicules – dans lesquels le contrôle des bagages sera désormais possible – ou encore relatives à l'encadrement des écoutes judiciaires dans la durée.

Pas d'internement des « fichés S »

Par ailleurs, le gouvernement, en gage d'ouverture politique, avait demandé au Conseil d'Etat de se prononcer sur certaines propositions formulées par l'opposition, comme celle de Laurent Wauquiez, numéro deux des Républicains, sur l'« internement des fichés S ». Celle-ci a été écartée:

« Qu'on soit en état d'urgence ou en dehors, on ne peut jamais priver de liberté quelqu'un sans que ce soit sous contrôle d'un juge, rappelle Matignon. Aucun internement administratif ne peut être prononcé à l'encontre d'une personne, même fichée S. »

L'exécutif, en revanche, a examiné les possibilités en matière de restrictions de liberté: si le Conseil d'Etat considère que la rétention de sûreté, postérieurement à une peine purgée, ne constitue pas une réponse adaptée à la menace actuelle, il envisage bien « des formes d'assignation à résidence ou de pointage au commissariat », selon Matignon. Le gouvernement s'appuiera sur cet avis « pour faire des propositions sur l'encadrement des personnes qui reviennent des zones de djihad, mais ne sont pas poursuivies », indique un conseiller ministériel, lesquelles figureront dans le texte de loi ordinaire. ■

D. R. A.

PARTEZ À LA DÉCOUVERTE
DES MERVEILLES DE L'UNIVERS...

LE GRAND
ATLAS
DE L'ASTRONOMIE
Le Monde

272 pages - 39.00 euros - Préface de Hubert REEVES

Des images satellitaires de la NASA, 88 constellations,
la liste des observatoires de France...

EN LIBRAIRIE

EDITIONS ATLAS | Glénat
www.glenatvires.com

Christiane Taubira plus fragilisée que jamais

La ministre de la justice a exprimé à plusieurs reprises son désaccord avec la déchéance de nationalité

Christiane Taubira peut-elle encore rester au gouvernement ? La ministre de la justice a dû une nouvelle fois avaler son chapeau, mercredi 23 décembre, en apprenant à quelques heures du conseil des ministres que François Hollande entendait malgré tout maintenir l'inscription de la déchéance de nationalité dans la Constitution.

En voyage officiel en Algérie, dimanche 20 et lundi 21 décembre, M^{me} Taubira avait cru la disposition définitivement écartée. Elle l'avait indiqué à la radio algérienne Chaîne 3, qui a diffusé son intervention mardi 22 décembre. La garde des sceaux évoquait « *un sujet qui va s'éteindre* » : « *Je vous indique par exemple que le projet de révision constitutionnelle qui sera présenté en conseil des ministres mercredi ne retient pas cette disposition* », avait déclaré la ministre. Elle avait d'ailleurs estimé, à titre personnel, que cette réforme « *posait un problème de fond sur le principe fondamental qu'est le droit du sol* », auquel elle est « *profondément attachée* ».

Elle a appris en revenant à Paris que la question n'était pas définitivement tranchée, et que les derniers arbitrages devaient avoir lieu mardi dans la nuit – des arbitrages auxquels elle n'était pas conviée. Ce nouveau désaveu est aujourd'hui un casus belli. Depuis des mois, Christiane Taubira s'inquiète de la dérive du gouverne-

ment auquel elle appartient ; elle a failli une première fois claquer la porte quand sa réforme du droit des mineurs a été reportée sine die. Elle a obtenu qu'elle soit inscrite au calendrier parlementaire en 2016 – et n'est plus bien certaine aujourd'hui que ce soit encore le cas.

La position de la ministre était ainsi devenue très inconfortable : devenue une sorte d'alibi au gouvernement pour rassurer un électorat de gauche décontenancé par le virage sécuritaire du chef de l'Etat, elle avait pour consigne de se taire – elle n'avait le droit que de s'exprimer sur les victimes des attentats. Elle espérait en coulisse se faire entendre pour contenir ce qui lui apparaissait comme des excès des ministres de la défense et de l'intérieur. Le maintien de la déchéance de nationalité signe clairement les limites de son influence.

Piège

La crise remonte au discours du président de la République, le 16 novembre, devant le Congrès réuni à Versailles. La plupart des ministres ont appris en même temps que les Français que le chef de l'Etat entendait inscrire l'état d'urgence et la déchéance de nationalité dans la Constitution : aucune réunion interministérielle n'avait évoqué la question auparavant. Marisol Touraine, la ministre des affaires sociales, et Laurence Rossignol, secrétaire d'Etat à la fa-

mille, ont demandé à Christiane Taubira si elle était au courant, elle a bien dû avouer que non.

Le mardi suivant, le 1^{er} décembre, les ministres rencontrent le groupe socialiste qui ne réagit pas réellement. Pascal Cherki, le député de Paris d'ordinaire très vif, fait part de ses réserves, mais les parlementaires sont encore sous le choc des attentats. François Hollande convoque alors quelques-uns de ses ministres, samedi 28 novembre, à une réunion consacrée à la révision de la Constitution. Il y a là Marc Guillaume, le secrétaire général du gouvernement, Manuel Valls, premier ministre, Bernard Cazeneuve, le ministre de l'intérieur, Christiane Taubira et le président.

Marc Guillaume, conseiller d'Etat et ancien secrétaire général du Conseil constitutionnel, explique qu'il a discrètement sondé ces deux institutions et qu'il existe un risque sérieux que la déchéance de nationalité ne soit pas

Elle est devenue une sorte d'alibi au gouvernement pour rassurer un électorat de gauche décontenancé par le virage sécuritaire

constitutionnelle : il est donc impérieux de réviser la loi suprême. Cazeneuve, Valls et Hollande tombent tous les trois d'accord, et se félicitent sans fard de couper l'herbe sous les pieds de la droite, qui va s'enfermer dans le piège tendu par le gouvernement.

Christiane Taubira est fort mal à l'aise. Elle estimait déjà que soumettre au Conseil d'Etat la proposition de Laurent Wauquiez (Les

Républicains), qui visait à créer des camps d'internement pour les suspects, était déjà une façon de la légitimer, et essaie ce samedi de convaincre le président, en quatre points.

Elle a dit à François Hollande qu'elle avait relu son discours du Congrès, et qu'il n'avait en réalité pas annoncé formellement qu'il allait inscrire la déchéance dans la Constitution : il était donc encore temps de s'abstenir. Elle a ensuite rappelé que la déchéance de nationalité n'avait aucune efficacité ni contre des kamikazes ni contre des jeunes qui brûlent leur passeport avant de partir en Syrie.

En revanche, et c'était son troisième point, la ministre a rappelé que la déchéance avait une charge symbolique très lourde. La gauche a toujours été contre, et même tout récemment, le 4 décembre 2014, lors de la discussion à l'Assemblée de la proposition de loi de Philippe Meunier (Les Républicains), qui visait à déchoir

les individus portant les armes contre la police ou l'armée. « *Dans quelle situation tu vas placer les députés de la majorité ?* », a demandé M^{me} Taubira, avant de souligner que la déchéance de nationalité portait atteinte au droit du sol, une vraie valeur pour la gauche.

La ministre a été la dernière à parler, Bernard Cazeneuve a échangé une plaisanterie avec elle en partant, il a été cependant décidé d'envoyer le projet de révision au Conseil d'Etat, qui a donné un avis favorable. Paradoxalement, les jours suivants, tant le premier ministre que le ministre de l'intérieur ont semblé avoir des doutes, et Christiane Taubira est partie en Algérie avec le sentiment que l'affaire était enterrée. La ministre doit partir une petite semaine en vacances en Guyane. Et ne manquera de réfléchir à son très proche avenir, si le gouvernement lui en laisse le choix. ■

SERVICE POLITIQUE

Un projet d'attentat déjoué à Orléans

Deux hommes cherchant à se procurer des armes ont été mis en examen

Le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, a annoncé mardi 22 décembre à Toulouse qu'un nouveau projet d'attentat, visant des représentants de la force publique dans la région d'Orléans, avait été déjoué la semaine dernière par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), ce qui porterait à dix le nombre de projets contrecarrés depuis 2013, selon le ministère.

Le ministre a précisé que deux hommes ont été interpellés à Orléans les 15 et 16 décembre, puis mis en examen et écroués pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste de nature criminelle ». Selon plusieurs sources policières et judiciaires, il s'agirait de deux Français âgés de 24 et 25ans, l'un originaire du Maroc et l'autre du Togo, tous deux petits délinquants au casier judiciaire mentionnant des délits de droit commun.

« Pas de cible arrêtée »

Selon une source judiciaire, ils préparaient un projet « concret ». Ils étaient en contact avec un Français présent en Syrie, dont l'enquête devra établir s'il était le commanditaire des attaques envisagées. Les deux hommes avaient réuni un financement et cherchaient à se procurer des armes, a précisé cette source, selon laquelle les cibles n'étaient « pas précises ».

Le passage à l'acte était prévu à Orléans, avec plusieurs hypothèses : caserne de l'armée, commissariat de police, gendarmerie... « *Mais il n'y avait pas de cible apparaissant comme arrêtée. On était dans des hypothèses* », a expliqué une source proche de l'enquête.

Bernard Cazeneuve a par ailleurs dressé un nouveau bilan des mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence décrété après les attentats du 13 novembre à Paris. La DGSI « *est saisie en propre ou avec la police judiciaire du suivi de 185 dossiers judiciaires, concernant 985 individus dont 250 sont revenus en France pour leur implication dans le terrorisme djihadiste. 145 de ces individus sont aujourd'hui écroués* », a-t-il déclaré.

Au total, 3414 personnes ont été refoulées aux frontières « *en raison de risque pour la sécurité et l'ordre public* », a indiqué le ministre. 2898 perquisitions ont été menées, aboutissant à 346 interpellations, 297 personnes en garde à vue et 51 personnes écrouées. Le ministre a chiffré à 443 les armes saisies ainsi que « *200 stocks de produits stupéfiants* » et « *près d'un million d'euros en liquide* ». 39 lieux de culte ont été perquisitionnés, dont 10 fermés. 384 personnes présumées dangereuses ont été assignées à résidence, dont 78 % déjà fichées comme radicalisées. ■

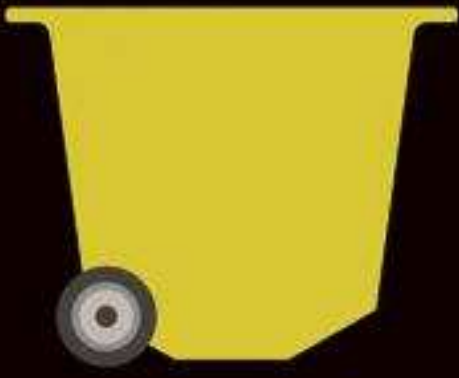
AFP

Yassin Salhi s'est suicidé en prison

Yassin Salhi, l'homme qui avait décapité son patron et attaqué un site gazier en juin, s'est suicidé, mardi 22 décembre, dans la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis (Essonne). Le 26 juin, ce chauffeur-livreur de 35 ans avait étranglé son employeur avant de se diriger vers l'usine de gaz industriel de Saint-Quentin-Fallavier (Isère). Il avait alors accroché la tête de son patron à un grillage avec deux draps frappés de la profession de foi musulmane, puis projeté son véhicule sur des bouteilles de gaz. Mis en examen puis incarcéré, Yassin Salhi a toujours contesté la portée islamiste de son acte.

Il n'y a pas mieux que l'aluminium pour conserver le café, à condition de savoir le jeter.

Nous avons créé une filière de recyclage des petits emballages en aluminium dans 5 départements qui permet à nos Membres du Club de jeter leurs capsules, chez eux, dans leur bac de tri sélectif, ainsi qu'un réseau de 5500 points de collecte de capsules usagées dans toute la France. Pour en savoir plus sur les démarches de notre entreprise rendez-vous sur www.nespresso.com/entreprise



NESPRESSO

Cannabis : des tests salivaires pour les lycées franciliens

Le plan de Valérie Pécresse est critiqué dans les milieux éducatifs et sanitaires

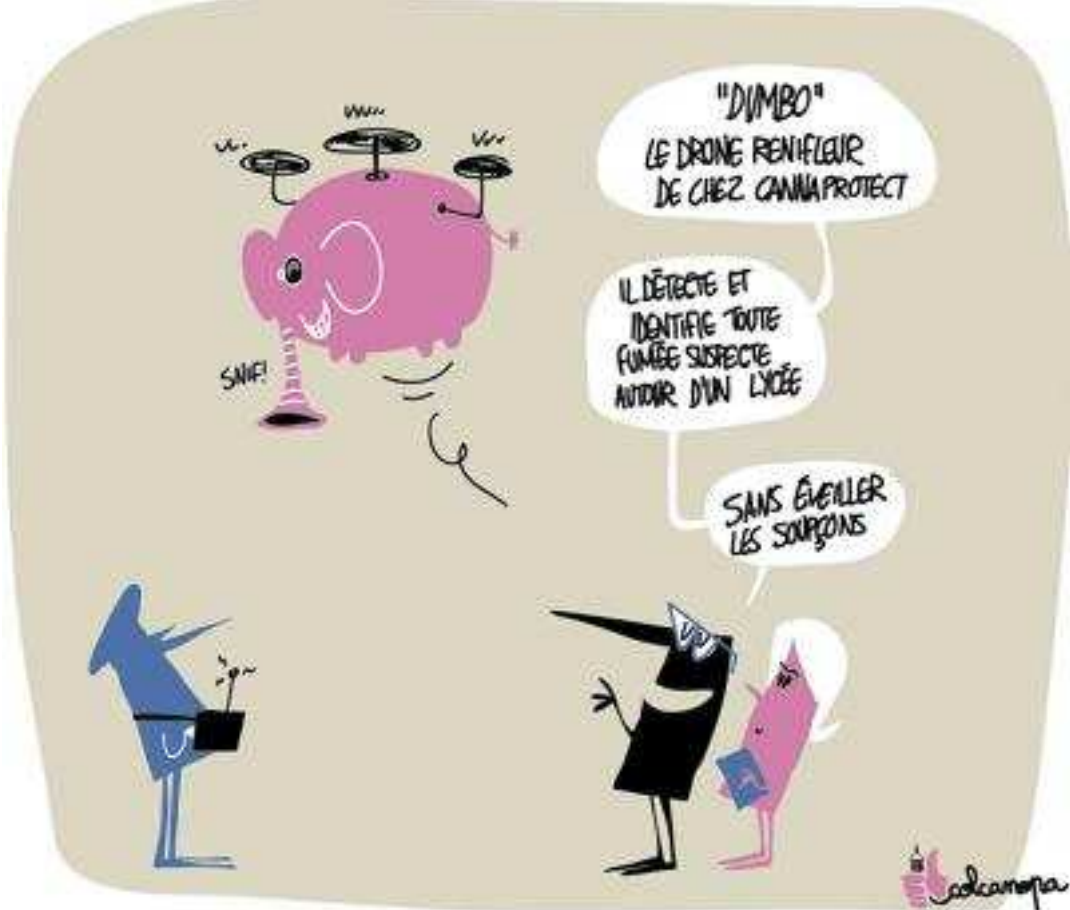
La promesse de campagne de la nouvelle présidente de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse (Les Républicains), qui prévoit le financement dans les lycées franciliens de « tests salivaires de dépistage de consommation de drogue », est sur les rails. Dans la ligne de mire de l'élue, l'usage de cannabis, un « phénomène massif qui se développe et résiste aux stratégies classiques de prévention », selon Annie Genevard, chargée de l'éducation au sein du parti Les Républicains.

Mardi 22 décembre, Frédéric Pechenard, vice-président du conseil régional d'Ile-de-France, a promis sur France Info une mise en place « dès que possible » – en 2016 – du dispositif, assurant qu'il se ferait « dans le respect absolu » des élèves et de leurs familles. Concrètement, la région s'engage à proposer aux 470 lycées franciliens de financer ces tests – entre 10 et

12 euros l'unité – « à partir du moment où le conseil d'administration de l'établissement a voté en sa faveur », précise-t-on dans l'entourage de M^{me} Pécresse.

Des associations agréées ou la médecine scolaire seraient chargées de les faire passer à des « classes ou des cohortes » et non à des lycéens individuellement. Les élèves dépistés positifs et leurs parents seraient avertis. Le proviseur n'aurait accès qu'à des résultats statistiques globaux et anonymisés.

Ce plan n'est pas sans rappeler la proposition de loi déposée en janvier 2014 par le député (LR) des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, et qui prévoyait un dépistage au moins une fois par an de tous les lycéens. M^{me} Pécresse peut-elle aujourd'hui s'affranchir d'un texte de loi pour concrétiser son plan ? Non, assurent aussi bien le ministère de l'éducation que des juristes.



« Rien dans la loi ne permet ce type de dépistage en dehors d'une procédure judiciaire », affirme-t-on au cabinet de Najat Vallaud-Belkacem. « Ces tests appliqués dans le cadre scolaire posent plusieurs problèmes juridiques, précise l'avocate Valérie Piau. En droit, c'est aux officiers de police de les faire passer. Sans compter qu'ils touchent à la liberté individuelle et à l'intégrité physique d'élèves, qui plus est mineurs... Il faudrait l'accord des parents. »

A la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les

conduites addictives (Mildeca), on est moins catégorique. Si ces tests respectent un certain nombre de conditions (anonymat, décision du chef d'établissement), ils peuvent être pratiqués, y fait-on valoir. Mais « il y a peu de chances qu'un chef d'établissement y ait recours », précise-t-on, car « cela ne s'inscrit en aucun cas dans les orientations générales de lutte contre les conduites addictives ». Interrogés, les chefs d'établissement n'estiment d'ailleurs pas avoir ce pouvoir. « Les seuls qui l'ont, ce sont les autorités judiciaires et policières », soutient Philippe Tournier, du SNPDEN-UNSA, le principal syndicat de proviseurs.

Alors que du côté des Républicains, on assure que « ce dispositif, s'il est convaincant, pourrait être

repris par d'autres régions », les membres de la communauté éducative ne cachent pas leurs réserves. « On part de l'idée que la jeunesse est coupable par avance et que si un lycée refuse de se soumettre au test, il sera d'office considéré comme positif », regrette Christian Chevalier, du syndicat d'enseignants SE-UNSA (réformiste). Contrôler la jeunesse : on est bien là dans les vieilles rengaines de la droite... »

« En bout de chaîne »

L'opposition ne porte pas que sur les principes et les valeurs : la méthode et l'efficacité d'une telle mesure sont aussi contestées, comme le pointent les infirmières scolaires. « Se concentrer sur le dépistage, c'est se situer en bout de chaîne, c'est vouloir prendre l'élève

LE CONTEXTE

En 2014, près d'un jeune de 17 ans sur deux (47,8%) a déjà fumé du cannabis, selon l'enquête Escapad de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies publiée en mai à partir des réponses fournies lors de la Journée défense et citoyenneté. Une augmentation en hausse de plus de six points, car ils n'étaient que 41,5% en 2011. L'étude montre également que les jeunes de 17 ans en Ile-de-France ont un peu moins expérimenté le cannabis que la moyenne nationale (45,7%).

sur le fait », réagit Béatrice Martinez, du syndicat Snies-UNSA, qui revendique une démarche de prévention. « Que fait-on du résultat, c'est la question cruciale », souligne Olivier Phan, addictologue à la consultation jeune consommateur de la Croix-Rouge. Le kit salivaire permet de détecter une prise récente de cannabis, jusqu'à vingt heures, sans faire la différence entre le consommateur occasionnel ou régulier. »

Jean-Pierre Couteron, le président de la Fédération Addiction se dit lui aussi « sceptique » et « inquiet » que l'on puisse faire comme si on « repartait de zéro » sur ce sujet, rappelant « l'effort fait depuis deux ou trois ans pour consolider les consultations jeunes consommateurs et développer l'intervention précoce pour aller à la rencontre des jeunes ».

D'autres objections portent enfin sur le coût du dispositif, le nécessaire respect du « secret médical » même pour des mineurs... Balayant ces critiques, la nouvelle présidence de la région assure que son plan ne se résume pas aux tests et prévoit, aussi, la mise en place de « référents addiction » dans les lycées, ou la « sécurisation » de leurs abords avec les forces de police. ■

MATTEA BATTAGLIA
ET FRANÇOIS BÉGUIN

Mort du troisième porteur d'un cœur artificiel Carmat

Le décès ne serait pas dû à la prothèse, selon la société

Le troisième patient chez lequel avait été implanté un cœur artificiel Carmat est décédé vendredi 18 décembre. Sa mort a été annoncée, mardi 22 décembre, dans un communiqué de presse de la société Carmat intitulé « Information sur l'évolution de l'essai clinique de faisabilité du cœur artificiel bioprothétique Carmat ». La société rappelle que cette prothèse vise à « offrir une alternative thérapeutique aux malades souffrant d'insuffisance cardiaque terminale ». Elle précise que « les analyses réalisées n'ont pas montré d'implication de la prothèse dans le décès du patient. La société poursuit l'étude de faisabilité ». Les deux premiers patients ayant reçu le cœur artificiel sont déjà morts.

Le troisième patient décédé était un homme de 74 ans. L'implantation du cœur artificiel avait eu lieu le 8 avril 2015 à l'Hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP). Après avoir été formé au fonctionnement du système d'assistance cardiaque portable, il avait ensuite bénéficié d'une période de rééducation dans les Hôpitaux universitaires de Strasbourg. Il avait quitté l'établissement hospitalier à la fin août pour retourner à son domicile alsacien.

La société Carmat indique qu'« il s'agit d'une mort subite par arrêt respiratoire au cours d'une insuffisance rénale chronique. Suite au constat de décès, l'équipe médicale a arrêté la prothèse ». Le greffé

souffrait, ajoute le communiqué, d'une « combinaison de pathologies sévères, en particulier d'insuffisance rénale préexistante à l'implantation de la prothèse, qui l'amenait à revenir régulièrement à l'hôpital ». Dans les jours précédant sa mort, le patient avait été de nouveau hospitalisé à Strasbourg, son insuffisance rénale étant entrée dans une « phase très critique », selon le président de Carmat, Jean-Claude Cadudal.

Pas de défaillances mécaniques

Ce troisième porteur d'un cœur artificiel aura bénéficié d'une survie de deux cent cinquante jours. Claude Dany, âgé de 76 ans, le premier à recevoir cette bioprothèse à l'HEGP le 18 décembre 2013, était mort soixante-quatorze jours après l'intervention. Le deuxième greffé, un homme de 69 ans chez qui le cœur artificiel avait été posé à Nantes le 5 août 2014, avait, lui, survécu deux cent soixante-dix jours. Son débit cardiaque avait baissé, et il n'avait pas pu être sauvé par une tentative de changement de la bioprothèse.

Dans ces deux premiers cas, qui ont fait l'objet d'une publication dans la revue médicale britannique *The Lancet* le 29 juillet 2015, aucune complication thromboembolique n'avait été observée, alors même qu'un des malades n'avait pas reçu d'anticoagulants pendant cinquante jours. Les analyses post-mortem des bioprothèses n'avaient pas révélé de défaillances mécaniques, mais

des problèmes sur les composants électroniques, corrigés depuis, selon le Pr Alain Carpentier, inventeur de la bioprothèse, et ses collègues.

La prothèse Carmat ne pourra devenir une véritable alternative aux systèmes d'assistance ventriculaire existants que si les composants font preuve d'une « extrême longévité », soulignaient deux spécialistes allemands dans un commentaire associé à l'article du Pr Carpentier.

Le 24 novembre, Carmat a annoncé avoir reçu de l'Agence nationale de sécurité du médicament l'autorisation de finaliser l'essai clinique de faisabilité du cœur bioprothétique, préalable à une étude de plus grande ampleur. Une quatrième implantation reste donc prévue dans le cadre de l'essai de faisabilité, avec cette fois des critères assouplis sur le degré d'insuffisance cardiaque.

La communication autour du cœur bioprothétique demeure extrêmement contrôlée par la société Carmat. Cela résulte à la fois de différences de conception entre elle et le Pr Alain Carpentier, vu comme un électron libre, et de l'importance des enjeux économiques. Après la première implantation en décembre 2013, l'action Carmat avait bondi de 105 euros à près de 150 euros. Le décès du premier patient l'avait entraînée à 85 euros, et son cours avait même dû être suspendu. ■

PAUL BENKIMOUN



EN VENTE CHEZ
VOTRE MARCHAND
DE JOURNAUX

Bonnes Adresses

Tarifs 01/01/15

Tél. : 01 57 28 38 52

1 parution

Professionnels

Particuliers

Forfait 5 lignes

65€ HT

65€ TTC

Forfait 10 lignes

110€ HT

110€ TTC

Reproduction interdite

Invitation au confort

TRECA

Certainement les canapés-lits les plus confortables au monde...

Dans le plus grand espace canapés-lits à Paris, découvrez ce convertible Rapido (tirez le dossier, le lit est prêt) équipé d'un matelas Treca haut de gamme 50kg/m³. Fabrication française.

CANAPÉ-LIT
TRECA

Espace
Topper

A Paris depuis 1926

CANAPÉS, LITERIE, MOBILIER :
3 000 M² D'ENVIES !

PARIS 15° • 7J/7 • M° BOUCICAUT • P. GRATUIT • WWW.TOPPER.FR

Canapés : 63 rue de la Convention, 01 45 77 80 40

Literie : 66 rue de la Convention, 01 40 59 02 10

Gain de place : 58 rue de la Convention, 01 45 71 59 49

Armoires lits : 60 rue de la Convention, 01 45 71 59 49

Mobilier Design : 145 rue Saint-Charles, 01 45 75 06 61

Dressing Celio : 143 rue Saint-Charles, 01 45 79 95 15

Meubles Gautier : 147 rue Saint-Charles, 01 45 75 02 81

VÊTEMENTS



Costumes modulables avec 1 ou 2 pantalons
de 300 € à 438 €
Vestes de 200 € à 295 €

Et toujours : Digel,
LES CHEMISES, Alain Gauthier et Jupiter,
LES PULLS, Enzo Lorenzo et Guy de Bérac,
LES PARKAS, MANTEAUX et IMPERS, Bugatti,
LES PANTALONS, Bernard Zins,
SOUS-VÊTEMENTS et PYJAMAS, Eminence,
CHAUSSETTES, Eminence et DD.

Du mardi au samedi de 10 h 15 à 13 heures - 14 h 30 à 19 heures
53, rue d'Avron - 75020 PARIS - Tél. : 01.43.73.21.03

ANTIQUITÉS



CHARLES HEITZMANN

ACHÈTE CHER

Mobiliers anciens

Tous Pianos

Manteaux de fourrures

Bagagerie de luxe

Services de table

Toutes argenteries

Vases Gallé, Daum

Objets asiatique

Tapis & tapisseries

Tableaux & cadres

Lustres et miroirs

Toutes horlogeries

Bronzes & ivoires

Trophées de chasse

Armes anciennes

Objets de vitrines

Livres anciens

Pièces (5F, 10F, 50F...)

Vins (mêmes imbuables)

01.40.89.01.77

DÉPLACEMENT ET ESTIMATION
GRATUITS SUR TOUTE LA FRANCE
charlesheitzmann@free.fr

BIJOUX

PERRONO-BIJOUX

Anciens. Occasions argenteries.

Brillants. Pierres précieuses.

Création & transformation

réparations. Achats ventes.

Echanges sélectionné par le guide

PARIS PAS CHER

OPÉRA : angle bd des Italiens

4, rue de la Chaussée d'Antin

Tél : 01 47 70 83 61

ÉTOILE : 37, avenue Victor Hugo

Tél : 01 45 01 67 88

Ouverts du mardi au samedi

BOUCHERIE



PRIX BAS toute l'année !

CHAPON FERMIER

LABEL ROUGE - 9,80 € le kg

Origine France

FOIE GRAS

DE CANARD CRU

39,80 € pièce

Origine France

DINDE FERMIERE

LABEL ROUGE - 9,80 € le kg

Origine France

SAUMON FUMÉ

"À LA FICELLE" - 28,80 € le kg

Origine Norvège

13 rue du Fbg du Temple

75010 Paris - M° République

Tél. 01 42 08 22 84

www.robertetrene.fr

DÉCORATION

RENOV'DÉCO 1961 SARL

Nos compétences,

notre expérience

et notre goût

du travail soigné

A VOTRE SERVICE !

PEINTURE, PAPIER-PEINT,

PARQUET, ELECTRICITE,

CARRELAGE, PLOMBERIE,

MACONNERIE, MENUISERIE.

*Devis gratuit *Délai respecté

Tél : 01.40.09.79.26

06.21.40.02.81

www.renovdeco1961.fr

LIVRES

LIBRAIRE

ACHÈTE LIVRES 20°

Illustrés Modernes,

Beaux Arts, Sciences Humaines,

Littérature, Voyages, Photos,

Pléiade, etc.

GOLEN : 06.30.49.93.94

MUSIQUE

ACH. POUR COLLECTION

33 TOURS ANNÉES 50

(MUSIQUE CLASSIQUE)

Tél. : 06.11.57.62.81

Disquaire sérieux achète

DISQUES VINYLES

33 T ET 45 T.

Pop/rock/jazz/Classique...

Grande quantité, service de presse,

successions...

06 89 68 71 43



dorelanbed

LE N°1 DE LA LITERIE EN ITALIE
ENFIN À PARIS !

Dans un showroom exclusif, découvrez les collections 100% contemporaines
de la plus grande marque italienne, qui associe design et technologie.

Lits, matelas, sommiers, oreillers, accessoires... lignes originales et détails
raffinés subliment le confort absolu : mousse à mémoire de forme, ressort
ou latex, la recherche DorelanBed ne dort jamais !

PRIX D'OUVERTURE

dorelanbed

Showroom exclusif DorelanBed

37 rue du Commerce Paris 15°, 01 45 75 29 98

Ouvert 7j/7, M° Avenue Emile Zola

Immobilier

Tous les mercredis et samedis - Vos annonces sur LeMonde.fr

Tarifs 01/01/15

Tél. : 01 57 28 38 52

immobilier@mpublicite.fr

Reproduction interdite

VENTES

APPARTEMENTS

PARIS 4°



« 5P. -FR. BOURGEOIS »
141m² - 4°ét.asc. - 3 chbres
Vues - Calme - 1.850.000€

« 3P. - QUAI BOURBON »
3°ét. asc. - Vues seine
87m² - 1.944.000€

« 5P. - CELESTINS »
126m² - duplex 3° et 4° ét.
Vues Seine - 2.100.000€

« 7P. - BEAUMARCHAIS »
250m² - 3° ét. asc.
+ Serv. - 2.700.000€

« 7P. SUR SEINE »
Quai aux Fleurs - 6°ét.asc.
200m² + serv. + box
Balcon - 4.800.000€

FEAU MARAIS
01.44.54.15.30
www.feau-immobilier.fr

VIAGER PREVOYANCE



Hubert Thomassin : Votre sécurité
assurée par un expert en droit viager.

Vente en viager occupé & libre
dès 60 ans, sur Paris, région
Parisienne et toutes régions

Vente occupée sans rente

Estimation gratuite
& confidentielle

189, rue de la Pompe 75116 Paris - M° V. Hugo
Tél. 01 45 05 56 56 - viagers.net

PROPRIÉTÉ

78 YVELINES

A VENDRE GRAND MOULIN

60 km de Paris

habitable 1058 m², autres 613 m²

parc de 2h 7 et terres agricoles.

Pour entreprise ou particuliers

1M.6 € - 2M. € - à voir :

vieuxmoulin2.blogspot.fr

claire.cazala@gmail.com

ACHATS

L'IMMOBILIER 100%

ENTRE PARTICULIERS

Acheteurs Français et Européens

Recherch. tous types de biens

entre particuliers. LMO

0 800 141 160

Service & appel gratuits

MURS

DE COMMERCE

Foncière familiale recherche murs

de commerce, emplacement n° 1,

à Paris et région parisienne.

Décision rapide et discrétion

assurée.

Tél : 06.03.03.56.50



LEGASSE VIAGER,
depuis 1963
Spécialiste du viager

Bruno et Nicolas Legasse vous proposent

Une étude et un suivi gratuit et discret

La solution Viager : augmenter sa retraite en restant chez soi

47, avenue Bosquet 75007 Paris.

Tél. : 01 45 55 86 18

Fax : 01 45 55 50 18

Site internet : www.viager.fr

Le Monde

Bonnes Adresses

La rubrique Bonnes Adresses :
chaque mercredi *

* dans Le Monde daté du jeudi

La parution 5 lignes
(31 caractères/ligne) :

65€ HT professionnels

65€ TTC particuliers.

Les 3 parutions
de 5 lignes :

110€ HT professionnels

110€ TTC particuliers

appelez le : 01.57.28.38.52

Envoyer votre texte par e-mail :

nathalie.lavenu@mpublicite.fr

Assaut de Saint-Denis : confusion et questions

Un rapport que « Le Monde » s’est procuré apporte peu de réponses sur les circonstances de l’intervention

La chaussée est jonchée de débris. Du verre et du bois provenant des fenêtres de l'immeuble de Saint-Denis où a eu lieu l'assaut. De nombreux écrous, probablement contenus dans une ceinture d'explosifs actionnée par l'un des hommes retranchés. Mais aussi plusieurs bouts de corps. Ici, « une tête humaine à laquelle demeure attaché un morceau de colonne vertébrale ». Là, « une partie de visage » sur la peau duquel apparaît une barbe naissante. Plus loin, une dent humaine, un trousseau de clés, un livre en langue arabe et un clavier d'ordinateur brisé.

La violence de l'assaut lancé par le RAID, le 18 novembre à 4h15, contre les occupants de l'appartement de la rue du Corbillon où était retranché Abdelhamid Abaaoud, le coordinateur présumé des attentats du 13 novembre, a été telle que la police judiciaire n'a pu commencer ses constatations qu'à 14 heures. Soit près de trois heures après la fin des opérations menées par le RAID. Le bâtiment menace de s'effondrer « suite à l'emploi d'explosifs par les forces de l'ordre et par les occupants de l'immeuble », notent-ils dans un compte-rendu auquel *Le Monde* a eu accès.

Version plus réaliste

Dans le même temps, une autre équipe inspecte la cour intérieure de l'immeuble et les appartements voisins de l'assaut. Au deuxième étage, dans un salon, les enquêteurs découvrent un corps sans vie. Celui d'Abdelhamid Abaaoud. Il a été propulsé à l'étage du dessous après le déclenchement de la ceinture explosive de son complice. Il présente « des blessures profondes, le visage n'est pas reconnaissable, quelques lambeaux de vêtements subsistent », détaillent les policiers. A 18h30, les premières constatations prennent fin. L'immeuble est dans un tel état qu'elles dureront quatre jours.

Très vite, des fuites laissent entendre qu'une femme kamikaze s'est fait exploser durant l'assaut.



Dans l'appartement où était positionné le RAID pour donner l'assaut rue du Corbillon, à Saint-Denis. DR/GONZALO FUENTES/REUTERS



Sans attendre le retour complet de l'opération, Jean-Michel Fauvergue, le patron du RAID, livre un récit de l'intervention aux médias. Dès le jeudi 19, il affirme que ses hommes ont été visés par des tirs de kalachnikov. Une façon de justifier la violence et la durée de l'assaut. Tous ces éléments seront repris le 24 novembre en conférence de presse par le procureur de Paris, François Molins. Le magis-

trat indique que les policiers ont essuyé des « tirs très nourris et quasi ininterrompus » « pendant près d'une heure », le RAID faisant usage de grenades et tirant près de 5 000 munitions.

Mais au fur et à mesure que l'immeuble est consolidé, les enquêteurs reconstituent une version plus réaliste du déroulement de l'assaut. Aucune femme kamikaze n'a été retrouvée dans les décombres. La tête passée par la fenêtre est celle d'un homme qui n'a toujours pas été identifié. Tard dans la soirée, le 19 novembre, les enquêteurs découvrent dans les gravats le corps de la cousine d'Abdelhamid Abaaoud, Hasna Aït Boulahcen, le visage contre le sol, asphyxiée et sans « aucune trace de perforation ».

Aucune arme de guerre ne sera retrouvée, contrairement à ce qu'avait pu laisser penser le récit du patron du RAID. Le tir « nourri » évoqué par le RAID se heurte à une constatation imparable : seul un Browning semi-automatique a été retrouvé dans les décombres le 20 novembre, sans chargeur mais avec une munition. Sur le pistolet, la police retrouve une empreinte d'Abdelhamid Abaaoud. C'est à ce jour la seule arme des terroristes découverte. « Il est possible de tirer sans chargeur, mais balle après balle », explique un policier. De toute évidence, le feu « nourri » n'a pas été aussi intense que relaté.

« Ils préparaient leurs bombes »

L'essentiel des munitions ont en réalité été tirées par les policiers d'élite. Dès le lendemain de l'assaut, la police judiciaire fait un premier décompte des munitions saisies. Ils recensent plus de 1 500 étuis percutés et 4 étuis percutés de grenade, provenant « vraisemblablement, selon les techniciens du laboratoire central de la préfecture de Paris, des tirs effectués par les effectifs de la police du RAID ».

La fouille minutieuse des gravats s'avère fructueuse. Dans la cour de l'immeuble, les enquêteurs retrouvent un pied droit, ainsi qu'un morceau de jambe appartenant sans doute à l'homme qui s'est fait exploser un peu plus tôt. La répli-

Aucune réponse n'est apportée sur la stratégie d'opérer des « tirs de saturation » pour empêcher un éventuel kamikaze d'approcher

que d'un pistolet automatique et son chargeur vide de toute munition à bille est ensuite découvert.

Le feu de l'action a rarement aussi bien porté son nom pour une intervention policière menée en France. Les précisions apportées par un témoignage ainsi que plusieurs éléments de téléphonie avaient laissé entendre que des personnes – dont Abdelhamid Abaaoud – armées de kalachnikov et d'explosifs s'étaient réfugiées dans un appartement à Saint-Denis. Hasna Aït Boulahcen avait ainsi confié que « des voisins voulaient sympathiser mais [qu']ils n'ont pas voulu car ils préparaient leurs bombes, ils ne voulaient pas être dérangés ». Elle-même aurait dit avoir « joué avec la kalach ».

« C'est dans cet état d'esprit qu'arrive le RAID sur place », explique-t-on au ministère de l'Intérieur pour justifier ce déluge de feu. « D'un point de vue opérationnel, l'intervention est une réussite », ajoute-t-on. « Le risque qu'un piège ait été tendu aux policiers n'était pas à exclure » : depuis l'enquête sur la cellule de Verviers, en Belgique, on savait qu'Abdelhamid Abaaoud voulait s'en prendre aux forces de l'ordre. Les membres du commando s'apprêtaient par ailleurs à passer de nouveau à l'acte à La Défense. Des craintes confirmées par la découverte, dans l'appartement, du sac d'Hasna dans lequel a été retrouvé un bouton-poussoir noir entouré d'un ruban adhésif gris et des fils électriques.

Après avoir raconté à la presse cet assaut hors-norme, M. Fauvergue a opté pour la concision dans

la transmission qu'il a faite le 20 novembre à la direction centrale de la police judiciaire. Son rapport de trois pages (« Conditions d'interpellation de six individus lors de l'intervention du 18 novembre »), dont *Le Monde* a pris connaissance, et auquel est joint un plan sommaire de l'appartement, ajoute à la confusion d'un assaut qui n'en manquait déjà pas.

Outre des précisions sur la manière dont des étrangers en situation irrégulière qui squattaient l'immeuble ont été interpellés – et blessés par des tirs de neutralisation de snipers pour deux d'entre eux –, seuls trois éléments sont en lien direct avec la confrontation du RAID et de l'équipe d'Abaaoud.

« Laissez-moi sortir »

« Plusieurs coups de feu éclataient, provenant de l'appartement cible » alors que ses équipes tentaient pour la deuxième fois de faire sauter la porte à l'aide d'explosifs, précise-t-il sans indication chronologique. Puis, « concomitamment aux tirs nourris d'armes à feu des individus présents (...), plusieurs grenades éclataient aux pieds des opérateurs présents dans la cage d'escalier sans que ces derniers puissent déterminer précisément la position des individus les ayant lancées. Quelques instants après, des grenades, lancées depuis les étages ou le toit de l'immeuble éclataient également dans la cour intérieure » blessant cinq policiers, dont un par balles. Jean-Michel Fauvergue mentionne un tir de sniper sur une personne « combative et déterminée » installée sur le toit.

A la lecture de ce rapport, aucune réponse n'est apportée aux questions soulevées sur la stratégie d'opérer des « tirs de saturation » pour empêcher un éventuel kamikaze d'approcher. Aucune mention non plus des raisons pour lesquelles les explosifs disposés par le RAID sur la porte de l'appartement n'ont pas fonctionné. Aucune précision sur les échanges que des hommes du RAID ont eus avec Hasna Aït Boulahcen lorsqu'elle a demandé à deux reprises de pouvoir sortir. « Elle a les deux mains apparentes à la fenêtre », dit un policier, avant

que ne s'engage un échange : « Monsieur, s'il vous plaît, laissez-moi sortir, laissez-moi sortir au moins », lance la femme. Elle poursuit : « Il va faire sauter quelqu'un ! Monsieur, j'ai peur, j'ai peur. »

Rien sur le moment où l'un des terroristes a déclenché sa ceinture d'explosifs. Rien sur le fait qu'un seul pistolet automatique ait pu à lui seul donner le sentiment aux équipes du RAID d'être visées par « un feu nourri ». Ni la direction du RAID ni la direction générale de la police nationale n'ont souhaité répondre à nos questions.

Dans une synthèse judiciaire de l'enquête de flagrance datée du 14 décembre et dont *Le Monde* a pris connaissance, il est indiqué que « de violents échanges de tirs » ont eu lieu « pendant près de deux heures », précisant que « les mis en cause » ont fait usage de « grenades offensives » et « d'arme à feu ». Arme est au singulier. Un terme qui convient aussi pour décrire cet assaut. ■

STÉPHANIE MARTEAU,
SIMON PIEL
ET SOREN SEELOW

10 GRANDS DESTINS DU XX^e SIÈCLE
RACONTÉS PAR *Le Monde*

1 044 pages - 39,90 € - En vente en librairie

Glénat *Le Monde* // HISTOIRE

www.glenat.com

« Je m’en doutais mais je voulais l’argent »

Des pièces du dossier permettent de mieux cerner le rôle de Jawad Bendaoud, hébergeur des terroristes

Son apparition saugrenue, mercredi 18 novembre au petit matin, sur les écrans de télévision avait offert à un pays en état de choc un premier moment de catharsis. L’assaut mené par le RAID contre la planque d’Abdelhamid Abaaoud – le coordinateur présumé des attentats du 13 novembre – dans un immeuble délabré de Saint-Denis est retransmis en direct lorsque Jawad Bendaoud, propriétaire autoproclamé de l’appartement, apparaît spontanément devant les caméras de BFM-TV à 7 h 20 :

« J’étais pas au courant que c’était des terroristes, moi. (...) On m’a demandé de rendre service, j’ai rendu service, Monsieur. On m’a demandé d’héberger deux personnes pendant trois jours, j’ai rendu service tout simplement. Je ne sais pas d’où ils viennent, on est au courant de rien, Monsieur. Si je savais, vous croyez que je les aurais hébergés ? »

L’homme n’a pas le temps de finir sa plaidoirie qu’un policier l’embarque. Son interpellation en direct et l’incongruité de son témoignage en font immédiatement une star sur les réseaux sociaux. Un compte Twitter parodique, « Logeur du Daesh », compte plus de 70 000 abonnés, une soirée pyjama fictive organisée chez lui rassemble 200 000 participants et d’innombrables vidéos pullulent sur la Toile. Les Français avaient besoin de se défouler après cinq jours d’angoisse et de deuil ; avec Jawad Bendaoud, ils tiennent leur bouffon.

Bêtise, appât du gain, idéologie

A l’issue de sa garde à vue, l’homme de 29 ans est mis en examen pour association de malfaiteurs criminelle en relation avec une entreprise terroriste. Mohamed S., une de ses relations de quartier, 25 ans, soupçonné d’avoir servi d’intermédiaire entre Hasna Aït Boulahcen – en quête d’une planque pour son cousin Abdelhamid Abaaoud – et Jawad Bendaoud, est mis en examen du même chef.

Malgré les dénégations des deux hommes, la justice dispose d’éléments suffisamment troublants pour les suspecter d’avoir « sciemment hébergé des personnes en cavale », selon des pièces du dossier que *Le Monde* a pu consulter. Ces documents permettent surtout de mieux cerner leur degré de complicité avec les auteurs des attentats du 13 novembre, fruit d’un obscur mélange de bêtise, d’appât du gain, d’amitiés de quartier et de sympathie idéologique.

Rien ne permet d’affirmer que Jawad Bendaoud avait reconnu Abdelhamid Abaaoud, l’homme le plus recherché de France, au moment de lui louer l’appartement. Le logeur admet pourtant avoir regardé des vidéos du djihadiste belge durant l’un de ses sé-

jours en prison. Sur la plus célèbre, Abdelhamid Abaaoud, hilare, traîne des cadavres de soldats syriens à bord d’un pick-up. « *Tout le monde regardait des vidéos de lui en prison, se défend-il. Vous croyez que je lui aurais loué mon appartement si je l’avais reconnu ?* »

Des échanges de SMS permettent cependant de comprendre qu’il avait pu faire le lien entre ces fugitifs et les attentats de Paris et Saint-Denis. Le 17 novembre vers 22 h 30, ce marchand de sommeil, qui loge des gens de passage – migrants, proxénètes ou dealers – moyennant 50 euros, accueille en personne Abdelhamid Abaaoud, sa cousine Hasna Aït Boulahcen et un troisième terroriste non identifié dans le petit appartement sans eau courante de la rue du Corbillon. Le lendemain à l’aube, l’assaut du RAID réveille le quartier en sursaut. Jawad Bendaoud reçoit deux textos de sa petite amie : « *Je m’en doutais putain* », « *Je te l’avais dit en plus, c’est chelou* ».

Jawad Bendaoud répond : « *Tous les mecs de ma rue, hier, ils rigolaient, ils m’ont dit t’es un OUF, tu ramènes des mecs de Belgique, deux frères MUS.* (...) *Sur le coran de La Mecque c’est des terroristes, nous on rigolait, bah on s’en bat les couilles, moi je les héberge.* (...) *Les mecs ils viennent de Belgique, ils me demandent de quel côté on fait la prière, ils me disent on est fatigué, on veut dormir, on a passé trois jours de fils de pute, 150 euros pour trois jours, pourquoi ils ont pas été à l’hôtel ?* (...) *Vazy même moi j’ai trouvé ça suspect les mecs...* »

Après avoir farouchement nié, Jawad Bendaoud finit par admettre devant les enquêteurs avoir fait le lien avec les terroristes en cavale. « *J’ai douté, il y avait un truc pas clair, mais je ne vais pas prendre vingt ans pour ça, (...) je m’en doutais, mais je voulais l’argent.* » A l’en croire, l’appât du gain semble avoir été son unique mobile.

Deux éléments intriguent pourtant les policiers. Le 3 novembre, Jawad Bendaoud reçoit un appel d’un numéro belge. Or ce numéro a appelé le 14 novembre un autre numéro belge, à ce jour non attribué, qui avait borné la veille – soir des attentats – au Stade de France, dans le 11^e arrondissement de Paris, et dans le 18^e arrondissement, à des heures correspondant au parcours funeste des terroristes.

Autre détail troublant : le téléphone de Mohamed S. a borné dans la nuit du 13 au 14 novembre allée Vauban, à Châtillon, au même moment que celui de Salah Abdeslam, un des terroristes en cavale. Il affirme ne pas le connaître. Les enquêteurs n’ont encore tiré aucune conclusion de ces recoupements.

Plusieurs échanges de SMS entre Hasna Aït Boulahcen et Mohamed S. conduisent en revanche les juges à suspecter Mohamed S. d’être, des deux hommes, celui qui était le plus susceptible de connaître le pedigree des fugitifs. Le 17 novembre, la cousine d’Abaaoud lui écrit pour le remercier d’avoir trouvé un logement : « *Toute la cité m’a appelé.* (...) *Ils ont vu à la télé, ils m’ont appelé tous* (...) *Aujourd’hui, ce que tu as fait, la vie de ma mère, tu es un bon.* »

Quelques heures plus tard, Hasna Aït Boulahcen évoque avec Mohamed S. le « taxi » qui doit les conduire tous les « trois » – elle, Abaaoud et le terroriste non identifié – jusqu’à l’appartement de la



Capture d’écran de BFMTV montrant Jawad Bendaoud, à Saint-Denis, le 18 novembre. BFMTV / AFP

rue du Corbillon. « *Je peux pas dormir avec toi, t’es malade.* (...) *Y m’a dit tu restes avec moi, j’ai pas confiance moi.* (...) *Tu sais très bien ce qui se passe.* » Elle ajoute ensuite avoir regardé « *Les Feux de l’amour* ». « *T’as compris quand je te dis Les Feux de l’amour ?* » Mohamed S. affirme n’avoir pas décrypté ce message codé.

A les entendre, Jawad Bendaoud et Mohamed S. ont été poussés par leur seule vénalité et leur absence de sens moral et civique. Leur parcours, entre délinquance multirécidiviste et tentation radicale, en dit un peu plus sur leur personnalité. Les deux hommes, vendeurs de drogue à Saint-Denis, se sont rencontrés lors d’un séjour en prison en 2011. Mohamed S., surnommé « Gros yeux » par ses amis et « Mouss » par ses clients, purgeait une de ses quinze condamnations pour vol avec arme et violences volontaires.

A les entendre, Jawad Bendaoud et Mohamed S. ont été poussés par leur seule vénalité et leur absence de sens moral et civique

Jawad Bendaoud, lui, a été condamné en 2008 à huit ans de prison pour avoir malencontreusement tué un de ses meilleurs amis avec un couteau de boucher. La scène s’est déroulée rue du Corbillon, là même où ce petit dealer a hébergé les terroristes. Résolu à régler à sa façon le vol du téléphone portable de sa mère, il avait menacé un certain Fouad à l’aide d’un hachoir volé à l’étal d’un magasin

exotique. Son ami David avait tenté de s’interposer. Jawad Bendaoud s’était débattu. David était mort d’un coup de lame dans la poitrine.

Décrit par un ancien codétenu comme « radicalisé », Jawad Bendaoud se dit non pratiquant, attestant d’une consommation régulière d’alcool, de cannabis et de cocaïne, et d’une vie sexuelle trépidante. Il reconnaît cependant avoir un jour laissé entendre qu’il pourrait s’inspirer des meurtres de Mohamed Merah. « *J’y ai peut-être pensé en prison, mais une fois sorti, tout est sorti de ma tête* », assure-t-il aujourd’hui.

« Mouss » résume d’une formule le lien qui l’unit à Jawad Bendaoud : « *Je ne peux pas dire que c’est un ennemi, mais je lui ai déjà fait du mal.* » Une sombre histoire de dette non remboursée derrière les barreaux a scellé leur association. A leur sortie concomitante de

prison, en septembre 2015, Mohamed S. réclame son argent. Jawad parle mal de sa mère. « Mouss » lui assène un coup de crosse de revolver. « *Finalement, résume une note judiciaire, ils se réconciliaient et trouvaient un arrangement : Mohamed S. livrait Jawad Bendaoud en cocaïne que ce dernier transformait en crack avant de lui restituer la moitié de ses gains.* »

Cette petite entreprise narcotique a servi de modèle à l’arrangement qui a conduit les deux hommes à héberger des terroristes rue du Corbillon, un des principaux points de deal de Saint-Denis. Selon leurs dires, Mohamed S., l’intermédiaire, aurait empoché 100 euros pour dépanner les terroristes, Jawad Bendaoud, le logeur, se contentant de 50 euros. A peine le prix de trois grammes de coke à eux deux. ■

EMELINE CAZI
ET SOREN SEELOW



« TEACHERS PROVIDENT SOCIETY LIMITED » (AGISSANT EN TANT QUE « TEACHERS ASSURANCE »)
« LIVERPOOL VICTORIA FRIENDLY SOCIETY LIMITED » NOTIFICATION EN VERTU DU PARAGRAPHE 6 DE L'ANNEXE 12 DE LA LOI DE 1992 SUR LES « FRIENDLY SOCIETIES » (SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUEL)

Une notification est signifiée par la présente pour indiquer qu'une demande a été déposée auprès de la « Prudential Regulation Authority » (Autorité de Régulation Prudentielle) (ci-après « PRA ») par la « Teachers Provident Society Limited » (ci-après « Teachers »), immatriculée sous le numéro 372F, dont le siège social est sis à Tringham House, Wessex Fields, Deansleigh Road, Bournemouth, Dorset BH7 7DT, pour confirmation par la PRA, en vertu de l'article 86 de la Loi de 1992 sur les « Friendly Societies », de la proposition de transfert de tous les engagements de Teachers à la « Liverpool Victoria Friendly Society Limited », immatriculée sous le numéro 61COLL, dont le siège social est sis à County Gates, Bournemouth, Dorset BH1 2NF.

La date prévue d'entrée en vigueur du transfert est le 1er avril 2016.

Un rapport d'actuaire indépendant sur les modalités de la proposition de transfert a été réalisé et est disponible pour des besoins de consultation dans les bureaux de Teachers, Tringham House, Wessex Fields, Deansleigh Road, Bournemouth, Dorset BH7 7DT pendant un délai d'au moins 21 jours suivant la date de première publication de la présente notification. Il est possible de demander des copies du rapport en écrivant à Teachers ou en appelant la Ligne d'assistance aux Membres au +44 (0) 800 731 2436. Ce rapport est également disponible en ligne à l'adresse www.teachersassurance.co.uk.

Toute partie concernée est en droit de faire des déclarations écrites et/ou de notifier son intention de faire des déclarations verbales à la PRA eu égard à cette demande. Conformément au paragraphe 6(2)(b) de l'Annexe 12 de la Loi de 1992 sur les « Friendly Societies », la PRA a décidé que toutes déclarations écrites ou notifications de l'intention d'une personne de faire des déclarations verbales doivent être reçues par la PRA avant le 1er février 2016.

En cas de notification de déclarations verbales, ces dernières seront entendues par la PRA le 17 février 2016 à l'adresse « Prudential Regulation Authority, 20 Moorgate, London EC2R 6DA ».

Les déclarations écrites ou les notifications d'intention de faire des déclarations verbales doivent être adressées à « The Insurance Division, Prudential Regulation Authority, 20 Moorgate, London EC2R 6DA » ou par courrier électronique à portfoliotransfers@bankofengland.co.uk (dans les deux cas à l'attention de Monsieur M. Conlon) au plus tard le 1er février 2016. Il serait utile d'indiquer la nature de toutes propositions de déclarations verbales en envoyant la notification.

Date : 21 décembre 2015

Publié par le comité de direction de la « Teachers Provident Society Limited »
Publié par le Conseil d'administration de la « Liverpool Victoria Friendly Society Limited »

« Tous les mecs de ma rue ils rigolaient, ils m’ont dit t’es ouf. Sur le Coran de La Mecque, c’est des terroristes »

JAWAD BENDALOUD
le logeur

Un repreneur anglais pour l’acier d’Hayange

L’indien Tata Steel négocie la vente de neuf usines européennes, dont celle de Lorraine, au fonds Greybull Capital

Est-ce « un nouveau drame industriel » qui se profile, comme le redoute Fabien Engelmänn, le maire Front national d’Hayange ? Ou au contraire la promesse, enfin, d’un avenir pour les salariés de la sidérurgie en Lorraine et en Grande-Bretagne, ainsi que veulent le croire les syndicalistes concernés ?

En pleine crise de la sidérurgie, alors que le secteur se bat pour sa survie, un petit fonds britannique, Greybull Capital, a décidé d’investir dans cette industrie en déroute. Il a signé un accord de principe pour reprendre neuf usines européennes de Tata Steel, qui perdent globalement de l’argent. L’industriel indien y emploie actuellement 4 700 personnes pour fabriquer des produits longs en acier, comme les poutrelles ou les rails de chemin de fer. Si les négociations dévoilées mardi 22 décembre aboutissent, Greybull en deviendra propriétaire d’ici à deux mois, pour un prix encore tenu secret, mais sans doute très faible.

L’Etat a son mot à dire

Parmi ces neuf sites, un se trouve en France et demeure, lui, tout à fait rentable : Hayange, en Moselle, à portée de fusil de l’aciérie ArcelorMittal de Florange. C’est l’un des plus grands et des plus anciens laminoirs de l’Hexagone. Créé en 1892 par la famille Wendel, il est passé entre les mains d’Usinor, de Corus, avant d’être repris par la famille Tata en 2007. Contrairement au reste du groupe, cette usine de 450 personnes tourne à plein. Elle produit de longs rails pour les trains, les métros et les tramways du monde entier. Elle vient d’ailleurs de renouveler pour cinq ans le contrat avec la SNCF, qui assure un gros tiers de son chiffre d’affaires. « Il s’agit de produits à forte valeur ajoutée et qui sont difficiles à faire voyager, si bien que nous subissons moins que d’autres la concurrence chinoise », explique Gérard Glas, le président de Tata Steel France



Dans l’usine de Tata Steel à Hayange (Moselle), en septembre 2011.
JEAN-CHRISTOPHE VERHAEGEN/AFP

Greybull investit dans une industrie en pleine crise, alors que le secteur se bat pour sa survie

batte sur un autre repreneur de piètre qualité, ou ne démantèle ses activités pour les vendre site par site. « Ce qui nous rassure, c’est que Greybull doit reprendre la totalité des installations », explique M. Zabot. A Hayange, notre usine de rails sera donc toujours approvisionnée en acier par l’aciérie anglaise de Scunthorpe. »

Deuxième point positif, Greybull Capital n’a pas une réputation de vautour. Ce fonds très discret a été créé en 2008 par deux anciens banquiers d’affaires, Richard Perlhagen et Nathaniel Meyohas, associés au frère de celui-ci, Marc Meyohas. Il est sorti de l’ombre ces derniers mois, à la faveur de quelques opérations de taille importante.

Spécialisé dans la reprise d’entreprises en difficulté, Greybull a notamment mis la main sur les magasins Morrisons, la petite compagnie aérienne Monarch, et Arc Specialist Engineering, une société industrielle de Birmingham. « Ce sont des gens dynamiques et assez francophiles », assure M. Glas. Ils ne sont pas là pour faire un aller-retour rapide. Ils injectent des fonds pour remettre les entreprises à niveau, et donnent un coup de main pour atteindre les résultats espérés. »

Peuvent-ils réussir là une mission jugée impossible par M. Klesch ? « Ils vont sans doute faire le tri dans les usines, et durcir le plan de restructuration de Tata », anticipe un salarié lorrain. Si Hayange, bénéficiaire, n’a pas trop à craindre, certains sites britanniques risquent de souffrir davantage. ■

DENIS COSNARD

Rail.

Pour M. Engelmänn, l’ancien syndicaliste CGT devenu maire FN d’Hayange en mars 2014, la cession annoncée mardi est « une nouvelle très inquiétante pour le maintien de l’emploi et des activités de cette usine en Moselle ». Dans un communiqué cosigné par le numéro deux du parti, Florian Philippot, il appelle l’Etat à intervenir immédiatement « pour éviter qu’une nouvelle usine ne tombe entre les mains d’un fonds de pension prédateur ».

L’Etat a son mot à dire. Le transport ferroviaire fait partie des activités considérées comme

« stratégiques » par Bercy depuis le renforcement, en mai 2014, d’un décret soumettant à autorisation certains investissements étrangers. Si bien que Emmanuel Macron, ministre de l’économie et de l’industrie, peut bloquer la vente d’un fournisseur de la SNCF comme Hayange.

Mais au lieu de s’alarmer, les représentants du personnel se disent plutôt satisfaits. « C’est une bonne nouvelle avant Noël », s’est réjoui Harish Patel, du syndicat britannique Unite. « Nous saluons l’intérêt manifesté par Greybull pour assurer un avenir aux produits longs en dehors de Tata », a

renchéri Roy Rickhuss, secrétaire général du syndicat de sidérurgistes Community. A Hayange même, Grégory Zabot, secrétaire CFDT du comité d’entreprise, ne se montre pas particulièrement anxieux.

En réalité, l’opération envisagée paraît plutôt de nature à calmer les inquiétudes. Depuis plus d’un an, Tata Steel cherche un acquéreur pour ses produits longs en Europe. Une branche en difficulté, en raison notamment de la concurrence féroce des produits chinois et de la guerre des prix qu’elle provoque. Sur environ 1,6 milliard de livres sterling de chiffre d’affaires

(2,2 milliards d’euros) attendu cette année, elle pourrait perdre 100 millions de livres.

En octobre 2014, Tata avait conclu un premier accord pour vendre l’ensemble à Gary Klesch, l’un des hommes d’affaires les plus douteux de l’industrie européenne. Celui-ci a finalement jeté l’éponge en août, jugeant impossible de redresser une industrie victime d’une « hémorragie mortelle ». Le groupe Tata a alors lancé lui-même une première restructuration, comportant la suppression de 1 200 postes.

Depuis, le personnel craignait que l’industriel indien ne se ra-



vous invitent au colloque

VIVRE FACE AU RISQUE DJIHADISTE

Le jeudi 7 janvier 2016 à 8 h 30 au studio 104 de la Maison de la Radio

Un an après Charlie et huit semaines après les attentats de Paris, France Info et Le Monde vous proposent une matinée de débats, de témoignages et d’échanges avec les meilleurs spécialistes.

Trois tables rondes animées par Vincent Giret, journaliste au Monde, et Olivier de Lagarde, journaliste à France Info

Terrorisme, une guerre de 30 ans ?

Avec Jean-Pierre Filiu, Cynthia Fleury, Alain Frachon, Nabil Mouline et Sophie Parmentier

La société française face à la menace

Avec Céline Berthon, Marie-Christine Culioli, Tareq Oubrou et Guillaume Pépy

Les médias face au terrorisme

Avec Laurent Guimier et Jérôme Fenoglio

Entrée 5€, au profit de l’Association française des Victimes du Terrorisme
Réservation impérative sur maisondelaradio.fr/vivre-face-au-risque-djihadiste

Vivre face au risque djihadiste

COLLOQUE

La Silicon Valley boude la Bourse

Abreuvées de capitaux privés, les start-up se sont tenues à l'écart des marchés en 2015

SAN FRANCISCO - correspondance

Dans la Silicon Valley, nombreux étaient ceux qui anticipaient une année historique en termes d'introductions en Bourse (IPO) pour les sociétés technologiques. Les noms d'Uber, Airbnb, Snapchat, ou encore Dropbox, étaient régulièrement cités. Mais 2015 n'aura finalement pas été à la hauteur des espérances.

Selon les décomptes effectués par Dealogic, seulement 28 entreprises high-tech ont fait leurs débuts sur les marchés américains. Non seulement cela représente une forte baisse par rapport aux 62 opérations de 2014, mais il s'agit du plus mauvais total depuis 2009, année de crise financière internationale. Au cours de l'été, près de trois mois se sont écoulés sans la moindre introduction. Cela ne s'était plus produit depuis six ans.

Cette année médiocre s'explique d'abord par les mauvaises performances des IPO technologiques. « C'est l'un des secteurs qui offrent les plus mauvais retours pour les investisseurs », note Kathleen Smith, de la firme Renaissance Capital. Exemple : l'action de Pure Storage, spécialisée dans le stockage de données, a clôturé, mardi 22 décembre, à 16,16 dollars (14,8 euros), contre un prix d'introduction de 17 dollars. Et celle d'Etsy, plateforme de commerce en ligne, à 8,78 dollars, contre un prix d'introduction de 16 dollars.

Au-delà des nouveaux arrivants, la grande majorité des valeurs

« C'est l'un des secteurs qui offrent les plus mauvais retours pour les investisseurs »

KATHLEEN SMITH
Renaissance Capital

technologiques souffrent en Bourse, à l'image de Twitter. Le titre du réseau de microblogging s'échange à son plus bas niveau. Pour les investisseurs de Wall Street, les valorisations des entreprises de la Silicon Valley ne se justifient plus. « Ils sont beaucoup plus méfiants avec ces sociétés, particulièrement lorsqu'elles ne sont toujours pas rentables », poursuit M^{me} Smith. Ils exigent désormais une décote. » Ainsi, la société de paiements mobiles Square et le spécialiste du cloud computing Box ont dû effectuer leur IPO à prix cassé.

Taux bas de la Fed

D'autres entreprises ont préféré repousser l'échéance. Elles peuvent se le permettre car elles n'ont aucun mal à lever des fonds sur les marchés des capitaux privés. « La baisse des introductions en Bourse illustre un changement structurel, estime Jackie Kelley, du cabinet EY. Les sociétés disposent aujourd'hui d'un large éventail pour lever de l'argent. Le recours aux capitaux

privés leur permet d'aller plus vite pour générer un avantage compétitif face à leurs concurrents. »

L'afflux de capitaux privés est en partie alimenté par la politique à bas taux de la Réserve fédérale américaine, qui commence seulement à amorcer une remontée des taux. « Depuis cinq ou sept ans, les capitaux se dirigent vers des catégories d'investissements, comme le capital-risque », résume Stewart Butterfield, le patron de la start-up de messagerie collaborative Slack.

De nouveaux acteurs ont injecté de l'argent dans les start-up, notamment de grands fonds d'investissements américains, tels Blac-

kRock, T. Rowe Price ou Fidelity. Des investisseurs étrangers ont également émergé : des fonds souverains, à l'image de celui de Singapour, qui avait investi dans Square, et de grandes sociétés Internet, notamment chinoises (Alibaba, Baidu, Tencent). Pour s'implanter, ils acceptent des valorisations plus élevées que les traditionnels fonds de capital-risque, les fameux *venture capitalists*.

« Les chèques sont ainsi devenus plus gros, et les valorisations ont grimpé », poursuit M. Butterfield. Ce phénomène s'est matérialisé par la multiplication des « licor-

sées à plus d'un milliard de dollars. De quoi « accentuer l'écart entre les marchés publics et privés », assure M^{me} Kelley. En outre, les sociétés high-tech ont tendance à retarder au maximum leur IPO. Elles souhaitent éviter un processus long et coûteux, des contraintes réglementaires et la pression des investisseurs. Selon la National Venture Capital Association, le délai entre la première levée de fonds et l'introduction en Bourse est passé de quatre à huit ans depuis 2000.

Pour 2016, les attentes des observateurs demeurent limitées. « La source de liquidités abondantes ne devrait pas s'assécher rapide-

ment », estime M^{me} Kelley, qui attend cependant quelques opérations importantes au premier semestre. Mardi, la société Nutanix a officialisé son intention d'entrer en Bourse en début d'année.

« Cela ne peut pas être pire qu'en 2015, résume Anand Sanwal, directeur du cabinet CB Insights. Certaines sociétés pourraient être forcées à entrer en Bourse car la fenêtre du financement privé pourrait se refermer. » Kathleen Smith, de Renaissance Capital, anticipe ainsi de nouvelles opérations « discount ». Mais ni Uber ni Airbnb ne devraient franchir le pas. ■

JÉRÔME MARIN

Magic Leap, la mystérieuse start-up à 3,7 milliards de dollars

QUATRE ANS après sa création, Magic Leap cultive toujours le secret. La jeune entreprise américaine n'a jamais présenté le moindre produit ou prototype. Pourtant, les investisseurs affluent. Dans des documents financiers déposés auprès des autorités du Delaware, elle indique être sur le point de boucler une levée de fonds de 827 millions de dollars (756 millions d'euros), la valorisant à hauteur de 3,7 milliards de dollars.

La somme est conséquente pour une société qui reste en phase de recherche et de développement. Et elle s'ajoute aux 542 millions de dollars déjà récoltés en 2014 auprès de Google – Sundar Pichai, le directeur général du moteur de recherche, siège depuis à son conseil d'administration – et des prestigieux fonds de capital-risque Kleiner Perkins et Andreessen Horowitz. L'identité des nouveaux investisseurs n'est pas

connue. Ces dernières semaines, la presse américaine faisait cependant état de discussions avancées avec Alibaba, le géant chinois du commerce en ligne.

Grandes ambitions

Magic Leap travaille sur la réalité augmentée, c'est-à-dire sur l'affichage d'hologrammes se superposant au monde réel. La mystérieuse start-up s'est pour le moment contentée de quelques vidéos de concept. Mais seul son dernier clip a été certifié sans trucages. On y voit un hologramme représentant notre système solaire. En se déplaçant, l'utilisateur peut se balader autour du Soleil et des planètes.

Peu de détails filtrent sur la technologie développée par Magic Leap. Des brevets déposés auprès des autorités fournissent de minces indices : le système reposerait sur une paire de lunettes équipée d'une caméra

miniature. Il s'agirait d'une version bien plus sophistiquée des Google Glass, l'un des échecs les plus marquants du géant de Mountain View.

S'ils s'expriment rarement, les responsables de Magic Leap ne manquent pas d'ambitions. « Nous nous préparons à livrer des millions d'appareils », assurait, en novembre, Rony Abovitz, son patron, au cours d'une conférence organisée par le *Wall Street Journal*, sans toutefois préciser la fenêtre de lancement.

Selon M. Abovitz, le système permettra de « retrouver des relations humaines normales ». « Votre vie numérique n'aura plus à prendre le pas sur l'ensemble de votre monde », veut-il croire. « Les possibilités de Magic Leap sont illimitées », renchérit Rio Caraeff, directeur des contenus. A défaut de limites, reste à leur donner des contours. ■

JÉ. M. (SAN FRANCISCO, CORRESPONDANCE)

L'HISTOIRE DU JOUR

Sumner Redstone, le « fantôme vivant » de Beverly Hills

La vieillesse est un naufrage, même au sommet de la réussite. L'exceptionnel destin de Sumner Redstone, 92 ans et toujours patron de Viacom, s'achève dans le déballage le plus sordide et fait les délices du Tout-Hollywood. Avec tous les ingrédients d'une bonne série télé : l'argent, le sexe et le pouvoir. Le 25 novembre, Manuela Herzer, l'ex-petite amie du plus célèbre magnat américain des médias, a déposé plainte devant la Cour de justice de l'Etat de Californie pour demander le droit de s'occuper de la santé déclinante de Sumner. Le 21 décembre, le juge a décidé de repousser à janvier l'audition des médecins du nonagénaire.

Après avoir hérité en 1967 de la petite chaîne de salles de cinéma fondée par son père, Sumner Redstone l'a progressivement transformée en géant des médias grâce à l'acquisition successive du producteur de chaînes de télévision Viacom (MTV, Nickelodeon...), du studio de cinéma Paramount, puis du réseau national CBS. Un empire valorisé aujourd'hui plus de 40 milliards de dollars (36 milliards d'euros) et dont il possède 80 % des droits de vote. Sa fortune personnelle est évaluée à plus de 7 milliards de dollars. Voilà pour l'argent.

Le sexe a accompagné la gloire. Avec son éternelle mèche teinte en blond et sa démarche hésitante, le milliardaire, grièvement blessé lors d'un incendie, s'est découvert sur le tard une vocation d'homme à femmes.

A 76 ans, il a divorcé de sa première épouse, s'est remarié trois ans plus tard avec une jeunesse de trente-neuf ans sa cadette, avant de divorcer à nouveau alors qu'il avait 85 ans. Il se met alors en couple avec Manuela Herzer, 50 ans, avant de lui préférer Sydney Holland, 40 ans.

The Hollywood Reporter, la bible du quartier le plus célèbre de Los Angeles, a fait des gorges chaudes de ses aventures avec une jeune chanteuse dont il a imposé l'éphémère groupe de rock féminin, The Electric Barbarellas, sur sa chaîne musicale MTV.

En mai, pour ses 92 ans, le vieil homme était apparu pour la dernière fois fermement soutenu par Manuela et Sydney. Mais, en octobre, la première fut exclue à la fois de la résidence de Beverly Hills et du testament qui faisait d'elle et de Sydney les curateurs de Sumner, responsables de sa santé. A leur place, c'est Philippe Dauman – directeur général de Viacom et homme de confiance du magnat – qui fut désigné.

Depuis, verrouillage complet. Officiellement, M. Redstone garde bon pied bon œil, même s'il ne s'exprime plus de manière intelligible. Ce n'est pas l'avis de Manuela, qui le qualifie avec moult détails de « fantôme vivant » incapable de bouger et demandant des soins constants. Les investisseurs s'inquiètent et demandent une contre-expertise. Quelle qu'en soit l'issue, la fin du mélodrame est proche et il y a peu de chances qu'il se termine bien pour l'intrépide Sumner, qui avait proclamé un jour qu'il ne mourrait jamais. ■

PHILIPPE ESCANDE

CONJONCTURE

Le pouvoir d'achat des Français a rebondi au troisième trimestre

Le pouvoir d'achat des ménages français a augmenté de 0,9 % au troisième trimestre, après avoir reculé de 0,3 % au deuxième, selon les chiffres publiés par l'Insee mercredi 23 décembre. La consommation a, elle, reculé de 1,1 % en novembre, sa plus forte baisse depuis janvier 2014. La météo clémente a provoqué une baisse de la consommation d'énergie (– 5,6 %) et des dépenses d'habillement (– 4,7 %).

PHARMACIE

Feu vert aux Philippines pour le vaccin contre la dengue de Sanofi

Dengvaxia, le vaccin de Sanofi contre la dengue – le premier pour cette « grippe tropicale » parfois mortelle – a été autorisé aux Philippines mardi 22 décembre, moins de deux semaines après un premier feu vert au Mexique.

INTERNET

La justice néo-zélandaise favorable à l'extradition de Kim Dotcom

Un juge de Nouvelle-Zélande, a estimé, mercredi 23 décembre, que Kim Dotcom, le fondateur de Megaupload.com, pouvait être extradé vers les Etats-Unis, où il est accusé de fraude, de blanchiment d'argent et de racket. L'Allemand a fait appel. – (AFP)

AUTOMOBILE

Acquisition allemande pour Valeo

L'équipementier automobile français Valeo a annoncé, mercredi 23 décembre, avoir conclu un accord avec le fonds Deutsche Beteiligungs AG pour lui racheter la société Spheros, spécialisée dans les systèmes d'air conditionné pour autobus et qui emploie 1 100 salariés pour un chiffre d'affaires annuel d'environ 250 millions d'euros.



Les liens du sang

Les attentats de Paris du 13 novembre ont mis au jour les relations étroites tissées entre les réseaux djihadistes belges et français. Des documents inédits consultés par « Le Monde » ont permis de reconstituer l’histoire de ces cellules islamistes déjà impliquées dans l’assassinat du commandant Massoud en 2001

ÉLISE VINCENT

Qui se souvient du 9 septembre 2001 ? De ce dimanche sans promesse, à Khwadja Bahauddin, bourgade poussiéreuse de la province du Takhar, dans le nord-est de l’Afghanistan ? Septembre traîne encore la chaleur de l’été. Le commandant Massoud accorde ce jour-là, sans trop y prêter attention, un entretien à deux journalistes qui le harcèlent depuis des semaines. D’ordinaire, le « Lion du Panchir » est d’une prudence farouche. Pour approcher son grand front toujours suspicieux, il faut s’astreindre à un minutieux protocole de sécurité. L’amateurisme des prétendus reporters saute aux yeux. Mais trop tard : alors que le principal opposant au régime des talibans, affidés d’Al-Qaïda, est en train de répondre aux premières questions, c’est l’explosion. Massoud meurt le temps de son évacuation. Le monde chavire deux jours plus tard, avec les attentats du 11-Septembre.

Un réseau a aidé en coulisse à réaliser cet assassinat hors norme. Il est étranger aux montagnes rudes d’Afghanistan. Ses ports d’attache sont bien plus à l’ouest, à des milliers de kilomètres. A cheval entre la France et la Belgique. Déjà. Tout ce qui permettra au commando des attentats du 13 novembre de voir le jour est là, en germe, en ce début des années 2000. Les deux faux journalistes kamikazes sont des résidents belges d’origine tunisienne. Ils s’appellent Dahmane Abd El-Sattar et Bouraoui El-Ouaer, ont 39 et 31 ans. Ils ont réussi à voyager jusqu’en Afghanistan grâce à de faux passeports dérobés aux autorités belges. Parmi les petites mains astucieuses qui ont réussi à les leur procurer, trois Français, dont le plus connu, Adel Tebourski, a depuis été expulsé en Tunisie, et déchu de sa nationalité française. La caméra piégée qui a tué Massoud, elle, a été volée à un journaliste de France 3, à Grenoble, neuf mois plus tôt, un... 24 décembre.

BRUXELLES, UNE BASE DE REPLI

Les membres du commando franco-belge qui a ensanglanté la capitale française le 13 novembre 2015 savaient-ils qu’ils n’étaient que les derniers-nés des avatars de ce djihadisme francophone ? Tous les experts, eux, l’ont très vite noté : les attentats de Paris marquent en fait l’aboutissement de ce mélange historique entre réseaux musulmans radicaux belges et français. On ignore encore l’identité de deux des trois kamikazes du Stade de France. Mais les trois du Bataclan étaient français. Salah Abdeslam, pilier de la logistique, avait la double nationalité franco-belge. Quant aux hommes soupçonnés de l’avoir aidé dans sa fuite, au moins six sont belges et un français. Au commencement de ces liaisons dangereuses : le fruit des amitiés de quartier et de

mosquée. Dans le cas des dernières tueries parisiennes, certains liens ont été noués directement dans les katibas francophones de l’organisation Etat islamique (EI) en Syrie. Mais la capitale belge, on l’oublie souvent, est aussi une base de repli pour toute une diaspora maghrébine naturalisée française. A Molenbeek, cette commune de Bruxelles, beaucoup estiment trouver de quoi conjurer ce qui les déclassé à Paris : un logement central, plusieurs stations de métro à proximité, des facilités pour racheter des fonds de commerce, et surtout, des lieux de culte en accord avec leur conservatisme religieux.

Les affinités ont d’autres ressorts à Molenbeek : on est musulman pratiquant ou on ne l’est pas. La nationalité est moins affaire de cœur que de papiers. Et à l’évidence « *il y a une communauté de langue et de territoire* », pointe un haut responsable français de l’antiterrorisme. Un ancien fonctionnaire se souvient, lui, de ce « briefing sécurité » qui l’avait surpris, en arrivant en poste, à Bruxelles, il y a quelques années : « *On m’avait sèchement expliqué : “I/Vous êtes ici dans la banlieue de Paris et 2/Bruxelles est la capitale d’Al-Qaïda en Europe”.* »

Les anciens « islamistes » belges et français devenus « djihadistes » forment un « *petit milieu qui emploie les mêmes recettes et les mêmes personnes* », pointe une source proche des services de renseignements. Le 9 septembre 2001 n’a été qu’un début. Les projets d’attentats fomentés entre France et Belgique vont désormais viser l’Europe. Et ils ne s’arrêteront plus.

Deux jours seulement après le 11-Septembre, un ancien footballeur professionnel est ainsi interpellé, en Belgique, pour avoir pris part au trafic de faux papiers ayant conduit à l’assassinat de Massoud. Il est belge et s’appelle Nizar Trabelsi. Mais s’il est arrêté, c’est surtout parce qu’il a, déjà, un autre projet d’attentat contre la base militaire américaine de Kleine Brogel, dans le nord-est de la Belgique. Avec sa carrure d’athlète, son crâne rasé et sa barbe noire, Nizar Trabelsi joue de son physique d’acteur. Mais il est imprévisible, dangereux. Ce ne sera jamais formellement démontré, mais les services de renseignements sont persuadés que sa vraie cible était pour plus tard : au printemps 2002, l’ambassade des États-Unis, à Paris.

Or, celui qui va attirer leur attention sur ses vrais desseins présumés est un autre personnage-clé du terrorisme franco-belge : Djamel Beghal. Ce Franco-Algérien de 35 ans a été arrêté à Dubaï quelques mois auparavant et a reconnu être missionné par Al-Qaïda pour chapeauter Trabelsi. Il reviendra plus tard sur ses aveux en plaissant qu’ils ont été extirpés « *sous la torture* ». Djamel Beghal, ou celui qui s’est depuis fait connaître pour avoir été l’un des mentors des frères Kouachi et d’Amédy Coulibaly, les auteurs des tueries de *Charlie Hebdo* et de l’Hyper Cacher en janvier...

C’est aussi à cette époque qu’un quinquagè-

À MOLENBEEK, BEAUCOUP ESTIMENT TROUVER DE QUOI CONJURER CE QUI LES DÉCLASSE À PARIS



naire à la longue barbe blanche fait son apparition : le cheikh Bassam Ayachi. Ce Franco-Syrien, autrefois restaurateur à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), a ouvert à Molenbeek, à la fin des années 1990, un centre culturel très controversé : le Centre islamique belge (CIB). Une petite association accusée d’avoir incité au djihad, des années durant, tout ce que compte le milieu radical franco-belge. Afghanistan, Irak, Syrie : les destinations ont seulement changé au gré des crispations internationales.

L’un des coups d’éclat de Bassam Ayachi, rigoriste de la première heure, est une lettre publiée sur Internet en 2004, à l’occasion du vote de la loi sur le port du voile à l’école. Intitulée « *Lorsque la mort devient belle, Monsieur Sarkozy* », elle avertit le ministre de l’intérieur d’alors : « *Lorsque le dialogue sera interrompu, à ce moment-là, les papillons se jetteront sur la lumière et tomberont dans les flammes sans se préoccuper de la mort pour se sauver des tunnels de l’obscurantisme. (...) Je vous fais part de mon inquiétude, car je crains que les choses ne se déroulent ainsi.* »

Deux autres attentats majeurs vont réunir à nouveau Belges et Français : celui de Casablanca, le 16 mai 2003, et celui de Madrid, le 11 mars 2004. Le premier cause la mort de 45 personnes – dont douze kamikazes. Il est commis par un commando suicide qui tire dans les rues de la ville, vise des lieux touristiques, le consulat de Belgique et des bâtiments israéliens. Le second tue 191 personnes dans des trains de banlieue de la capitale espagnole, à bord desquels ont explosé des bombes laissées dans des sacs à dos. L’attentat le

plus meurtrier jamais commis sur le sol européen. Derrière ces deux attaques est mise au jour une organisation jusque-là inconnue du grand public, le Groupe islamique combattant marocain (GICM).

Constitué d’anciens combattants d’Afghanistan, le GICM a des cellules au Maroc, en Italie, en Grande-Bretagne, au Canada. Mais les plus actives sont de loin celles basées en France et en Belgique. Les enquêteurs vont établir de nombreux liens entre les membres de ce vaste réseau. A l’époque, le GICM illustre la stratégie d’Al-Qaïda qui a entrepris de constituer un empire pyramidal. Mais la responsabilité des cellules belges et françaises dans les attentats de Madrid ne pourra formellement être établie par la justice, faute de preuves suffisantes. Au mieux sera-t-il détaillé lors du procès de la cellule belge, en 2005, comment elle envisageait « *une stratégie commune* » et la cooptation d’« *un chef conjoint* » avec sa jumelle française.

Ce n’est que lorsque sonnent les premières heures du « djihad global » et leur pendant opérationnel le « cyberdjihad », que l’alliance franco-belge va être « officiellement » scellée. On est alors en février 2006. Les sites Internet incriminés sont encore des *home pages* rudimentaires mais ils focalisent l’attention des services de renseignements, qui y voient même, pour le plus connu d’entre eux – « Minbar-SOS » – un « *cas d’école* ». Administré entre la Suisse, la France et la Belgique, il fait office de précurseur. Particulièrement bien référencé, il accueille une panoplie de traductions en français de textes de propagande et les toutes premières vidéos de décapitation.



ELZO DURT

Le forum sert surtout de point de contact pour les candidats au djihad. L'enquête établira que plusieurs Français sont partis « sur zone » (alors au Waziristan, province tribale du Pakistan) après avoir fréquenté ses pages Web. L'adresse mail à utiliser pour communiquer est « jeansebastien119 » – un chiffre censé faire référence aux attentats du 11 septembre.

«SÉDUCTION, PERSUASION, FASCINATION» Minbar-SOS est géré par Malika El-Aroud, la veuve d'un des kamikazes qui a assassiné le commandant Massoud. Pasionaria de la « cause », cette brune forte de 55 ans, surnommée « la veuve noire », est un mélange d'ultra-conservatisme – elle porte le voile intégral – et de féminisme combattant. Condamnée en mai 2010 à huit ans de prison pour ce dossier, elle sait déjà utiliser cet alliage des meilleurs négociateurs pour convaincre au djihad : « *séduction, persuasion, fascination* », résument les services de renseignements.

Alors que l'une de ses jeunes recrues françaises hésite à quitter l'Hexagone, ancré sur ses rêves de mariage et de progéniture, elle le retourne dans un échange intercepté, avec un langage de prophète de supermarché : « *Quand le fils d'Adam souhaite s'élancer vers ce qui donne la vraie vie et s'y prépare, ne fût-ce que par la pensée, alors Iblis [le diable] qu'il soit maudit lui fait miroiter d'autres projets !* » Basée en Belgique, Malika El-Aroud ira jusqu'à envoyer son nouvel époux à Annecy (Haute-Savoie) pour rencontrer l'indécis et un autre jeune homme. L'un d'entre eux mourra en décembre 2009 au combat en Afghanistan.

Internet, ce « *marchand de certitudes* »,

comme le décrit la justice belge dans un dossier de terrorisme en 2012, est toutefois progressivement pris en main par la génération suivante de djihadistes franco-belges. Le fondateur d' Assaby.com et de Ribaat.org, deux autres sites qui ont marqué le terrorisme des années 2004 à 2008, n'est autre qu'Abdel Rahman Ayachi, le fils du cheikh à barbe blanche, Bassam Ayachi.

A ses côtés, un jeune Français au visage émacié, expatrié en Belgique, joue le rôle d'administrateur : Raphaël Gendron. Tous deux sont des membres actifs du CIB, le centre « culturel » controversé. Ensemble, ils seront mis en cause dans plusieurs filières de recrutement de djihadistes francophones. La mort les surprendra aussi à quelques mois d'intervalle sur le front syrien : Raphaël Gendron à 38 ans, au printemps 2013, et Abdel Rahman Ayachi à 33 ans, en juin de la même année.

La Belgique a toujours attiré à elle nombre de Français sympathisants des thèses « salafistes djihadistes ». La progression du salafisme est au moins aussi importante dans l'Hexagone qu'en Belgique. Les filières de recrutement ne sont pas moins actives. Mais en Belgique, l'islam radical est beaucoup moins traqué, le droit pénal plus souple. Les choses sont plus « *dissimulées* » en France, résume une source proche des renseignements français. De fait, la Belgique reste marquée au fer rouge, depuis novembre 2005, par l'histoire de Muriel Degauque, la première femme européenne devenue kamikaze au nom de l'islam.

Jolie blonde, teint pâle, carré sage, cette con-

vertie de 38 ans a filé un jour en voiture sans prévenir jusqu'en Irak avec son mari, de sept ans son cadet. Ex-vendeuse en boulangerie, elle vivait dans une bourgade industrielle de 9 000 habitants, Monceau-sur-Sambre. Le couple voulait faire « *ses noces* », selon les écoutes interceptées à l'époque. Muriel Degauque et son conjoint étaient tous les deux candidats au martyre. Elle sera la première à déclencher sa ceinture d'explosifs au passage d'un convoi américain, près de Bagdad, et tuera cinq policiers irakiens. « *L'épouse et moi, demain, Inch'Allah, demain, nous serons les hôtes du Miséricordieux* », clamait-il au téléphone quelques jours plus tôt.

La Belgique a aussi vu éclore toute une génération de prédicateurs de rue qui n'auraient peut-être pas prospéré dans l'Hexagone. Le dernier-né de ces gourous, Fouad Belkacem, 33 ans, était jusqu'en 2012 le leader d'un groupe basé à Anvers : Sharia4Belgium. Avec ses lunettes fines, la tête toujours couverte de la ghutra, ce grand carré de voile blanc que portent notamment les Saoudiens, il avait réussi à se parer des attributs de l'intellectuel, faisant oublier son ancien métier de vendeur de voitures. Fouad Belkacem a organisé diverses manifestations de rue qui ont dégénéré en batailles rangées avec les forces de l'ordre. En décembre 2012, quelque 230 membres de Sharia4Belgium sont ainsi interpellés, à la suite d'un rassemblement contre la sortie d'une vidéo pamphlétaire de 14 min, *Innocence of Muslims*.

Inspiré d'un mouvement anglais, Sharia4UK, Sharia4Belgium réclame ouvertement l'instauration de la charia en Belgique, y compris par la violence. SMS groupés, présence à des cours de religion obligatoires, sanction en cas d'absence, cartes SIM coupées : tous les moyens sont bons pour recruter et garder à soi les affidés. L'organisation a eu pignon sur rue entre janvier 2010 et octobre 2012. L'intégralité du noyau dur a fini par rejoindre les rangs des combattants en Syrie. Fouad Belkacem, lui, a été condamné à douze ans de prison en février 2015.

Un groupe similaire et sympathisant a été créé, en 2012, en France, à Nantes : Forsane Alizza. Mais il n'atteindra pas le degré de déchaînement de Sharia4Belgium. « *C'était comme une aiguille qu'on mettait dans notre bras et qui nous aspirait entièrement par ses idées*, a témoigné, lors de l'enquête contre l'association belge, l'un des prévenus du procès. *Après coup, on pourrait dire que Sharia4Belgium était la préparation mentale au djihad en Syrie.* »

« DES DÉLIRES SANGUINAIRES »

Fascinés par cette apparente liberté de ton, beaucoup en France ont du coup eu la tentation de la Belgique. A commencer par Mohamed Merah, le tueur de Toulouse et de Montauban, en 2012. Trois semaines seulement avant de se lancer dans sa chevauchée mortifère, au cours de laquelle sept personnes perdront la vie, on sait aujourd'hui qu'il a effectué un court séjour outre-Quévrain qui pose toujours question. Il est établi qu'il a rencontré un certain Abdelkader El-Farssaoui, alias Abou Jaber. Ce personnage trouble apparaît dans plusieurs dossiers terroristes jugés ces dernières années à Bruxelles et en Espagne. « *Il m'a notamment dit que la première femme qu'il aurait serait une femme du paradis* », déclare à l'époque à la justice belge Abou Jaber, niant cependant avoir été informé du projet terroriste du jeune homme.

Il est aussi établi que Mohamed Merah a eu l'occasion de rencontrer, en 2011, au fin fond de la zone pakistano-afghane, le deuxième mari de Malika El-Aroud, Moez Garsallaoui, un Tunisien francophone. Le jeune homme avait alors effectué tout un périple pour bénéficier d'un entraînement au Waziristan. Mais comme il ne maîtrise pas l'arabe, celui qui est en fait le correspondant local d'Al-Qaida va lui servir de guide. Tué depuis par un tir de drone, Moez Garsallaoui a officiellement revendiqué les attaques de Mohamed Merah dans un communiqué passé inaperçu, diffusé quelques jours après les tueries de Toulouse.

Un autre personnage est l'héritier de cette longue histoire mouvementée. Il est lié à la filière du sud de la France, dite « d'Artigat », dont la figure la plus connue est Olivier Corel, l'imam blanc » : Fabien Clain, celui qui a

prêté sa voix à la bande audio de revendication des attentats de Paris par l'Etat islamique...

Si ce colosse de 37 ans, aux traits lourds, a été condamné, en juillet 2009, à cinq ans de prison, c'est parce qu'il a non seulement essayé de recruter des djihadistes pour l'Irak depuis l'Ariège, mais a aussi tenté d'aller en chercher jusqu'en Belgique, entre 2005 et 2006. A l'époque, le dossier d'Artigat déclenche d'ailleurs l'une des premières équipes communes d'enquête entre la France et la Belgique. Avec son frère Jean-Michel, et son beau-frère Mohamed Megherbi, Fabien Clain a même tenté brièvement de s'installer en Belgique en janvier 2003. Ils y fréquentent alors le petit milieu salafiste belge. Mais ils renonceront faute de travail. Fabien Clain retiendra sa chance, seul, quelques mois plus tard. Mais le djihadiste sans frontières qu'il pense être fera alors l'objet d'une expulsion administrative.

« *La justice antiterroriste a plus souvent condamné des intentions que des faits* », estime l'avocat Christophe Marchand, spécialiste, à Bruxelles, des dossiers de terrorisme, qui a suivi la plupart de ces affaires franco-belges depuis quinze ans. Il a observé les errements de la machine judiciaire, rappelant la longue liste de ceux qui ont été acquittés. Le fond du problème est resté « géopolitique » aux yeux de M^e Marchand. « *La politique internationale est fondamentalement déséquilibrée, et c'est la base des discours de recrutement en France comme en Belgique* », argue ce militant des droits de l'homme. Il s'inquiète toutefois de ce « *changement de paradigme (...) avec des délires sanguinaires qui sont très inquiétants : désormais, il s'agit de commettre des actes terroristes directement sur le sol belge ou français, plutôt que de la participation incertaine à des djihads lointains et à des "cellules dormantes"* ».

Des « délires » qui sont notamment apparus lors du procès hors norme, cet été à Bruxelles, de Khalid Zerkani, un « recruteur » de 41 ans. Inconnu en France mais redouté en Belgique, ce petit barbu ventripotent a été condamné à douze ans de prison ferme pour avoir encouragé des dizaines de garçons belges et quelques français, à partir combattre dans les rangs de l'EI. Parmi ses plus funestes disciples : Abdelhamid Abaaoud, le cerveau présumé des attentats du 13 novembre, tué dans l'assaut des forces de l'ordre, le 18 novembre, à Saint-Denis.

Un procès où étaient résumés tous les excès du nouveau djihadisme franco-belge. Parmi les trente-deux prévenus, plusieurs avaient fait deux allers-retours en Syrie. Vol à l'étalage, cambriolages, braquages : les audiences ont révélé les liens particulièrement serrés entre petit banditisme et financement de la « cause » djihadiste. Des actions étaient même planifiées uniquement dans le but de financer les départs. Abdelhamid Abaaoud était le grand absent des audiences. Il a été condamné à vingt ans de prison par contumace. La justice a rappelé la longue liste de ce qu'elle avait découvert à son domicile : une dague, un spray incapacitant, un matériel de cambrioleur (gants, deux pieds-de-biche, marteau), les clés d'une Audi volée... Sur la porte de l'appartement étaient quant à elles griffonnées des inscriptions à la gloire de l'EI et la représentation grossière, au marqueur, de son drapeau noir et blanc.

A Molenbeek, une adresse a suscité à, cette occasion, l'intérêt des enquêteurs. Rue de la Meuse, numéro 34. L'une de ces centaines de maisons anonymes qu'engloutit régulièrement le brouillard bruxellois : trois étages de briques rouges, deux balcons en fer noir et une pâle lumière jaune, le soir, qui diffuse des ombres chinoises. Les appartements sont toujours occupés, mais le rez-de-chaussée est désormais fermé. Il y a moins de deux ans vivait ici une boulangerie-pâtisserie. C'est là, entre les présentoirs de gâteaux sans alcool et l'odeur du pain dans les étages, qu'a recruté en partie, le trouble Khalid Zerkani. Soulaïmane, petit frère de Mohamed Abrini – aujourd'hui l'objet d'un mandat d'arrêt international dans le cadre de l'enquête sur les attentats de Paris –, y a même été employé ; avant de perdre la vie en Syrie, mi-2014. Sur un écriteau toujours suspendu au-dessus du palier, une fine mention en italique incitait autrefois à pousser la porte avec un argument prometteur : « *Plaisir sucré* ». ■

CE N'EST QUE
LORSQUE SONNENT
LES PREMIÈRES
HEURES DU
« DJIHAD GLOBAL »
ET SON PENDANT
OPÉRATIONNEL LE
« CYBERDJIHAD »
QUE L'ALLIANCE
FRANCO-BELGE
VA ÊTRE
« OFFICIELLEMENT »
SCELLÉE

De l'Etat de droit à l'Etat de sécurité

L'état d'urgence n'est pas un bouclier qui protège la démocratie. Au contraire, il a toujours accompagné les dictatures et a même fourni un cadre légal aux exactions de l'Allemagne nazie. La France doit résister à cette politique de la peur

PAR GIORGIO AGAMBEN

On ne comprend pas l'enjeu véritable de la prolongation de l'état d'urgence [jusqu'à la fin février] en France, si on ne le situe pas dans le contexte d'une transformation radicale du modèle étatique qui nous est familier. Il faut avant tout démentir le propos des femmes et hommes politiques irresponsables, selon lesquels l'état d'urgence serait un bouclier pour la démocratie.

Les historiens savent parfaitement que c'est le contraire qui est vrai. L'état d'urgence est justement le dispositif par lequel les pouvoirs totalitaires se sont installés en Europe. Ainsi, dans les années qui ont précédé la prise du pouvoir par Hitler, les gouvernements sociaux-démocrates de Weimar avaient eu si souvent recours à l'état d'urgence (état d'exception, comme on le nomme en allemand), qu'on a pu dire que l'Allemagne avait déjà cessé, avant 1933, d'être une démocratie parlementaire.

Or le premier acte d'Hitler, après sa nomination, a été de proclamer un état d'urgence, qui n'a jamais été révoqué. Lorsqu'on s'étonne des crimes qui ont pu être commis impunément en Allemagne par les nazis, on oublie que ces actes étaient parfaitement légaux, car le pays était soumis à l'état d'exception et que les libertés individuelles étaient suspendues.

On ne voit pas pourquoi un pareil scénario ne pourrait pas se répéter en France : on imagine sans difficulté un gouvernement d'extrême droite se servir à ses fins d'un état d'urgence auquel les gouvernements socialistes ont désormais habitué les citoyens. Dans un pays qui vit dans un état d'urgence prolongé, et dans lequel les opérations de police se substituent progressivement au pouvoir judiciaire, il faut s'attendre à une dégradation rapide et irréversible des institutions publiques.

Cela est d'autant plus vrai que l'état d'urgence s'inscrit, aujourd'hui, dans le processus qui est en train de faire évoluer les démocraties occidentales vers quelque chose qu'il faut, d'ores et déjà, appeler Etat de sécurité (« *Security State* », comme disent les politologues américains). Le mot « sécurité » est tellement entré dans le discours politique que l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que les « raisons de sécurité » ont pris la place de ce qu'on appelait, autrefois, la « raison d'Etat ». Une analyse de cette nouvelle forme de gouvernement fait, cependant, défaut. Comme l'Etat de sécurité ne relève ni de l'Etat de droit ni de ce que Michel Foucault appelait les « *sociétés de discipline* », il convient de poser ici quelques jalons en vue d'une possible définition.

Dans le modèle du Britannique Thomas Hobbes, qui a si profondément influencé notre philosophie politique, le contrat qui transfère les pouvoirs au souverain présup-

pose la peur réciproque et la guerre de tous contre tous : l'Etat est ce qui vient justement mettre fin à la peur. Dans l'Etat de sécurité, ce schéma se renverse : l'Etat se fonde durablement sur la peur et doit, à tout prix, l'entretenir, car il tire d'elle sa fonction essentielle et sa légitimité.

Foucault avait déjà montré que, lorsque le mot « sécurité » apparaît pour la première fois en France dans le discours politique avec les gouvernements physiocrates avant la Révolution, il ne s'agissait pas de prévenir les catastrophes et les famines, mais de les laisser advenir pour pouvoir ensuite les gouverner et les orienter dans une direction qu'on estimait profitable.

AUCUN SENS JURIDIQUE

De même, la sécurité dont il est question aujourd'hui ne vise pas à prévenir les actes de terrorisme (ce qui est d'ailleurs extrêmement difficile, sinon impossible, puisque les mesures de sécurité ne sont efficaces qu'après coup, et que le terrorisme est, par définition, une série des premiers coups), mais à établir une nouvelle relation avec les hommes, qui est celle d'un contrôle généralisé et sans limites – d'où l'insistance particulière sur les dispositifs qui permettent le contrôle total des données informatiques et communicationnelles des citoyens, y compris le prélèvement intégral du contenu des ordinateurs.

Le risque, le premier que nous relevons, est la dérive vers la création d'une relation systémique entre terrorisme et Etat de sécurité : si l'Etat a besoin de la peur pour se légitimer, il faut alors, à la limite, produire la terreur ou, au moins, ne pas empêcher qu'elle se produise. On voit ainsi les pays poursuivre une politique étrangère qui alimente le terrorisme qu'on doit combattre à l'intérieur et entretenir des relations cordiales et même vendre des armes à des Etats dont on sait qu'ils financent les organisations terroristes.

Un deuxième point, qu'il est important de saisir, est le changement du statut politique des citoyens et du peuple, qui était censé être le titulaire de la souveraineté. Dans l'Etat de sécurité, on voit se produire une tendance irrépressible vers ce qu'il faut bien appeler une dépolitisation progressive des citoyens, dont



Giorgio Agamben
est né en 1942 à Rome. Philosophe, auteur d'une œuvre théorique reconnue et traduite dans le monde entier, il a publié « *La Guerre civile : pour une théorie politique de la stasis* », traduit par Joël Gayraud (Points, 96 p., 6,50 €), et « *L'Usage des corps, Homo sacer, IV, 2* », traduit par Joël Gayraud (Seuil, 396 p., 26 €).



la participation à la vie politique se réduit aux sondages électoraux. Cette tendance est d'autant plus inquiétante qu'elle avait été théorisée par les juristes nazis, qui définissent le peuple comme un élément essentiellement impolitique, dont l'Etat doit assurer la protection et la croissance.

Or, selon ces juristes, il y a une seule façon de rendre politique cet élément impolitique : par l'égalité de souche et de race, qui va le distinguer de l'étranger et de l'ennemi. Il ne s'agit pas ici de confondre l'Etat nazi et l'Etat de sécurité contemporain : ce qu'il faut comprendre, c'est que, si on dépolitise les citoyens, ils ne peuvent sortir de leur passivité que si on les mobilise par la peur contre un ennemi étranger qui ne leur soit pas seulement extérieur (c'étaient les juifs en Allemagne, ce sont les musulmans en France aujourd'hui).

C'est dans ce cadre qu'il faut considérer le sinistre projet de déchéance de la nationalité pour les citoyens binationaux, qui rappelle la loi fasciste de 1926 sur la dénationalisation des « citoyens indignes de la citoyenneté italienne » et les lois nazies sur la dénationalisation des juifs.

Un troisième point, dont il ne faut pas sous-évaluer l'importance, est la transformation radicale des critères qui établissent la vérité et la certitude dans la sphère publique. Ce qui frappe avant tout un observateur attentif dans les comptes rendus des crimes terroristes, c'est le renoncement intégral à l'établissement de la certitude judiciaire.

Alors qu'il est entendu dans un Etat de droit qu'un crime ne peut être certifié que par une enquête judiciaire, sous le paradigme sécuritaire, on doit se contenter de ce qu'en disent la police et les médias qui en dépendent – c'est-à-dire deux instances qui ont toujours été considérées comme peu fiables. D'où le vague incroyable et les contradictions patentes dans les reconstructions hâtives des événements, qui éludent sciemment toute possibilité de vérification et de falsification et qui ressemblent davantage à des commérages qu'à des enquêtes. Cela signifie que l'Etat de sécurité a intérêt à ce que les citoyens – dont il doit assurer la protection – restent dans l'incertitude sur ce qui les menace, car l'incertitude et la terreur vont de pair.

C'est la même incertitude que l'on retrouve dans le texte de la loi du 20 novembre sur l'état d'urgence, qui se réfère à « *toute personne à l'égard de laquelle il existe de sérieuses raisons de penser que son comportement constitue une menace pour l'ordre public et la sécurité* ». Il est tout à fait évident que la formule « *sérieuses raisons de penser* » n'a aucun sens juridique et, en tant qu'elle renvoie à l'arbitraire de celui qui « pense », peut s'appliquer à tout moment à n'importe qui. Or, dans l'Etat de sécurité, ces formules indéterminées, qui ont toujours été considérées par les juristes comme contraires au principe de la certitude du droit, deviennent la norme.

DÉPOLITISATION DES CITOYENS

La même imprécision et les mêmes équivoques reviennent dans les déclarations des femmes et hommes politiques, selon lesquelles la France serait en guerre contre le terrorisme. Une guerre contre le terrorisme est une contradiction dans les termes, car l'état de guerre se définit précisément par la possibilité d'identifier de façon certaine l'ennemi qu'on doit combattre. Dans la perspective sécuritaire, l'ennemi doit – au contraire – rester dans le vague, pour que n'importe qui – à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur – puisse être identifié en tant que tel.

Maintien d'un état de peur généralisé, dépolitisation des citoyens, renoncement à toute certitude du droit : voilà trois caractères de l'Etat de sécurité, qui ont de quoi troubler les esprits. Car cela signifie, d'une part, que l'Etat de sécurité dans lequel nous sommes en train de glisser fait le contraire de ce qu'il promet, puisque – si sécurité veut dire absence de souci (*sine cura*) – il entretient, en revanche, la peur et la terreur. L'Etat de sécurité est, d'autre part, un Etat policier, car, par l'éclipse du pouvoir judiciaire, il généralise la marge discrétionnaire de la police qui, dans un état d'urgence devenu normal, agit de plus en plus en souverain.

Par la dépolitisation progressive du citoyen, devenu en quelque sorte un terroriste en puissance, l'Etat de sécurité sort enfin du domaine connu de la politique, pour se diriger vers une zone incertaine, où le public et le privé se confondent, et dont on a du mal à définir les frontières. ■

**DANS UN PAYS
QUI VIT DANS UN ÉTAT
D'URGENCE
PROLONGÉ, IL FAUT
S'ATTENDRE À UNE
DÉGRADATION RAPIDE
ET IRRÉVERSIBLE
DES INSTITUTIONS
PUBLIQUES**



en vente
actuellement

En kiosque



Hors-série



Hors-série

Collections



À partir du 22 décembre,
le livret n° 10 **BOURGOGNE**
CHABLIS ET VIGNOBLES DE L'YONNE
+ L'ARÔME



Actuellement en kiosque
le numéro 4 : **2 LIVRES**
LA BATAILLE D'ANGLETERRE
et **LE SIÈGE DE TOBROUK**



Dès mercredi 23 décembre,
le volume n°17
MOYEN ORIENT

Nos services

Lecteurs

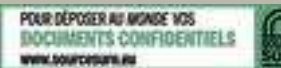
Abonnements

3289 Service 0,30 € / min
+ prix appel

www.lemonde.fr/abojournal

Boutique du Monde
www.lemonde.fr/boutique

Le Carnet du Monde
Tél. : 01-57-28-28-28



Le Carnet

Vos grands événements

Naissances, baptêmes, mariages

Avis de décès, remerciements,
messes anniversaires

Colloques, conférences,
portes-ouvertes, signatures

Soutenances de mémoire, thèses

Pour toute information :

01 57 28 28 28

01 57 28 21 36

carnet@mpublicite.fr

AU CARNET DU «MONDE»

Décès

Françoise et André-Pierre Nouvion,
Isabelle Calvayrac,
ses sœurs et beau-frère,

Jean-Baptiste et Prune Nouvion,
François et Marine Nouvion,
Arnaud Nouvion,
ses neveux et nièces,

Myrtille, Felix et Violette,
Apolline, Timothée et Olympe,
ses petits-neveux et petites-nièces,

ont la grande tristesse de faire part
de la disparition de

Anne-Marie CALVAYRAC,
ingénieure divisionnaire
des Travaux de la Météorologie nationale
de Météo France,

survenue à son domicile,
le 17 décembre 2015,
à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée
le mercredi 23 décembre, à 10 h 30,
en l'église Sainte-Odile, Paris 17^e,
sa paroisse.

L'inhumation aura lieu au cimetière
du Vésinet (Yvelines).

nouvion@noos.fr
isabelle.calvayrac@laposte.net

Thomas Compère-Morel,
son fils,
Victor et Elvire Compère-Morel,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

Martine COMPÈRE-MOREL,

survenu le vendredi 18 décembre 2015,
à Meynes.

Les funérailles seront célébrées
le mercredi 23 décembre, à Nîmes,
et le jeudi 24 décembre, au cimetière
de Remoulins.

comperemorel@gmail.com

Odette Lazrak,
sa compagne
Et tous ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

Georges COMTESSE,

survenu le jeudi 17 décembre 2015.

Les obsèques auront lieu le lundi
28 décembre, à 14 h 30, au crématorium
du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e,
salle Mauméjean.

66, rue Gay-Lussac,
75005 Paris.

Anny,
son épouse,
Antoinette,
sa sœur,
Marie, Paul, Emmanuel, Jérôme,
ses enfants,
Marion, Alice, Aurélie, Karine,
Delphine, Arthur, Valentin, Joséphine,
Clara, Andréa,
ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants
Et toute sa famille,

ont la douleur de faire part de la disparition
de

François CORDIÉ,

survenu le 19 décembre 2015,
à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Un hommage lui sera rendu le lundi
28 décembre, à 14 heures, au funérarium
d'Antony, 110, rue de Châtenay.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Sa famille
Et ses amis,

ont la tristesse de faire part du décès de

M^{me} Solange DEYON,
née ZAREMBOWITCH,

survenu le 19 décembre 2015.

Historienne, spécialiste de l'Histoire
du Protestantisme, elle savait
merveilleusement raconter l'Histoire
et les histoires.

Les obsèques ont lieu dans l'intimité.

Brigitte Chalvignac Douillet,
son épouse,
Arthur, Chloé et Mathilde,
ses enfants,
L'ensemble de la famille,
Amis et proches,

ont la profonde tristesse de faire part
du décès de

M. Patrice DOUILLET,

survenu le 19 décembre 2015,
à Montpellier,
à l'âge de soixante-trois ans.

Ni fleurs ni couronnes.
Dons pour la Fondation pour la
recherche médicale.

La famille remercie toutes les personnes
qui prendront part à sa peine.

Denise Finkelstein Walker,
Sa famille,
Ses amis,

ont la tristesse d'annoncer la disparition
de

René FINKELSTEIN,

1922-2015,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
officier du Phénix de Grèce,
chevalier de Saint Grégoire le Grand.

L'enterrement a lieu ce mercredi
23 décembre 2015, à 14 h 30, en l'église
de Saint-Lambert-des-Bois (Yvelines).

Ni fleurs ni couronnes.

Irène HILDA

est inhumée au cimetière parisien
de Bagneux, 45, avenue Marx-Dormoy,
ce mardi 23 décembre 2015, à 14 heures.

Mathieu Gallet,
président-directeur général
de Radio France,

Daniele Gatti,
directeur musical
Et les musiciens
de l'Orchestre national de France,

présentent à sa famille des pensées
de grande tristesse et d'admiration
à l'occasion de la disparition du

maestro Kurt MASUR,

(1927-2015),
directeur musical
de l'Orchestre national de France
de 2002 à 2008,

décédé à Greenwich
(Connecticut, Etats-Unis),
le samedi 19 décembre 2015

et témoignent de leur reconnaissance
et de leur attachement à la mémoire de
ce musicien d'exception et de ce grand
humaniste.

Les funérailles ont été célébrées
à New York, le mercredi 23 décembre,
à 11 heures.

www.kurtmasur.com

(Le Monde du 22 décembre.)

Port-la-Nouvelle (Aude).

Mary Moget,
son épouse,
Layla Ouen-Moget et Jean-Claude Ouen,
Pierre François et Anne Moget,
ses enfants,
Yann, Benjamin et Lola,
ses petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

Piet MOGET,
artiste peintre,

survenu le 13 décembre 2015,
à Port-la-Nouvelle,
à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

Cet avis tient lieu de faire-part et
de remerciements.

Odette Seban,
son épouse,
Jean Seban et Isabelle Ramona,
Didier Seban et Catherine Leger-
Seban,
Philippe et Corinne Seban,
Juliette, Vincent, Pauline, Simon,
Louise, et Isidore
ses enfants et petits-enfants,

dans la peine, font part du décès de

Robert SEBAN,

survenu le samedi 19 décembre 2015,
à 8 h 45.

Mari amoureux, père et grand-père
aimant, chirurgien dentiste animé par
le sourire des autres, lecteur déterminé
du *Monde*, nageur.

Une cérémonie sera organisée au
cimetière du Père-Lachaise, le jeudi
24 décembre, à 10 h 30, en la salle de la
Coupole, entrée 71, rue des Rondeaux,
face à la place Gambetta, Paris 20^e.

Elle sera suivie de l'inhumation dans
le caveau familial.

44, rue Michel-Ange,
75016 Paris.

Paris.

Sabine Staropoli, née Brice,
son épouse,
Carine et Claudio Palmolungo,
Fabien Staropoli et Marie-Anne Vernhes,
Alexandre et Suzanne Staropoli,
ses enfants et leurs conjoints,
Antonin, Lorenzo, Alessandro, Victor,
Swann, Abel et Sophia,
ses petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

André STAROPOLI,

ancien élève
de l'Ecole normale supérieure
(Ulm, promotion 1961),

survenu le 18 décembre 2015.

La bénédiction a lieu à l'Arche
d'Alliance, 81, rue d'Alleray, Paris 15^e,
ce mercredi 23 décembre, à 14 h 30.

Danielle, Pierre et Ewa, Camille
Tartakowsky,
Paulette Jourda,

ont la grande tristesse de faire part
du décès,
à l'âge de quatre-vingt-douze ans, de

Michel TARTAKOWSKY
dit « **Roland MICHEL** »,
journaliste à l'*Humanité*.

La cérémonie aura lieu le jeudi
24 décembre, à 11 h 30, au crématorium
du cimetière du Père-Lachaise, Paris 20^e.

Ni fleurs ni couronnes.

Josette Vaudou,
son épouse,
Fabienne de Lanlay, Valérie Vaudou,
ses filles,
Aurélien et Blaise de Lanlay,
ses petits-enfants,
Emile et Pierre,
Les familles Lalloz, Vaudou et Payot,

ont la tristesse de faire part du décès de

Luc Olivier VAUDOU,

architecte DPLG,
membre
de l'Académie d'architecture,

survenu le 20 décembre 2015,
à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée
en l'église Saint-Germain-des-Prés,
Paris 6^e, mercredi 23 décembre.

10, rue Albéric-Magnard,
75016 Paris.

Remerciements

Michel, Hélène Yvonne,
ses enfants,
Sophie, Nicolas, Alexandre, Ariane,
Sarah,
ses petits-enfants,
Ugo, Thomas et Elliott,
ses arrière-petits-enfants,

très touchés par les nombreuses marques
de sympathie et de soutien qui leur ont été
témoignées lors du décès de

M^{me} Hélène
MEYNAUD ZOGRAPHOS,

vous prient de trouver ici leurs chaleureux
remerciements.

La vie avec nous ! Zoï se mas !

Anniversaires de décès

24 décembre 1985 - 24 décembre 2015.

Trente ans après, la douleur est toujours
là et décembre difficile.

Nous pensons à

Annie GOLDMARK,

Chuck, Derek et Colin

et à toute la famille

CARLSTEN.

Matthias DESSELBERGER,
né le 25 septembre 1967,
à Berlin,
décédé le 24 décembre 2005,
à Cambridge.

Tu continues de vivre dans nos
mémoires.

La famille.

Colloque

A l'occasion de la commémoration
du centenaire de la Grande Guerre
et de la bataille de Verdun,
l'**ANDRH**
organise le 7 janvier 2016,
un colloque intitulé

« *Les leçons de Verdun - 1916-2016 :
comment éviter un nouveau sacrifice
des ressources humaines ?* ».

Moderateur de la journée :
Thierry Gelfroin,
journaliste à Europe 1.

Inscription : <https://fr.surveymonkey.com/r/whl9gkp>

Plus d'informations :
site ANDRH, rubrique Evènements.

Ecole militaire,
amphithéâtre Foch,
5, place Joffre, Paris 7^e,
de 8 h 30 à 18 heures.

Communication diverse



Le Collège Sévigné
poursuit le développement
de son enseignement bilingue
et ouvre en septembre 2016
une école primaire français/anglais
de la petite section au CM2,
au 95, boulevard Arago, Paris 14^e.
www.collegesevigne.org
Tél. : 01 53 10 14 14.

Société éditrice du « Monde » SA
Président du directoire, directeur de la publication
Louis Dreyfus
Directeur du « Monde », directeur délégué de la
publication, membre du directoire Jérôme Fenoglio
Directeur de la rédaction Luc Bronner
Directrice déléguée à l'organisation des rédactions
Françoise Tovo
Directeur de l'innovation éditoriale Nabil Wakim
Directeurs adjoints de la rédaction Benoît Hoquoin,
Marie-Pierre Lannelongue, Virginie Malingre,
Cécile Prieur
Direction éditoriale Gérard Courtois, Alain Frachon,
Sylvie Kauffmann, Arnaud Leparmenier
Rédaction en chef numérique
Vincent Fagot, Philippe Lecoeur, Michael Szadkowski
Rédaction en chef quotidien
Frank Johannes, Michel Guerrin
Directeur délégué au développement du groupe
Gilles van Kote
Directeur du développement numérique
Julien Laroche-Joubert
Rédacteur en chef diversification, partenariats
Vincent Giret
Chef d'édition Christian Massol
Directeur artistique Aris Papatheodorou
Photographie Nicolas Jimenez
Infographie Eric Béziat
Médiateur Franck Nouchi
Secrétaire générale du groupe Catherine Joly
Secrétaire générale de la rédaction Christine Laget
Conseil de surveillance Pierre Bergé, président,
Sébastien Carganico, vice-président



BULLETIN D'ABONNEMENT Le Monde

A compléter et à renvoyer à : Le Monde - Service Abonnements - A1100 - 62066 Arras Cedex 9

152ENQAGM

OUI, je m'abonne à la **Formule Intégrale** du **Monde**
Le quotidien chaque jour + tous les suppléments
+ **M le magazine du Monde** + l'accès à l'édition abonnés
du Monde.fr pendant 6 mois pour **169€** au lieu de **390€**
soit **50% de réduction** sur le prix kiosque

Je règle par :

☐ Chèque bancaire à l'ordre de la Société éditrice du Monde
☐ Carte bancaire : ☐ Carte Bleue ☐ Visa ☐ Mastercard

N° : _____

Expire fin : _____ Date et signature obligatoires

Notez les 3 derniers chiffres
figurant au verso
de votre carte : _____

IMPORTANT : VOTRE JOURNAL LIVRÉ CHEZ VOUS PAR PORTEUR**

☐ Maison individuelle ☐ Interphone : ☐ Oui ☐ non ☐ Dépôt chez le gardien/accueil ☐ Dépôt spécifique le week-end
☐ Immeuble ☐ Boîte aux lettres : ☐ Bât. N° _____
☐ Digicode N° _____ ☐ Nominative ☐ Collective ☐ Escalier N° _____

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DU MONDE SA - 80, BOULEVARD AUGUSTE-BLANQUI - 75013 PARIS - 433 891 850 RCS Paris - Capital de 94 610 348,70€. Offre réservée aux nouveaux abonnés et valable en France métropolitaine jusqu'au 31/12/2015. En application des articles 38, 39 et 40 de la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations vous concernant en vous adressant à notre siège. Par notre intermédiaire, ces données pourraient être communiquées à des tiers, sauf si vous cochez la case ci-dessus. ☐

Jean-Paul Cluzel: « Pas le début d'un regret »

Avant de quitter son poste le 30 janvier 2016, le président de la Réunion des musées nationaux assume sa stratégie de diversification tous azimuts et précise son projet d'aménagement du Grand Palais, qui conduira à sa fermeture pour deux ans, à compter de 2019



ENTRETIEN

Après avoir dirigé Radio France internationale, de 1995 à 2004, puis Radio France, de 2004 à 2009, Jean-Paul Cluzel, inspecteur des finances de formation, est nommé, cette année-là, à la tête du Grand Palais, avec pour mission d'accomplir sa fusion avec la Réunion des musées nationaux (RMN), qui sera effective en 2011. Depuis lors, il dirige l'établissement public ainsi créé. Né en 1947, il doit quitter cette fonction le 30 janvier 2016. Rénovation de la RMN, nouveautés introduites dans la programmation du Grand Palais et grand projet de métamorphose pour ce bâtiment aussi emblématique que fragile et coûteux : il revient sur ses six ans à la tête de l'un des principaux opérateurs culturels publics français. Et sur la situation créée à la fois par la crise des finances publiques et la montée du danger terroriste.

Peut-on dresser un premier bilan des effets des attentats du 13 novembre sur la fréquentation ?
Elle a diminué de moitié, à l'exception de la rétrospective Elisabeth Louise Vigée Le Brun au Grand Palais, moins touchée. A ma connaissance, il en a été de même partout. Une réaction beaucoup plus forte que [pour les attentats de] janvier. La reprise est lente.

La nécessité de prendre de nouvelles mesures de sécurité aura un coût...
Pour le seul Grand Palais, 500 000 euros : renforcement du personnel de surveillance et acquisition d'équipements supplémentaires. Mais la principale conséquence, si la situation perdure, ce sera l'importante baisse de recette de la billetterie du Grand Palais et des boutiques que nous gérons dans les grands musées en France.

Quelles sont les mesures ?
Le plan Vigipirate niveau attentats donne des instructions générales, mais chaque établissement doit l'adapter à ses particularités. Au Grand Palais, il faut surveiller

quatre entrées pour les visiteurs et deux pour les exposants. Au Musée Picasso, le danger vient de ce qu'il est installé dans un hôtel particulier, avec une cour fermée : notre premier réflexe a été de protéger les files d'attente. Il faut des forces armées visibles, ce qui a été fait. Il faut être plus sévère quand les visiteurs passent sous les portiques. D'autres mesures ont été prises au Grand Palais : étendre la vidéosurveillance à la totalité du pourtour – soit plus de 2 km –, renforcer les alarmes sur ses innombrables portes-fenêtres, renforcer certaines par des doubles-fenêtres de plastique pour éviter les intrusions rapides.

Le Grand Palais, justement : où en est votre projet de rénovation ?
Le coût total est estimé à 393 millions d'euros, étalé dans le temps, entre aujourd'hui et la livraison du bâtiment, prévue en 2023. Sur ces 393 millions, il y a un tiers consacré à l'entretien du monument historique, un tiers pour les diverses mises aux normes et un tiers pour l'aménagement. Le ministère de la culture apporte 116 millions d'euros, principalement pour la part « monument historique ». Il y a 150 millions d'autofinancement de l'établissement public. La mise en œuvre du projet est donc conditionnée au fait de trouver autour de 200 millions d'euros – avec 29 millions d'euros d'intérêts intercalaires et 44 millions d'euros pour la nouvelle scénographie du Palais de la découverte – qui ne soient pas pris sur le budget du ministère de la culture. Le président de la République, François Hollande, et le premier ministre, Manuel Valls, soutiennent l'idée d'une dotation exceptionnelle, qui inscrirait ces travaux dans les projets du Grand Paris. Ce qui est logique, puisque le Grand Palais est un lieu culturel, mais aussi un lieu événementiel important pour l'économie française.

Que signifie « autofinancement » ?
Un emprunt auprès de la Banque européenne d'investisse-

« Aujourd'hui, vous regardez l'équilibre du budget comme la ligne bleue des Vosges avant 1914 »
JEAN-PAUL CLUZEL

ment et de la Caisse des dépôts et consignations. Il sera remboursé grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires [CA] que généreront les travaux.

Selon quel calcul ?
Essentiellement grâce à la partie événementielle. Non pas en augmentant les tarifs, mais en améliorant les conditions d'accueil. S'il fait plus chaud l'hiver dans la Nef et moins chaud l'été, c'est mieux. Nous devons fournir ces prestations de façon satisfaisante. Entendre, pendant la Foire internationale d'art contemporain [FIAC], le bourdonnement de la climatisation, c'est désagréable ; 35 °C l'été, c'est aussi pénible. Mais l'essentiel de l'augmentation du CA viendra de la création d'une plate-forme logistique et des circulations verticales à partir de cette plate-forme, pour les personnes et pour les biens. Dès lors, il sera possible d'utiliser les 12 galeries autour de la Nef et le Salon d'honneur indépendamment les uns des autres. Aujourd'hui, pour utiliser une galerie, il faut un moment où la Nef n'est pas occupée par un événement. Supposons qu'une société veuille louer la galerie sud-est à une date X : si la Nef est utilisée à cette date, c'est impossible. L'essentiel de l'augmentation du CA proviendra de la gestion séparée des espaces, qui optimisera le taux d'occupation.

Où créer cette « plate-forme logistique » ?
Les travaux réalisés entre 2001 et 2004 ont consolidé les fondations des murs latéraux de la Nef. Un voile de béton a été coulé à 14 mètres de profondeur, au droit

1^{ÈRE} RADIO MUSICALE EN ÎLE-DE-FRANCE¹

SKYROCK

PREMIER SUR LE RAP

1^{ÈRE} RADIO URBAINE MONDIALE² !

(1) MÉDIAMÉTRIE 126 000 RADIO SEPT.-OCT. 2015 • AC, QHM, PDA - IDF • 13 ANS ET +, MOYENNE L'AV 5H-24H, UNIVERS DES RADIOS MUSICALES (2) AC SUR 1 SEMAINE (CUME) DU TOP 5 DES STATIONS URBAINES US EN COMPARAISON AVEC SKYROCK (PANEL MÉDIAMÉTRIE 2014-2015 • AC • 13 ANS ET + • L'AV 5H-24H = 6 499 000 AUDITEURS)

La nuit au musée selon Valérie Favre

Rare depuis qu'elle s'est exilée à Berlin, la peintre expose un triptyque virtuose et ténébreux à Strasbourg

ARTS

STRASBOURG

Depuis qu'elle s'est installée à Berlin en 1998 en provenance de Paris, Valérie Favre, qui est née en Suisse en 1959, a de moins en moins exposé en France : en 2009 au Carré d'art de Nîmes, en 2010 et 2012 chez le galeriste Jocelyn Wolff à Paris et, depuis, plus rien. En 2012, elle a figuré parmi les « nommés » du prix Marcel Duchamp, mais ne l'a pas obtenu : femme et peintre, c'était trop pour un jury qui s'intéresse peu à la création au féminin – 4 lauréates en quinze ans... – et encore plus rarement à la peinture. Intitulée « Valérie Favre, la première nuit du monde », l'exposition strasbourgeoise, au Musée d'art moderne et contemporain, n'en est que mieux venue.

L'artiste l'a composée en trois salles, très différentes entre elles. La première, aux murs et aux rideaux rouges, expose une suite de cinq longs triptyques, nommés *Grands Théâtres*. Ce sont des parades, entre foire, cortège de fête, music-hall miteux et opéra ruiné. Il est difficile de distinguer entre les vivants et les morts, les êtres de chair et les spectres, les femmes et les hommes, les humains et les animaux. Difficile de savoir ce qu'ils font – jouer de la musique, accomplir des tours de magie, ressusciter ou disparaître. Singulière est la contradiction, évidemment voulue et même aggravée, entre les dimensions monumentales des toiles et leur état



« Lady Bird » (huile sur toile, triptyque, 2010), de Valérie Favre. ADAGP PARIS 2015

d'apparent inachèvement, qui trouble la vue. Les figures flottent dans un espace étroit, quelquefois troué comme un vieux rideau. Elles se laissent d'autant moins identifier que Valérie Favre joue d'innombrables nuances de verts et de gris très proches les unes des autres. James Ensor, Max Beckmann, Fritz Lang, David Lynch sans doute : ce sont quelques-uns des interlocuteurs avec lesquels elle aime à s'entretenir.

Cruelle blancheur

Ses œuvres naissent en effet souvent de rencontres qui la bouleversent. La deuxième salle, d'une

cruelle blancheur, est dédiée à Maurice Blanchot. Valérie Favre a recopié son roman *Thomas l'obscur*, insérant entre les lignes des dessins qui sont moins des illustrations que des commentaires intimes : à mesure qu'elle lisait et écrivait, des images lui venaient à l'esprit, réminiscence d'Edvard Munch ou image personnelle. Ces pages donnent à voir comment les phrases de Blanchot ont suscité des réactions et associations graphiques. Il est rare de pouvoir observer de façon aussi nette le fonctionnement mental et émotionnel de la lecture et les conséquences visuelles des mots.

La troisième salle n'est éclairée que par le halo blanc de la précédente passant par-dessus la cloison. Elle est donc crépusculaire. Sur les murs peints en noir, *Les Fragments* font deviner des visions d'espaces lointains. Des points lumineux que l'on suppose des étoiles, des nuées blanches qui font songer à des galaxies et des voies lactées : la peintre se lance un défi, celui de tenir tête à la représentation cinématographique du cosmos, qui est évidemment archidominante aujourd'hui. A ces visions stellaires ténébreuses répondent logiquement les variations que Valé-

rie Favre multiplie à partir du tableau de Goya *Le Vol des sorcières*, trois créatures infernales qui entraînent dans les airs un homme nu. Cette version inversée, féministe, érotique et ironique des *Sabines* de Jacques-Louis David ne pouvait que l'inspirer. Que ces sorcières soient les sœurs rêvées de l'artiste ne fait aucun doute. Cette série est remarquable, l'une des meilleures réussites de la peintre, avec celle qu'elle a longtemps accumulée à propos des innombrables façons de se suicider. Il y a en effet chez Valérie Favre une forme d'humour noir – ou de rire jaune – qu'elle excelle à exa-

Il y a chez Valérie Favre une forme d'humour noir, ou de rire jaune, qu'elle excelle à exacerber jusqu'à mettre mal à l'aise le regardeur

cerber jusqu'à mettre mal à l'aise le regardeur.

Il se retrouve dans la même situation s'il prend le temps d'observer attentivement les montages graphiques placés dans des vitrines au-dessous des sorcières volantes. Les allusions littéraires, artistiques, mythologiques et autobiographiques y pullulent : aussi bien la liste des antidépresseurs disponibles en pharmacie que le romantisme allemand ou le cinéma expressionniste. Ces dessins et collages démontrent une virtuosité extrême ; et suggèrent une difficulté de vivre non moins intense. ■

PHILIPPE DAGEN

Valérie Favre, la première nuit du monde, Musée d'art moderne et contemporain, 1, place Hans-Jean-Arp, Strasbourg (67). Tél. : 03-68-98-51-55. Du mardi au dimanche de 10 heures à 18 heures. Entrée : de 3,50 € à 7 €. Jusqu'au 27 mars 2016.

« L'Hirondelle inattendue » de Simon Laks survole enfin la France

L'unique opéra du compositeur franco-polonais a été brillamment mis en scène à Montpellier

LYRIQUE

MONTPELLIER - envoyée spéciale

Le rare *Chérubin* de Massenet avait inauguré, en octobre, la première saison de Valérie Chevalier-Delacour à la tête de l'Opéra national de Montpellier. Ce 18 décembre, l'entrepreneuse directrice proposait la première scénique française de *L'Hirondelle inattendue*, unique opéra du compositeur franco-polonais Simon Laks (1901-1983). Ce très court opéra-bouffe en un acte n'avait jusqu'alors été joué en France qu'en version concert, à Marseille, dans

le cadre du festival Musiques interdites en 2009. Écrit en France en 1965, créé à Varsovie dix ans plus tard avant d'être enregistré par la radio polonaise en 2010 chez EDA, il avait été monté à Brezgenz, en Autriche, en 2014. C'est cette dernière version qui était reprise à Montpellier.

Beaucoup penseront que l'arrivée tardive de cette *Hirondelle inattendue* réhabilite avant tout la mémoire d'un survivant de la Shoah. Ce serait une erreur, doublée d'une injustice : le chef-d'œuvre de Simon Laks témoigne d'une inspiration person-

Ce très court opéra-bouffe n'avait été donné qu'en version concert jusqu'ici

nelle, concise et percutante. Au style corrosif du néoclassicisme à la française et au lyrisme hérité du post-romantisme, il mêle brillamment l'élément hétérogène de la chanson populaire : la partition se nourrit en effet de la valse sentimentale *L'Hirondelle du faubourg*, un tube dans les années 1960.

Parabole de l'artiste exilé

Le livret, tiré de la pièce radiophonique de Claude Aveline *Le Bestiaire inattendu*, s'y prête, qui s'apparente à une fable moraliste. Fille de joie blessée de deux coups de couteau, une pauvre Hirondelle est rejetée du paradis des animaux célèbres, aux conservatrices prétentions nobiliaires, puis de celui des hommes. Sous les traits (tirés) du volatile, Laks développe sans pathos, avec une apparente légèreté, la parabole de l'artiste exilé, victime de l'exclusion. La mélodie populaire revêt alors le symbole d'un espoir secret tapi au cœur des hommes, là où la musique savante se révèle impuissante.

Laks sait de quoi il parle, lui, le natif de Varsovie exilé en France en 1926 pour fuir les pogroms, lui, le compositeur brillant dont l'avenir au sein de l'avant-garde musicale parisienne fut stoppé dès 1933. Interné au camp de Beaune-la-Rolande, puis à Drancy en 1941, Laks fut déporté à

Auschwitz le 17 juillet 1942. Il y intégra l'orchestre masculin comme violoniste avant d'en devenir le chef d'orchestre, ce qui lui sauva la vie sans lui épargner de grandes souffrances.

Rentré à Paris à la fin de la guerre, naturalisé français en 1948, il se refusa à devenir un des grands témoins de l'Histoire, si l'on excepte la publication, en 1948, de *Mémoires d'Auschwitz* (Ed. Mercure de France). Le pianiste Pascal Amoyel et la violoncelliste Emmanuelle Bertrand s'en inspireront dans leur émouvant spectacle, *Le Block 15*. Laks mettra fin à sa carrière de compositeur en 1966, convaincu qu'il ne retrouverait pas sa place dans le monde de l'après-guerre. Cet érudit qui parlait six langues devait alors se consacrer au cinéma et à la littérature, jusqu'à sa mort en 1983.

La metteuse en scène Sandra Poccaschi a choisi avec pertinence d'envoyer son *Hirondelle* sur la Lune, elle qui fut écrite et composée sur fond de conquête spatiale et de guerre froide. Débarquée de notre planète déshéritée, le malheureux volatile finira par disparaître dans le cosmos, laissant au monde le souvenir troublant d'une mélodie.

C'est à *L'Enfant et les sortilèges* de Ravel qu'a appartenu ensuite de compléter la soirée – même tribunal animalier, même travail de déconstruction de la musique savante flirtant avec l'inspiration populaire. Un rapprochement musicalement judicieux, dramatiquement significatif : à la terrible dénonciation du collectif opérée par Laks répond la fragile mais édifiante leçon d'altruisme de Ravel. ■

MARIE-AUDE ROUX

L'HISTOIRE DU JOUR

Au Théâtre de Chaillot, le bonheur prend cher

Prononcez « coûte que coûte » et un flot de sensations vous fait serrer les dents. L'expression accroche d'emblée à ses wagons une charge de détermination et d'apreté. Avec, en conclusion, une addition toujours salée à régler. En choisissant d'intituler leur nouveau duo *Coûte que coûte*, la comédienne Brigitte Seth et la danseuse Roser Montllo Guberna, ici épaulées par le texte d'Elisabeth Gonçalves sur le thème du bonheur, donnent une idée des échelons à grimper avant d'arriver à ses fins. On a beau se décarcasser pour être heureux, pas sûr de décrocher le gros lot – surtout lorsque la fin vous pend chaque jour au bout du nez. De cette équation existentielle, Seth et Montllo ont extrait un jus spectaculaire qui leur ressemble. Peu de choses suffisent à ces deux femmes, complices depuis 1997 et la création de leur compagnie Toujours après minuit. Entre danse et théâtre, ballotant ferme pour garder l'équilibre entre le rire et l'envie de pleu-

LA COMÉDIENNE BRIGITTE SETH ET LA DANSEUSE ROSER MONTLLO GUBERNA SURFENT SUR DES ÉMOTIONS EXTRÊMES

rer, leur comédie musicale du bonheur surfe sur des émotions extrêmes. Au milieu d'une nuée de pupitres, en petites robes noires, elles vont et viennent, s'effondrent et se tapent dessus en cherchant à comprendre ce qui peut bien être la moelle de la vie. On le sait tous, la farce est amère, le bonbon empoisonné, la méthode Coué a ses limites mais il faut avancer. Ce que font avec leur grâce délicate nos duettistes dans ce *Coûte que coûte* dépressif mais super-vivant, drôle aussi. Leur humour noir, accroché à la voix haut perchée de Brigitte Seth, compte pour beaucoup dans le spectacle. Une phrase : « Pour commencer, nous allons tous mourir, précise d'emblée la comédienne. On le sait, mais doucement, doucement... » Et toute la salle de se marrer. Son ton faussement naïf situe d'emblée la couleur de cette ronde nocturne, quasiment une ritournelle insomniaque, qui fait rimer comique et tragique. Très clowns, Seth et Montllo sortent de leurs gonds en permanence. Le coût de la vie est toujours hors de prix.

Les deux femmes sont des habituées des situations crispées. Leur précédent spectacle *Change or Die* (2013) prenait position sur le marché du travail pour sortir le drapeau de la lutte des classes... Amoureuses des mots et des langues, Brigitte Seth, formée au théâtre en France, et Roser Montllo Guberna, grandie dans la danse en Espagne, se sont fait connaître en duo, leur forme de prédilection. *El Como Quieres* (1995), dansé, parlé, chanté, secouait la tirelire de l'intime en catalan, espagnol et français, comme *Rosaura* (2004), qui se risquait dans un pas de deux sur la fusion à couteaux tirés. Aimer, être aimé, résister et revendiquer d'être soi-même sont leurs obsessions. *Coûte que coûte* en tire une mélodie joyeusement dissonante. ■

ROSITA BOISSEAU

Coûte que Coûte de Brigitte Seth et Roser Montllo Guberna. Théâtre national de Chaillot (Paris) jusqu'au 25 décembre, de 11 à 20 €. Tél. : 01-53-65-30-00.

france culture C'EST POUR VOUS

LES MATINS

GUILLAUME ERNER ET LA RÉDACTION
DU LUNDI AU VENDREDI / 6H30-9H

Retrouvez la chronique de Jean Birnbaum
chaque jeudi à 8h55

en partenariat avec **Le Monde**

franceculture.fr / @Franceculture

📱 📘 🐦 📺

« My Fair Lady », ascenseur social en chansons

Une captation de la fameuse comédie musicale est présentée par France 3 pour les fêtes de fin d’année

FRANCE 3
JEUDI 24 – 23 H 20
COMÉDIE MUSICALE

My Fair Lady, de Frederick Loewe (1901-1988) et Alan Jay Lerner (1918-1986), est l’un des plus gigantesques succès de la comédie musicale américaine, l’un de ces classiques qui ont donné lieu à une adaptation au cinéma et rencontré par ce biais un vaste public international. Deux vedettes des planches et du grand écran ont de surcroît incarné tour à tour le rôle principal d’Eliza Doolittle : Julie Andrews – lors de la création scénique à Broadway en 1956 – et Audrey Hepburn, dans le fim de George Cukor en 1964.

L’histoire, adaptée de la pièce Pygmalion (1914), de George Bernard Shaw, narre l’ascension sociale d’une jeune femme, très modeste fleuriste londonienne, d’allure débraillée et au très épais accent cockney. Elle rencontre, à la sortie d’un théâtre où elle essaie de vendre quelques fleurs, deux messieurs bien mis, dont le phonéticien Henry Higgins. Celui-ci assure qu’il pourrait corriger les défauts d’expression (ainsi que d’allure et de maintien) de la jeune fille des rues. Il parvient si bien à ses fins avec son cobaye



Chiara Skerath (au centre) dans le rôle d’Eliza Doolittle. CEDRIC DELESTRADE / ACM-STUDIO

qu’Eliza finit par briller en société et à séduire son grincheux et misogyne pygmalion.

Accent cockney vs accent ch’ti
Il est à noter que ce happy end a été imaginé pour la comédie musicale ; l’original de Shaw se terminait de manière beaucoup plus cynique, Higgins demeurant indéfectiblement célibataire. France 3 diffuse, pour les fêtes

de fin d’année, une captation d’une production en français de My Fair Lady filmée à l’Opéra d’Avignon. On peut toujours discuter la traduction d’une comédie musicale anglo-saxonne, même si ce procédé a longtemps été l’ordinaire des théâtres français où l’on donnait, souvent dans la foulée de leur création, ces ouvrages dans notre langue. Aujourd’hui, la plupart des co-

médies musicales « classiques » sont présentées en anglais sous-titré.

Il est vrai, les sous-titres ne parviennent pas toujours à transmettre les finesses et les jeux de mots de la langue originale ; une traduction française, si elle permet de suivre le spectacle sans lever les yeux au-dessus du manteau de scène, rend quant à elle parfois difficilement les sonorités

et le sens premiers, notamment pour ce qui concerne la prosodie des chansons. Ce qui explique qu’on choisisse parfois de donner les dialogues en français et les chansons en anglais : solution bâtarde et peu satisfaisante. Mais l’auteur de cette adaptation, le metteur en scène Alain Marcel, est de ceux qui réussissent le mieux ce périlleux exercice.

Eliza Doolittle emprunte dans ce spectacle un amusant accent ch’ti, excellent pendant à l’accent cockney (plus pittoresque que l’accent parigot). Chiara Skerath est merveilleuse dans le rôle de celle qui passe de la rue aux salons de la haute, ainsi que l’est le reste de la distribution placée sous la direction de Paul-Emile Fourny qui, s’il ne signe pas une mise en scène d’anthologie, livre un spectacle tout à fait dans l’idée de ce qu’on s’attend à voir en fin d’année. ■

RENAUD MACHART

My Fair Lady, de Frederick Loewe (musique) et Alan Jay Lerner (paroles et livret). Avec Chiara Skerath, Catherine Alcover, Jeanne-Marie Levy, Julie Mauchamp... Orchestre et chœurs de l’Opéra d’Avignon, Dominique Trottein (direction), Paul-Emile Fourny (mise en scène). (Fr., 2014, 2h35 min). Rediffusé le 1^{er} janvier à 0 h 20.

Une glace au tain pâle

« La Reine des neiges » dans le monde rose des poupées Barbie

CANAL+
JEUDI 24 – 21 H 00
FILM D’ANIMATION

Dans le royaume d’Arendel vivent deux jeunes princesses, Elsa et Anna. Elsa possède un mystérieux pouvoir : elle est capable de répandre l’hiver sur tout ce qu’elle désigne ou touche. Cette particularité fait les délices d’Anna, qui exige en toute saison patinoire improvisée et bons-hommes de neige, jusqu’au jour où Elsa, dont le don grandit et devient difficile à maîtriser, blesse sa petite sœur. Elle décide alors, pour

la protéger, de ne plus avoir aucun contact avec elle, ni avec le monde extérieur. Mais Elsa doit à son tour devenir reine...

Production des studios Disney, La Reine des neiges (2013) s’inscrit dans la lignée du triomphal Raiponce (2010) : même patrimoine génétique (yeux immenses, pommettes hautes et roses, corps frêles – au moins pour les demoiselles – et têtes énormes), même rythme effréné, même volonté de gommer ce que les princes et princesses traditionnels de Disney pouvaient avoir de raffiné pour leur faire gagner en convivialité. Rai-

ponce se battait à coups de poêle à frire, la maladroite Anna trahit ses excès d’enthousiasme en frappant ses interlocuteurs : seule la hiératique Elsa échappe à la règle, mais on comprend rapidement qu’elle n’est pas l’héroïne de ce conte-là.

Un dénouement inattendu
Les effets visuels imaginés pour créer les paysages de cette féerie hivernale et le spectaculaire palais de la reine ont leurs apothéoses, et le scénario – bien qu’alourdi par la présence d’un comparse bonhomme de neige assez peu intéressant – trouve des rebondisse-

ments énergiques et même un dénouement plutôt inattendu lorsqu’on est habitué au baiser d’amour qui sauve l’aimé et même le monde.

Mais pourquoi renoncer aux rythmes entêtants, sauvages, du thème musical introductif pour se vautrer dans une pop écœurante aux orchestrations mécaniques ? Surtout, pourquoi continuer d’imposer un modèle visuel qui est presque en tout point la transposition du monde rose des poupées Barbie ? La fadeur industrielle d’Anna, d’Elsa et de Raiponce ferait passer Blanche-Neige pour la

pin-up Bettie Page.

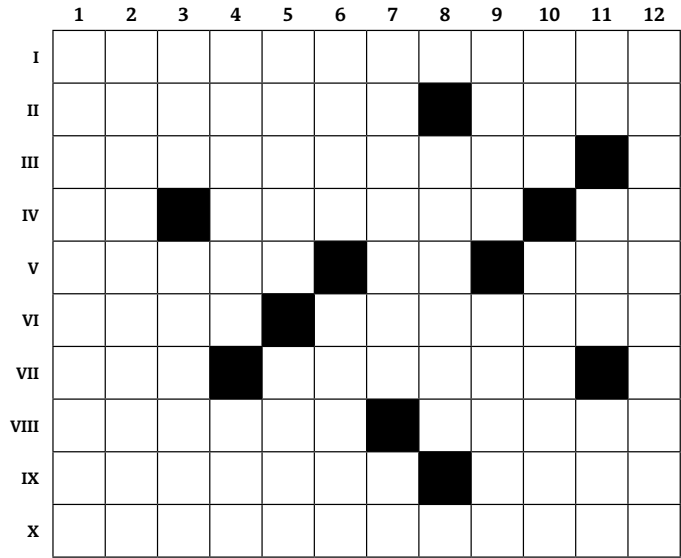
Les studios Disney ont peut-être été échaudés par l’accueil mitigé de La Princesse et la Grenouille (2010), leur dernier retour à une animation traditionnelle à la main et surtout à une exigence d’inventivité que l’on n’a pas retrouvée depuis. Mais il est bien regrettable qu’ils se soient contentés d’offrir aux petites filles des rêves qui ressemblent aux jouets qu’elles ont déjà. ■

NOÉMIE LUCIANI

Film d’animation américain de Chris Buck et Jennifer Lee (1 h 40).

MOTS CROISÉS

GRILLE N° 15 - 303
PAR PHILIPPE DUPUIS



SOLUTION DE LA GRILLE N° 15 - 302

HORIZONTALEMENT I. Hypertension. II. Opinion. Acre. III. Roesti. Ali. IV. Onde. Talé. Ut. V. Do. Ri. Rimera. VI. Amorçage. Ubr (bru). VII. Téta. Jonchai. VIII. Eue. Motel. In. IX. Utérin. Ruiné. X. Respectables.

VERTICALEMENT 1. Horodateur. 2. Yponomeute. 3. Pied. Otées. 4. Ensera. Rp. 5. Rit. IC. Mie. 6. Toit. Ajonc. 7. En. Argot. 8. Aliénéra. 9. Salem. Club. 10. Ici. Euh. 11. Or. Urbaine. 12. Nectarines.

HORIZONTALEMENT

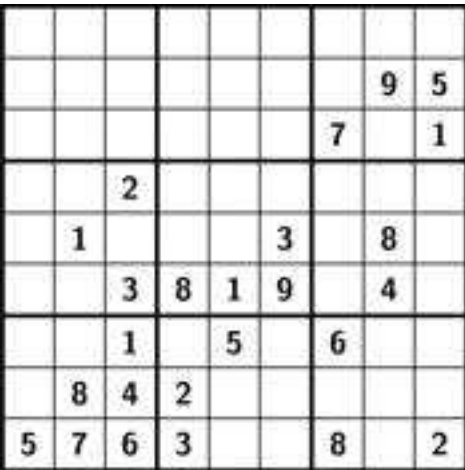
I. Evitent de prendre des mesures souvent fastidieuses. II. Souvent ailleurs. Prend sa source dans le Perche. III. Celles du Saint-Esprit gardent leur mystère. IV. Convient. Mis de côté. Pris en considération. V. Coloré comme un arc. Entrent en action. Objectif à atteindre. VI. Posséda. En famille avec le singe et l’homme. VII. Quart de tour. Conifères aux reflets bleutés. VIII. Bien propre. Dresse sur place. IX. Echanges avec les grenouilles et les crapauds. Recouvre et se fait recouvrir. X. Stockeraient pour plus tard.

VERTICALEMENT

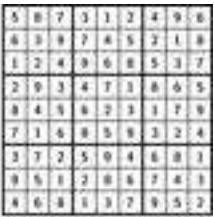
1. Ne comptez pas trop sur elle pour régler vos problèmes. 2. Permet le retour en kiosques et sur les rayons. 3. Dame du monde. Leurs rhizomes aident à évacuer. 4. Bonne mère nobélisée. Grecque. 5. Doux et agréable. Prises très mal engagées sur le tapis. 6. Bulles du Piémont. Mise à nu. 7. Préfère ne pas prendre de risque. Le strontium. 8. Eliminer brutalement. 9. Le deuxième à éliminé Charles le Téméraire. Pitié d’autrefois. 10. Gardas pour toi. Empereur byzantin. 11. Dans l’erreur. Résiste aux coups de chaleur. Boisson anglaise. 12. Empêchèrent l’avancement.

SUDOKU

N°15-303



Réalisé par Yan Georget (<http://yangeorget.net>)



Moyen

Complétez toute la grille avec des chiffres allant de 1 à 9. Chaque chiffre ne doit être utilisé qu’une seule fois par ligne, par colonne et par carré de neuf cases.



Le Monde est édité par la Société editrice du « Monde » SA

Durée de la société : 99 ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 94.610.348,70 €.

Actionnaire principal : Le Monde Libre (SCS). Rédaction 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13 Tél. : 01-57-28-20-00

Abonnements par téléphone : de France 3289 (Service 0.30 €/min + prix appel) ; de l’étranger : (33) 1-76-26-32-89 ; par courrier électronique : abojournalpapier@lemonde.fr. Tarif 1 an : France métropolitaine : 399 €

Courrier des lecteurs blog : <http://mediateur.blog.lemonde.fr/> ; Par courrier électronique : courrier-des-lecteurs@lemonde.fr

Médiateur : mediateur@lemonde.fr

Internet : site d’information : www.lemonde.fr ; Finances : <http://finance.lemonde.fr> ; Emploi : www.talents.fr/ ; Immobilier : <http://immolemonde.fr>

Documentation : <http://archives.lemonde.fr> **Collection** : Le Monde sur CD-ROM : CEDROM-SNI 01-44-82-66-40 Le Monde sur microfilms : 03-88-04-28-60

La reproduction de tout article est interdite sans l’accord de l’administration. Commission paritaire des publications et agences de presse n° 0717 C 81975 ISSN 0395-2037





LA FOURRURE CHANGE DE PEAU

2/2 Dans un contexte économique difficile, deux grandes maisons parisiennes ont entamé chacune à leur façon leur modernisation

Installé dans cette joliment nommée cité Paradis du 10^e arrondissement de Paris, Yves Salomon est depuis toujours une maison de poids, presque centenaire, le leader de la fourrure française, fabricant pour les plus grandes maisons. Mais lorsqu'il déambule dans les rues adjacentes, lieux de vie historiques des fourreurs de la capitale, et qu'il voit les autres boutiques baisser le rideau les unes après les autres, Thomas Salomon, fils d'Yves et représentant de la quatrième génération de fourreurs de la famille, réalise que personne n'est à l'abri.

« Il y a sept ans environ, j'ai dit à mon père que si l'on restait purement fourreurs, on allait disparaître sous trois ans. Je lui ai dit aussi que le seul moyen d'exister aujourd'hui passait par le développement de collections "mode" et l'ouverture de nos propres boutiques », se rappelle le trentenaire. Il a été écouté. Le virage a été pris, avec un talent certain. La semaine dernière, Yves Salomon a inauguré sa première boutique à New York sur la très chic et coûteuse Madison Avenue, quelques jours après l'ouverture d'un point de vente à Casablanca, au Maroc.

Dans un autre style, mais avec la même impérieuse envie de changer, la nouvelle génération aux manettes de Sprung Frères a entrepris son chantier de rénovation. Les bureaux du cinquième étage de ce bizarre regroupement d'immeubles pseudo-modernes, toujours dans le 10^e arrondissement, ne reflètent pas (encore) le réveil. Il y a un temps pour tout. Dans le couloir s'entassent d'imposants manteaux de fourrure, face à une vitrine dans laquelle des photographies en noir et blanc abîmées par le temps montrent des jeunes femmes posant langoureusement en vison et cuissardes.

Teintes pastel et poils rasés

Le changement se fait doucement, peut-être pour ne pas froisser les anciens. « Nous entamons actuellement un travail de réorganisation qui va de pair avec l'évolution des attentes de nos clientes », expliquent Nathan et Francine Sprung, entourés des dernières

collections tout en teintes pastel et poils rasés.

La transition est délicate pour ces deux grands noms de la fourrure qui veulent continuer à miser sur un savoir-faire ancestral mais proposer des produits modernes et excitants. « D'une certaine façon, la fourrure traditionnelle n'a plus de place aujourd'hui, assure Thomas Salomon. Les clientes ne veulent plus ces longs manteaux massifs et clinquants, à l'exception de certaines étrangères fortunées. Les femmes veulent un manteau qui tienne chaud, qui soit tendance et luxueux. Avant, un manteau de fourrure était chaud, peut-être luxe, mais pas du tout "mode". Les gens considéraient ça comme une matière, un investissement, un produit statutaire au même titre qu'une voiture ou un diamant. Rester sur l'idée de la fourrure comme une valeur utilitaire, c'est accélérer son déclin. »

Du fait de leur prix élevé, les manteaux de fourrure étaient, jadis, achetés une à deux fois par dé-

« RESTER SUR L'IDÉE DE LA FOURRURE COMME UNE VALEUR UTILITAIRE, C'EST ACCÉLÉRER SON DÉCLIN »

THOMAS SALOMON
directeur général associé
d'Yves Salomon

cennie. Leur coupe et leur style devaient être pérennes, ce qui empêchait toute audace créative qui les aurait trop vite démodés. Aujourd'hui, l'ambition de Thomas Salomon est de créer une « fourrure pour une saison, une "mode". Les gens considéraient ça comme une matière, un investissement, un produit statutaire au même titre qu'une voiture ou un diamant. Rester sur l'idée de la fourrure comme une valeur utilitaire, c'est accélérer son déclin. »

Francine Sprung ne le contredit pas mais tient à exprimer son « opinion de femme », dans un métier dominé par les hommes : « Autrefois, la première fourrure était offerte par le père, puis par le mari, et, ensuite pourquoi pas, par l'amant. L'achat de ces manteaux était soumis au regard et à l'avis de

l'homme, qui voulait quelque chose de glamour, de luxueux, de flatteur pour lui socialement. Aujourd'hui, les femmes achètent pour elles, elles travaillent, ont des enfants et veulent un manteau plus simple, flexible et pas bling-bling. »

L'idée est donc de défendre un prêt-à-porter saisonnier plutôt que des pièces soigneusement gardées dans des housses, si possible au frais pendant les saisons chaudes. Le renouvellement de la mode, l'enchaînement des tendances lancées par les grandes chaînes de fast fashion (H&M, Zara, etc.) ont aussi affecté cette discipline artisanale qui requiert plusieurs semaines pour fabriquer un manteau. Quant au désir de sobriété antinomique de celui de fourrure, il s'est développé sur un terreau fertile : une crise financière depuis 2008, une France plongée dans un climat social pesant et, même si les acteurs le nient, des campagnes antifourrure particulièrement agressives

pendant les années 1990 qui ont laissé des traces. « Les femmes aujourd'hui n'y connaissent quasiment rien en peaux alors qu'avant, nous avions des clientes qui étaient presque plus professionnelles que nous ! Elles identifiaient, au toucher, les animaux, les pelletiers... », rappelle Nathan Sprung.

Comment donc moderniser la fourrure ? En l'associant en douceur à d'autres matières plus « politiquement correctes » et moins chères (le cachemire, la peau lainée ou le cuir) pour confectionner des manteaux que l'on porte sans chichis. « On essaie de créer un univers de technicité et de produits innovants, fait remarquer Thomas Salomon. Beaucoup de fourreurs ont fermé boutique parce qu'ils étaient restés sur un produit sans aucune recherche. Chez Yves Salomon, nous avons une valeur ajoutée que d'autres n'ont pas : une équipe de designers et stylistes qui pensent aux nouvelles manières d'utiliser la fourrure, aux patronages, aux mélanges.

C'est là qu'on investit notre argent. »

Comme une véritable marque de prêt-à-porter de luxe, ce qu'elle veut devenir sur le long terme, Yves Salomon a son studio de création, officiant pour ses propres marques comme pour les maisons de luxe avec lesquelles il collabore (Jean Paul Gaultier, Sonia Rykiel, Louis Vuitton, etc.). La marque française n'est pas la seule à avoir pris cette direction, toute l'industrie mondiale de la fourrure va dans le sens du rajeunissement et de la création.

Saga Furs, le marchand de peaux finlandais, organise une compétition de design avec le London College of Fashion, fournissant la matière première et demandant aux étudiants d'inventer des pièces. Le concours de création de la British Fur Trade Association a vu ses demandes d'inscription augmenter de 50 % cette année, selon les informations données par son directeur au site britannique Businessoffashion.com. L'International Fur Trade Federation a elle aussi sa compétition de jeunes talents. Autant d'événements que les associations antifourrure dénoncent comme des entreprises de lavage de cerveau des créateurs de demain.

Changement de lignes

Pour rafraîchir leur offre, Yves Salomon et Sprung Frères développent des lignes à la fois plus pointues et plus accessibles. Yves Salomon lance ainsi Meteo, mais aussi une gamme de parkas sous le nom Army, et une collaboration avec le concept store américain branché, Opening Ceremony. Sprung Frères introduit de son côté 32 Paradis, avec la styliste Valérie Dufour, et a inauguré il y a cinq ans une collection capsule baptisée « Plume », dynamique, colorée, graphique ; un « test mode », selon Nathan Sprung, qui a si bien fonctionné que, dès le 1^{er} janvier 2016, elle fusionnera avec la marque principale Sprung Frères pour devenir Sprung (pièces à partir de 1 000 euros). « Nous allons ouvrir une boutique amirale à Paris puis développer l'international, notamment le Japon et la Corée », explique Nathan Sprung. Ces lignes sont fabriquées avec des peaux moins onéreuses (lapin, agneau, etc.), pas toujours en Europe, et vendues dans les multimarques « cool » du monde entier, pour séduire une clientèle plus moderne.

« Bien sûr, les vêtements sont de véritables peaux, mais on ne veut pas que les gens aient le sentiment d'entrer chez un fourreur traditionnel. Nous créons une ambiance de boutique de créateur. Nous sommes une référence au niveau de la fourrure, mais nous intégrons la marque Yves Salomon dans un univers de prêt-à-porter », explique Thomas Salomon, dont la marque présente désormais ses collections lors de la Fashion Week parisienne, développe des campagnes publicitaires et planche sur une ligne de baskets. Une vision qui peut être rapprochée de la maison italienne Fendi, fondée en 1925 avec l'étiquette d'un grand fourreur et devenue, depuis le lancement de sa ligne de prêt-à-porter en 1975 sous la direction de Karl Lagerfeld, une maison de mode comme une autre.

La diversification de ses activités a été si efficace, particulièrement grâce à son sac à main Peekaboo, que l'an dernier, Fendi a organisé un fastueux défilé « Haute Fourrure » pendant la semaine de la couture à Paris, histoire de rappeler à tout le monde... ses origines oubliées. Pour Francine Sprung, il n'est cependant pas question d'aller jusque-là, « malgré tout, nous ne nous considérons pas comme une maison de prêt-à-porter, notre vraie crédibilité est sur la fourrure et la peau. C'est sur ça que l'on souhaite capitaliser. Notre ADN est celui d'un fourreur, et si cela sonne un peu poussiéreux pour certains, à nous de le dépoussiérer sans renier notre héritage. » ■

JULIEN NEUVILLE

EUROPE | CHRONIQUE

PAR PHILIPPE RICARD

Cameron et les questions qui fâchent

Les dirigeants européens ont l'art de maquiller leurs divergences derrière des compromis de façade. La récente discussion au sommet, jeudi 17 décembre, sur le maintien ou pas du Royaume-Uni au sein de l'Union européenne en a fourni une nouvelle illustration. Sur le fond, entre David Cameron et ses « partenaires » européens, rien n'est tranché. Pourtant, les uns et les autres ont claironné leur accord sur un point présenté comme essentiel, faute de mieux : le calendrier à tenir pour tenter d'éviter le fameux « Brexit », mot jargonnel forgé dans la novlangue bruxelloise afin de parler sans en parler d'une éventuelle sortie du Royaume-Uni de l'UE (« British Exit »).

Dans l'espoir d'arracher un compromis d'ici à février 2016, et pour ne pas ajouter une nouvelle crise à celles qui, cette année, se sont abattues en rafales sur le fragile édifice européen, de la Grèce aux réfugiés, chacun minimise la portée des fameuses exigences du premier ministre britannique. Les uns et les autres assurent qu'il sera comme de bien entendu possible d'y répondre à temps pour le référendum promis par le locataire du 10 Downing Street.

En réalité, la tentative désespérée de David Cameron représente un piège non seulement pour son pays, mais aussi, et surtout, pour l'ensemble du Vieux Continent. A sa manière – maladroite –, le chef de gouvernement britannique vient titiller les Européens là où ça fait mal. Et c'est parce qu'il en est ainsi que la réponse à ses requêtes demeure des plus délicates. Comme le reconnaît Pierre Vimont, vétéran de la diplomatie française et européenne, « *le Royaume-Uni pose les questions qui fâchent* », celles auxquelles personne n'a vraiment envie de répondre, surtout dans le contexte actuel.

Commençons par sa demande la plus spectaculaire, censée lutter contre le « tourisme social » dont se rendraient coupables les migrants d'Europe centrale qui viendraient toucher les allocations britanniques. Pour les en dissuader, le premier ministre britannique entend priver ces nouveaux arrivants des bénéfices de l'Etat-providence pendant leurs quatre premières années de séjour. Pas si simple au nom du droit européen, mais surtout en raison de la réalité de l'Europe du moment. La crise des réfugiés n'en finit par de le démontrer : plus de vingt-cinq ans après la chute du mur de Berlin, un peu plus de dix ans après l'élargissement, le fossé entre l'est et l'ouest du continent est encore profond.

Jamais les pays d'Europe centrale n'ont autant tenu qu'en ce moment à affirmer leur différence, à défendre leurs droits, comme la libre circulation de leurs citoyens, tout en minimisant leurs devoirs. En l'occurrence, ils bataillent depuis des mois contre les propositions de la Commission, dont le dispositif de répartition des candidats à l'asile entre les pays membres. Leur objectif : échapper au flux de migrants, synonyme d'un multiculturalisme qui doit, selon eux, rester cantonné aux sociétés d'Europe occidentale. Mais pas

JAMAIS LE CLIVAGE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX MEMBRES DE L'UE N'A PARU AUSSI PRONONCÉ

EURO, LIBRE CIRCULATION... LE PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE VIENT TITILLER LES EUROPÉENS LÀ OÙ ÇA FAIT MAL

question de renoncer à l'espace Schengen, ou d'accepter d'être traités en Européens de seconde classe.

Jamais le clivage entre anciens et nouveaux membres, qui semblait s'estomper, n'a paru aussi prononcé. Au point de rappeler la formule du secrétaire à la défense de George Bush, Donald Rumsfeld, qui se gaussait au moment de l'invasion américaine de l'Irak, en 2003, de la « vieille Europe », peu soucieuse de rejoindre la coalition anti-Saddam Hussein, par opposition à une « nouvelle Europe » plus sensible à ses vues. Désormais, cette « nouvelle Europe » a le visage de Viktor Orban, le très populiste premier ministre hongrois, ou Jarosław Kaczyński, le mentor du nouveau gouvernement eurosceptique polonais. Deux hommes qui n'hésitent pas à ruer dans les brancards.

« Une Europe à la carte »

L'autre grand combat de Cameron n'est pas moins problématique : le premier ministre britannique, encore marqué par la crise des dettes souveraines, souhaite que l'union monétaire s'approfondisse, mais veut aussi pouvoir se protéger de ses décisions quand celles-ci sont contraires aux intérêts de la City. Quoi de plus légitime puisque son pays ne rejoindra jamais la monnaie « unique » ? Cependant, là aussi, l'insistance du Britannique place les membres de l'euro face à leurs contradictions. La crise s'étant apaisée, personne n'est plus vraiment soucieux d'ouvrir le chantier nécessaire pour parfaire l'union monétaire dans un sens plus fédéral. Pour preuve, les travaux en ce sens, menés par les présidents des différentes institutions européennes, ont été – en toute discrétion – proprement dilués lors du dernier sommet. De toute façon, le moindre approfondissement de la zone euro donnerait surtout du grain à moudre aux eurosceptiques et autres europhobes.

Dans ces conditions, difficile d'accéder à la troisième demande – plus formelle – de Cameron : une réforme des traités afin d'ancrer dans le marbre la spécificité du Royaume-Uni. François Hollande ne veut pas entendre parler d'une telle refonte avant 2017. Angela Merkel y est plus ouverte, mais la chancelière allemande doit tenir compte des réticences de ses voisins. Or lancer une telle réforme reviendrait, pour la plupart des dirigeants européens, à ouvrir une boîte de Pandore. Le chantier serait d'autant plus complexe qu'il ne pourra éviter de formaliser l'architecture de l'Europe de demain, qui s'esquisse par la force des choses sous nos yeux. Comme Angela Merkel, François Hollande plaide pour une Europe « *des cercles concentriques* » qui, dit-il, n'est pas « *une Europe à la carte* », mais offre la possibilité à un groupe de pays d'avancer à son rythme. L'équilibre ne sera pas facile à trouver, mais il démontre que les questions posées par David Cameron vont bien au-delà du sort de son pays, qu'il reste ou pas dans l'Union européenne. ■

ricard@lemonde.fr

MILLIARDAIRES À LA CONQUÊTE DE L'ESPACE

ÉDITORIAL M

La scène se passe en 2006 à Washington, lors d'un congrès réunissant les experts mondiaux du spatial. « *Salut à tous. Je m'appelle Elon Musk. Je suis le fondateur de SpaceX. Dans cinq ans, vous êtes morts !* » A la surprise générale, c'est un jeune homme de 35 ans en tee-shirt et jean qui vient de faire cette courte intervention. Dans la salle, personne ne prend au sérieux ce plaisantin, ou ce provocateur. On ne s'improvise pas fabricant de fusées, cela prend du temps, coûte cher et nécessite d'avoir accès à des technologies sophistiquées. De l'avis général, si le danger existe, il viendra d'Asie. Le Japon, l'Inde et la Chine investissent massivement pour avoir un accès indépendant à l'espace.

Neuf ans plus tard, le trublion de l'espace

est devenu un acteur-clé du spatial, qu'il ne cesse de bouleverser – comme il bouscule celui de l'automobile avec les voitures électriques Tesla. En 2013, déjà, il s'était immiscé dans le duopole formé par l'européen Arianespace et le lanceur russe Proton en cassant les prix de lancement et de mise en orbite des satellites de près de 30 %. Cette concurrence a provoqué un changement de paradigme permettant à SpaceX de s'imposer comme numéro deux derrière Arianespace. Les Européens ont été contraints de se réorganiser pour fabriquer une fusée moins chère et plus compétitive : ce sera Ariane-6, opérationnelle en 2020.

Non content de ce premier succès, Elon Musk a décidé de creuser l'écart dans le domaine technologique en s'attaquant à la conception même des lanceurs. Lundi 21 décembre, il a réalisé l'exploit de faire revenir sur Terre le premier étage de sa fusée Falcon 9 qui, après avoir largué dans l'espace 11 satellites de télécommunications, est revenu se poser en douceur à la verticale sur son pas de tir de Cap Canaveral. Inventer et banaliser des lanceurs réutilisables ouvre, sur le papier, des perspectives d'économie considérables. Encore faudrait-il le prouver à l'avenir, car beaucoup en doutent, rappelant que les navettes américaines étaient partiellement récupérables mais coûteuses.

Elon Musk n'est pas le premier à avoir

réussi un tel exploit. Un mois plus tôt, Jeff Bezos, autre jeune milliardaire américain, patron d'Amazon et fondateur de Blue Origin, était parvenu à faire atterrir sa fusée New Shepard après un vol non habité suborbital. Cependant, sa fusée est plus petite, moins lourde, moins puissante et n'est pas destinée à des missions aussi lointaines que celles de Falcon 9.

Ces deux prouesses illustrent la mutation en profondeur du monde spatial, des satellites aux fusées. Fini le club très régalié formé depuis plus d'un demi-siècle par quelques grands pays ayant accès à l'espace. Ce ne sont plus ces professionnels issus du spatial qui donnent le ton aujourd'hui, mais les start-up de la Silicon Valley ou des géants du Web qui y voient de nouveaux débouchés. Cela va du tourisme spatial à la formation de constellation de satellites pour diffuser Internet sur toute la planète.

Certains de ces acteurs, tels Facebook ou Google, disposent de moyens propres considérables. D'autres comme SpaceX ont été soutenus dès le départ par la NASA et le Pentagone, qui leur passent des contrats. L'irruption de ces nouveaux acteurs met en ébullition l'ensemble de l'industrie spatiale. Stimulés par cette concurrence inédite, les Européens l'ont compris et se sont unis autour d'Ariane pour renforcer sa position de leader mondial. Mais pour combien de temps encore ? ■

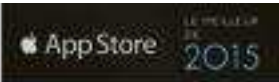


LA MATINALE DU MONDE LE MEILLEUR DE L'INFO 7 JOURS SUR 7



SWIPEZ, SÉLECTIONNEZ, LISEZ

L'application La Matinale du Monde est téléchargeable gratuitement dans vos stores. A retrouver en intégralité pour **4,99 €** par mois sans engagement avec le premier mois offert. Les abonnés du *Monde* ont accès à l'intégralité des contenus.



Le Monde

ULTRA MALE

LE NOUVEAU PARFUM

WWW.JEANPAULGAULTIER.COM

Jean Paul
GAULTIER

